

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
DECENTRALISEES

Direction de la décentralisation

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION AND
DECENTRALIZATION

Direction of decentralization

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL COMMUNE DE MA'AN



Réalisé par le CEPFILD

(237) 77 63 73 80 / 94 45 04 66 / 22 11 16 05 cepfild@yahoo.fr

Mars 2009



Organisme d'appui : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)
BP 15 107 Yaoundé –Cameroun www.foretcommunale-cameroun.org
ctfc_cam@yahoo.fr Tél/Fax : (00237) 22 20 12 35



LISTE DES ABREVIATIONS

ACFCAM	Association des Communes Forestières du Cameroun
APE	Association des Parents d'Elèves
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
CC	Comité de Concertation
CEFAM	Centre de Formation pour l'administration Administration Municipale
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COSA	Comité de santé
CPAC	Comité Paritaire d'Approbation niveau Commune
CPP	Cellule Provinciale du Programme
CTFC	Centre Technique de Forêt Communale
DFP	Domaine Forestier Permanent
DFNP	Domaine Forestier Non Permanent
EPC	Eglise Presbytérienne Camerounaise
FC	Forêt Communale
FCo	Forêt Communautaire
GIC	Groupe d'Initiative Commune
IST	Infection Sexuellement Transmissible
ONG	Organisation Non gouvernementale
MARP	Méthode Accélérée de la Recherche Participative
MINSANTE	Ministère de la Santé
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
OAL	Organisme d'Appui Local
PDC	Plan de Développement Communal
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PV	Procès Verbal
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UPP	Unité de Planification Participative
UTO	Unité Technique Opérationnelle
VIH	Virus d'Immuno déficience Acquis

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES PRINCIPAUX PFNL IDENTIFIES, LEURS USAGES ET DISTRIBUTION SPATIALE	22
TABLEAU 2: LISTE DES PRINCIPALES ESPECES ANIMALES ET LEUR LOCALISATION	25
TABLEAU 3 : EFFECTIF DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE MA'AN.....	27
TABLEAU 4 : CALENDRIER AGRICOLE ET D'OCCUPATIONS DE LA POPULATION	41
TABLEAU 5 -PROFIL HISTORIQUE SIMPLIFIE DE LA COMMUNE	47
TABLEAU 6: RECAPITULATIF DES DIRIGEANTS DE LA MAIRIE DE MA'AN	49
TABLEAU 7-POSTES EXISTANT FONCTIONNEL DANS LA COMMUNE.....	51
TABLEAU 8 : BESOIN URGENT EN PERSONNEL	52
TABLEAU 9: TABLEAU DE MOBILITE DES POPULATIONS.....	52
TABLEAU 10-COMPTES ADMINISTRATIFS DES TROIS DERNIERES ANNEES	54
TABLEAU 11-ETAT DU MATERIEL ROULANT ET ELECTRIQUE	55
TABLEAU 12-MATERIEL ELECTRIQUE ET HYDRAULIQUE	55
TABLEAU 13-AUTRES BIENS MATERIELS.....	56
TABLEAU 14-ETAT DES BATIMENTS COMMUNAUX.....	57
TABLEAU 15-LES INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LA COMMUNE	59
TABLEAU 16 :-PRINCIPALES INFRASTRUCTURES SOCIALES.....	70
TABLEAU 17 : INFRASTRUCTURES PAR VILLAGE DANS LA COMMUNE DE MA'AN	71
TABLEAU 18 SPECULATIONS AGRICOLES.....	80
TABLEAU 19 :-SYNTHESE DES PROBLEMES IDENTIFIES AU SEIN DES COMMUNAUTES (PDL).....	86
TABLEAU 20 -PRIORISATION SYNTHETIQUE DE TOUS LES PROBLEMES MENTIONNES DANS LES PDL.....	87
TABLEAU 21 : PRIORISATION DES PROBLEMES AU NIVEAU DE LA COMMUNE.....	88
TABLEAU 22 SYNTHESE DES PROBLEMES PRIORITAIRES DANS LA COMMUNE	88
TABLEAU 23 : NATURE DE LA RECETTE COMMUNALE	96
TABLEAU 24 : TABLEAUX DE SOLUTIONS AUX PROBLEMES RECENSES	99
TABLEAU 25 : RESSOURCES NON EXPLOITEES DANS LA COMMUNE.....	108
TABLEAU 26 : PRESENTATION DES PLANIFICATIONS QUINQUENNALES COMMUNALES	111

LISTE DES FIGURES

FIG. I LOCALISATION DES UNITÉS DE PLANIFICATION DANS LA COMMUNE	16
FIG. II CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE DE MA'AN	19
FIG.III CARTE DE LOCALISATION DES DIFFERENTS TYPES DE GESTION FORESTIERE (UFA, FC, FCO, PARC ET RESERVE) ..	20
FIG.IV EXEMPLE DE CARTE VILLAGEOISE PARTICIPATIVE (MARP) BITOTO- MEBERA – MA'AN – ANGUIRIDJANG	24
FIG. V. ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE MA'AN – INSPECTION PRIMAIRE DE MA'AN	29
FIGURE VI : CARTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MA'AN.....	30
FIG. VII LYCEE DE MA'AN	31
FIG.VIII-FORMATIONS SANITAIRES DE LA COMMUNE DE MA'AN	32
FIG. IX CASE DE SANTE PRIVEE PROTESTANTE – DISPENSAIRE PUBLIC DE MA'AN	33
FIG. X CARTE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS LA COMMUNE DE MA'AN	34

FIG. XI TRIBUNE OFFICIELLE PLACE DES FETES 35

FIG. XII-SALLE DES RECEPTIONS – SALLE DES FETES..... 35

FIG. XIII-SOUS PREFECTURE DE MA'AN 36

FIG. XIV-EGLISE PROTESTANTE EPC..... 37

FIG. XV ANTENNE RADIO TELE 39

FIG. XVI-DELEGATION AGRICULTURE MA'AN 41

FIG XVII POSTE FORESTIER DE MA'AN –POSTE FORESTIER MOBILE DE MA'AN 43

FIG. XVIII-MAIRIE DE MA'AN ET BUREAUX DES RECETTES MUNICIPALES 46

FIG.XIX. ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE 50

FIG. XX CARTE DE MOBILITÉ DE LA COMMUNE 53

FIG.XXI-DIAGRAMME DE VENN..... 60

FIG. XXIII-CARTE DE PRIORITÉ SECTEUR EAU..... 113

FIG. XXIV –CARTE DE PRIORITÉ SECTEUR ÉDUCATION..... 115

FIG.XXV –CARTE DE PRIORITÉ SECTEUR SANTÉ 117

FIGXXVI CARTE DE PRIORITE SECTEUR AGRICULTURE 121

FIG. XXVII CARTE DES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT ADDITIONNELLES..... 123

FIG. XXVIII CARTE DE PRIORITE SECTEUR ELECTRIFICATION RURALE..... 125

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	9
RESUME.....	10
INTRODUCTION	12
Contexte et justification	12
Objectifs	12
Résultats attendus.....	12
APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	13
Elaboration du plan.....	13
Préparation	13
Diagnostic participatif.....	13
Planification	14
Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan	17
Restitution des résultats.....	17
Rédaction du PDC.....	17
PARTIE 1 : PRESENTATION	18
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE EN TANT QU'ESPACE.....	18
1.1 ASPECTS BIOPHYSIQUES	21
1.1.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET SUPERFICIE DE LA COMMUNE.....	21
1.1.2 CLIMAT	21
1.1.3 RELIEF	21
1.1.4 SOLS	21
1.1.5 HYDROGRAPHIE	21
1.1.6 LA VEGETATION ET LA FLORE	22
1.1.7 LA FAUNE.....	25
1.2. MILIEU HUMAIN	27
1.2.1 POPULATION DE LA COMMUNE.....	27
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	28
2.1-ACTIVITES SOCIO ECONOMIQUES	29
2.1.1-HABITAT	29
2.1.2-EDUCATION	29
2.1.4- SANTE.....	31
2.1.4-EAU POTABLE.....	33
2.1.5-SPORT ET LOISIRS	35
2.1.6-ELECTRIFICATION	35
2.1.7-ORGANISATION SOCIALE.....	36
2.1.7.1-CHEFFERIE TRADITIONNELLE ET LES CLANS	36
2.1.7.2-RELIGION	36
2.1.7.3-ORGANISATIONS PAYSANNES ET D'ENCADREMENT	37
2.1.7.4-AUTRES ORGANISATIONS	37
2.1.7.5-ORGANISATION SOCIALE TRADITIONNELLE ET CULTURELLE	37
➤ <i>Mariage</i>	38
➤ <i>Les soins traditionnels</i>	38
➤ <i>La succession et le veuvage</i>	38
➤ <i>Les zones sacrées</i>	38
2.1.8-LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION	38
2.1.8.1-INFRASTRUCTURES ROUTIERES	38
2.1.8.2-INFRASTRUCTURES FLUVIALES.....	39
2.1.8.3-TELEPHONIE, RADIO DIFFUSION ET TELEVISION	39
2.1.9-ACTIVITES ECONOMIQUES.....	40
<i>Pêche</i>	40

Chasse	40
Agriculture.....	40
Commerce	42
Exploitation forestière industrielle	42
Elevage.....	43
Artisanat.....	43
2.1.10 INFRASTRUCTURES SOCIALES DU VILLAGE ET LE NIVEAU D'ORGANISATION	43
CHAPITRE 3 : PRESENTATION DE LA COMMUNE EN TANT QU'INSTITUTION	45
3.1-ADMINISTRATION COMMUNALE.....	46
3.1.1-HISTOIRE DE LA COMMUNE	46
3.1.1.1-HISTOIRE DE MA'AN-VILLAGE.....	46
3.1.2-PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE.....	50
3.1.3-RESSOURCE HUMAINE DE LA COMMUNE	50
<i>MOBILITÉ DES POPULATIONS</i>	52
3.2-FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES.....	54
3.2.1-FORCES DE LA COMMUNE	54
3.2.1.1-SUR LE PLAN HUMAIN	54
3.2.1.2-SUR LE PLAN COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	54
3.2.1.3-SUR LE PLAN FINANCIER.....	54
<i>Gestion de la dépense/recette et approbation des comptes</i>	54
3.2.1.4-SUR LE PLAN MATERIEL ET PATRIMOINE COMMUNAL	55
<i>Hydraulique villageoise</i>	55
<i>Bâtiments</i>	57
<i>Le foncier et le lotissement communal</i>	58
3.2.1.5-SUR LE PLAN RELATIONNEL ET INSTITUTIONNEL	58
3.2.2-FAIBLESSES DE LA COMMUNE	60
3.2.2.1-SUR LE PLAN DES RESSOURCES HUMAINES	60
3.2.2.2-SUR LE PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES.....	60
3.2.2.3-SUR LE PLAN FINANCIER.....	60
3.2.2.4-SUR LE PLAN DU PATRIMOINE (LOTISSEMENT)	61
3.2.2.5-SUR LE PLAN RELATIONNEL ET INSTITUTIONNEL	61
3.2.2.6-LES FREINS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA 1 ^E EDITION DU PDC	61
3.2.2.6.1- <i>Les causes principales du dysfonctionnement</i>	62
3.2.2.7-PRINCIPALES DIFFICULTES ET CONTRAINTES	62
3.2.2.8 L'EMPLOI DES JEUNES ET LE CHOMAGE	63
3.2.3-OPPORTUNITES / POTENTIALITES / MENACES	64
3.2.3.1 -OPPORTUNITES / POTENTIALITES DE LA LOCALITE	64
3.2.3.1.1- <i>Opportunités par cible</i>	64
3.2.3.2-MENACES QUI PESENT SUR LA COMMUNE.....	66
<i>L'attentisme</i>	66
<i>La confiscation et rétention de l'information</i>	66
<i>La lutte d'influence</i>	66
<i>La récupération/confusion politique</i>	66
<i>La pression foncière</i>	66
<i>Problématique des maladies infectieuses</i>	66
PARTIE 2 : DIAGNOSTIC COMMUNAL.....	69
CHAPITRE 4 : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE EN TANT QU'ESPACE	69
4.1-INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE	70
4.2.-LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR ENVIRONNEMENT.....	76
4.2.1.-LES RESSOURCES IDENTIFIEES ET LA DISPERSION SPATIALE DES STRATES FORESTIERES.....	76
4.2.1.1.-LES RESSOURCES IDENTIFIEES.....	76
4.2.1.2.-LA DISPERSION SPATIALE DES STRATES FORESTIERES	76

4.2.2.-EXPLOITATION DE LA RESSOURCE (DISPONIBILITE OU POTENTIEL, USAGE OU IMPORTANCE, MENACE, RENOUVELLEMENT).....	77
4.2.2.1. ENJEU DE LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	77
4.2.2.2.-LE SOL ET LE SOUS SOL	77
4.2.2.3.-L'EAU	78
4.2.2.4.-LA FAUNE.....	78
4.2.2.5.-LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.....	79
4.3.-ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS.....	79
4.3.1.-AGRICULTURE	79
4.3.2.-FORESTERIE	81
4.3.2.1.-EXPLOITATION FORESTIERE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE	82
4.3.2.2.-ARTISANAT ET SAVOIRS TRADITIONNELS.....	83
4.3.2.3.-FORESTERIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALE	83
4.3.3.-CHASSE.....	83
4.3.4.-ELEVAGE	84
4.3.5.-PETIT COMMERCE	84
4.4-SYNTHESE DES CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....	84
4.4.1.-CONTRAINTES DE LA LOCALITE	84
4.4.2.-IDENTIFICATION DES PROBLEMES PRIORITAIRES	86
CHAPITRE 5 : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE EN TANT QU'INSTITUTION	89
5.1-ANALYSE DE LA SITUATION ET DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA COMMUNE	90
5.1.1-ANALYSE DE LA SITUATION	90
5.1.1.1-SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL	90
<i>Analyse des problèmes prioritaires</i>	90
CHAPITRE 6 : ENJEUX ECONOMIQUES ET GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNE.....	94
6.1-BUDGET COMMUNAL ET SES CONTRAINTES.....	96
6.1.1-ELABORATION DU BUDGET COMMUNAL.....	96
6.1.2-EXECUTION DU BUDGET	96
6.2-NOMENCLATURE IMPOTS ET TAXES	96
6.3-SUIVI ET MAITRISE DES RECETTES DANS L'EXECUTION DU BUDGET.....	97
PARTIE 3 : RECHERCHE DE SOLUTIONS.....	97
CHAPITRE 7 : RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE LA COMMUNE EN TANT QU'ESPACE	97
7.1 LE SECTEUR AGRICOLE	98
7.2 L'EAU ET LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE	98
7.3 LA FLORE ET LA FAUNE	98
7.4-RECHERCHE DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES PRIORITAIRES	99
CHAPITRE 8 : RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE LA COMMUNE EN TANT QU'INSTITUTION.....	106
8.1-ANALYSE DE LA COMPETITIVITE DE LA COMMUNE.....	107
8.2-PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS	107
8.3 ELEMENTS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA COMMUNE	108
8.4-IDENTIFICATION ET CATEGORISATION DES RESSOURCES NON EXPLOITEES PAR LA COMMUNE	108
PARTIE 4 : PLANIFICATION	109
CHAPITRE 9 : PLANIFICATION COMMUNALE.....	109
9.1-LA VISION DE LA COMMUNE DE MA'AN	110

9.2-OBJECTIF GLOBAL	110
9.3-OBJECTIFS SPECIFIQUES	110
9.4-PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL	110
9.6-DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALUATION DU PLAN.....	136
9.6.1-MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....	136
9.6.1.1 -ACTEURS ET LEURS ROLES	136
9.6.1.2-ETAPES DE MISE EN ŒUVRE.....	136
9.6.2 DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	136
PARTIE-5 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	137
CHAPITRE-10 : CONCLUSION	137
ET RECOMMANDATIONS	137
10.1-CENTRES D'INTERETS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE DE MA'AN	138
10.2-STRATEGIE DE MOBILISATION DES POPULATIONS POUR L'ACCUEIL DU PROJET MEMVE'ELE	138
10.2.1 SERVICES SOCIAUX DE QUALITE	138
10.2.2 REVENUS DES PRODUCTEURS ET DES POPULATIONS.....	138
10.2.3 ORGANISATION DE LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES.....	138
10.2.4 PROTECTION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	138
10.2.5 FORMATION DES JEUNES A DES METIERS TECHNIQUES	138
ANNEXES	139

REMERCIEMENTS

Le travail de planification comme tout processus d'accompagnement des communautés à la base est un travail ardu qui a nécessité une très grande expertise, de la patience et endurance pour parcourir la commune dans ses recoins. La participation des différentes parties prenantes au processus a été déterminante au succès de notre mission. C'est pourquoi il est important de témoigner notre gratitude à tous ceux qui de près ou de loin ont donné de leur temps, connaissance et expertise à l'élaboration de ce travail.

Ainsi, nos remerciements vont particulièrement A :

Monsieur le Maire de la commune de Ma'an, NDONGO ELA Samson et Monsieur le Secrétaire général, NKOUMOU OWONO Blaise qui ont voulu nous faciliter la tâche sur tous les plans.

L'équipe de planification initiale de 2006, notamment Mmes NTYAM Sylvie Carole Epouse ONDO, MENYENGUE Gisèle et AVOMO Aline; MM NGBWA Jean Douzamy, ABESSO Davy, MESSI Charly, MBO Eric, EVINA Patrick, et celle qui a à nouveau consacré son temps pour l'actualisation de ce document, notamment MM. MENYE Valery et MVE NDONG Léopold.

RESUME

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un instrument de réduction de la pauvreté sur le territoire Camerounais, dans le cadre du processus de décentralisation engagé par le gouvernement local. Afin de réaliser ses missions et atteindre ses objectifs, les communes ont été constituées en unités pour le déploiement du programme. Il a donc été question d'accompagner ces communes et communautés locales à élaborer leurs plans de développement locaux (PDL) et communaux (PDC) de manière participative.

Sur financement du PNDP, la commune et les communautés de Ma'an ont bénéficié de l'accompagnement du CEPFILD, pour l'élaboration des plans de développement locaux (villageois) et du premier plan de développement communal en 2006. Malheureusement, la mise en œuvre de ce plan de développement a été confronté au problème d'appropriation du document par l'exécutif communal d'une part et la nécessité de prendre en compte des mutations industrielles et socioéconomiques en gestation dans la zone. C'est ce qui a motivé l'actualisation du plan communal avec l'appui technique et financier du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

Comme objectifs spécifiques de la mission, il s'agissait d'accompagner les populations à identifier elles-mêmes leurs problèmes communs, d'en dégager les solutions idoines et qu'elles mêmes s'impliquent à l'application des solutions préconisées dans leurs plans de développement.

L'approche utilisée pour ce faire était :

D'abord de préparer et conditionner l'équipe de planification.

Diviser l'arrondissement ou plutôt la commune en zones dites unités de planification participative (UPP). Ces unités de planification sont en fait constituées d'un ensemble de villages, hameaux ou de chefferies. La commune de Ma'an a été divisée en quinze UPP en plus de la mairie elle-même. Les UPP constituées sont les suivantes :

1. Boucle du Ntem I ;
2. Les villages Meyo-Ntem, Zoétéélé, Ebae, Alen, Nkongmeyos
3. Les villages Nsebito, Asseng, Tom, Akom
4. Le village BIDJAP
5. Les villages Eves, Messamall, Messamall, Ebolembama
6. Les villages Mekondom, Evouzok, Aloum 2, Meyos, Nsengou et Abang.
7. Les villages Mfoua, Evolé, Angalé, Nsomessok, Nyabibak
8. Le village Mvi'ilimengalé
9. Les villages Nnemeyong, Melen, Alen II, Ntebezok, Abem, Oding et Nyabessang
10. Le village Mekok (Mekok-Aloum-Mfang)
11. Les villages Biyan et Endendem
12. Les villages Nko'ondo'o, Ndjazeng, Okong, Meyos II
13. Les villages Minkan mengalé, Meko'omengon, Tya'assono
14. Les villages Messamal, Bindem, Metondo, Zouameyong.
15. Les villages Akom, Minkan, Mebang, Assam, Nnezam, Ekeke.

Ensuite le plan de développement communal a consisté en la synthèse de tous les PDL.

Prise de contact au niveau communal. Il a été question d'expliquer au conseil et personnel communaux le contenu du travail à réaliser, de procéder ensuite à des séances de diagnostic et planification communal ainsi que des séances d'analyse des options prioritaires et des non dits.

Validation et adoption du PDC : le PDC après sa rédaction doit préalablement être validé par la tutelle et l'exécutif communal en collaboration avec le CTFC, avant d'être adopté par les conseillers municipaux.

L'actualisation de ce document a consisté à consulter des parties prenantes de la commune soit individuellement, soit en groupe pour analyser l'état de leur développement entre le dernier passage des premiers planificateurs et aujourd'hui. Des populations aux responsables administratifs, opérateurs économiques et exécutif communal, il a été question de matérialiser les infrastructures socioéconomiques qui auraient été réalisées au sein de la commune.

Les résultats obtenus du diagnostic et planification communaux sont entre autre :

- Etat des lieux de la commune sur les plans des ressources naturelles, humaines matérielles et du patrimoine ;
- Identification des forces, faiblesses, contraintes, menaces et opportunités de la commune de Ma'an ;
- Priorisation des problèmes de la commune ;
- Identification des solutions possibles ;
- Planification opérationnelle des actions/projets identifiés ;
- Budgétisation du plan de développement.

INTRODUCTION

Contexte et justification

Le milieu rural forestier se caractérise par la diversité de ses ressources naturelles fauniques, minières et floristiques, malheureusement les richesses de ce milieu rural servent souvent à développer de plus en plus les villes en son détriment. Ce paradoxe maintient les populations locales dans une pauvreté manifeste. Le processus de décentralisation en cours depuis peu au Cameroun, semble être un moyen pour les communes et communautés locales d'être au centre comme acteurs de leur propre développement.

C'est pour concrétiser cette ambition du Gouvernement Camerounais et de ce fait réduire la pauvreté dans les recoins du territoire Camerounais, que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a vu le jour. Il s'agit pour le PNDP de mettre à la disposition des communes et des communautés à la base des moyens leur permettant elles-mêmes de participer ou de réaliser physiquement leur développement. Dans son rôle d'appui aux communes, le CTFC s'est engagé à appuyer la commune de Ma'an dans l'actualisation de son plan de développement, afin de permettre à cette commune de prendre en compte les multiples changements en cours dans la zone.

Ainsi, communes et populations à la base sont soutenues de manière à penser d'abord elles-mêmes leur propre épanouissement ou amélioration de leurs conditions de vie, avant de concrétiser cette pensée sur le terrain. Toutefois, elles sont confrontées au manque d'experts capables de les assister, ou les accompagner dans leurs efforts.

Objectifs

La mission du CEPFILD, seconde du genre avec la commune de Ma'an est d'appuyer les communes et les communautés dans l'actualisation et la mise en œuvre de leurs plans de développement (Plan de Développement Local (PDL) et Plan de Développement Communal (PDC), l'état des lieux de la situation du développement de la commune, la mise en place d'associations communautaires et le renforcement de celles déjà existantes, la formulation de requêtes de financement, l'exécution et la gestion de microprojets communautaires et communaux incluant leur formation à la maîtrise et à l'appropriation du processus de développement participatif.

Résultats attendus

Au terme de l'opération :

Les bénéficiaires (communautés et communes) disposeront d'un plan de développement local ou communal actualisé duquel seront extraits leurs micro projets ;

Les bénéficiaires auront identifié des microprojets prioritaires communaux et communautaires pour répondre aux problèmes identifiés dans leurs plans de développement; Les bénéficiaires auront monté avec l'appui du CEPFILD les premières requêtes de financement.

Des bénéficiaires auront réalisé des microprojets ;

Les bénéficiaires auront acquis des capacités leur permettant de perpétuer le processus, de la préparation des plans de développement à la formulation des requêtes de financement. Des personnes ressources au sein des communautés auront été également formées pour jouer le rôle d'interface auprès des OALs.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Elaboration du plan

L'élaboration de ce plan de développement communal suit les étapes suivantes :

- La préparation des équipes de planification.
- Identification des unités de planification.
- Synthèse de tous les PDL.
- Prise de contact au niveau communal. Il est question d'expliquer au conseil et personnel communaux le contenu du travail à réaliser.
- Diagnostic communal.
- Planification et budgétisation communales.
- Séances d'analyse des options prioritaires et des non dits.
- Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan.
- Rédaction et amendements du PDC
- Validation et adoption du PDC : le PDC après sa rédaction doit préalablement être validé par la tutelle et l'exécutif communal en collaboration avec le CTFC, avant d'être soumis aux conseillers municipaux pour amendements et adoption.

Les résultats obtenus du diagnostic et planification communale sont entre autre :

- Etat des lieux de la commune sur les plans des ressources naturelles, humaines, matérielles et du patrimoine.
- Identification des forces, faiblesses, contraintes, menaces et opportunités de la commune de Ma'an
- Prioritisation des problèmes de la commune
- Identification des solutions possibles
- Planification opérationnelle des actions/projets identifiés.
- Les requêtes de financement des microprojets communaux.

Préparation

La première étape de cette préparation s'est faite en trois temps : La prise de contact avec les autorités administratives locales (sous préfet et maire), les élites, les autorités traditionnelles et l'information et sensibilisation des bénéficiaires sur le terrain. Le découpage des unités de planification (UPP) de la commune de Ma'an s'est fait en concertation avec les conseillers municipaux. C'est ainsi que 15 UPP ont été identifiées en conciliant des raisons historiques, coutumières, administratives pour ce qui est des villages ; et la chefferie de Ma'an incluse directement dans le plan communal comme 16^e UPP. Pour réaliser ce plan communal, il était question de réaliser préalablement des plans de développement villageois, dont le produit constitue une des matières premières pour le PDC.

L'équipe de planification dans cette UPP était pluridisciplinaire et composée d'Ingénieur Agronome Socio économiste, des Ingénieurs des Eaux et Forêts Chasse, des économistes, des juristes, cartographes et des animateurs de terrain sous la coordination de M. ONDO OBIANG Benjamin

Diagnostic participatif

La méthodologie utilisée pour cette étape a consisté en une séance d'explication des différents outils de diagnostic, de planification ainsi que de la démarche appropriée prévue à cet effet. C'est ainsi qu'une succession de réunions a eu lieu avec un groupe de quatre conseillers municipaux pour synthétiser les informations contenues dans les PDL et compléter des informations non prises en compte dans les villages. Ce travail s'est à nouveau poursuivi avec le personnel puis l'exécutif communal (maire titulaire), pour s'assurer de la prise en compte de tous les aspects. Le travail issu de ces investigations a été présenté, amendé et validé en plénière au cours d'une session de conseil municipal à Ma'an, à laquelle participaient 24 conseillers sur les 25. La conduite du processus a principalement fait appel à la Méthode Accélérée de la Recherche Participative (MARP). Cette MARP est un processus accéléré d'apprentissage mené par le biais des différentes interactions entre les facilitateurs et les populations locales, permettant ainsi de réunir des informations riches et fiables d'une situation rurale à travers des outils utilisés pour le diagnostic participatif (figure IV). Les diagnostics organisationnel et institutionnel effectués au sein de la commune ont nécessité les outils suivants :

La matrice des potentialités : elle a permis d'apprécier et de sélectionner les candidatures éligibles aux différents postes du comité de concertation.

Le diagramme de Venn : il a permis d'une part, d'identifier les institutions qui se retrouvent dans la commune ainsi que les institutions intervenants dans la commune; et d'autre part d'apprécier les relations entre ces différentes institutions et leur importance pour le développement de la commune.

Le profil institutionnel : il a permis de caractériser les institutions intervenant dans la commune.

Planification

Il a été question ici de rechercher les actions à mener pour éradiquer les problèmes prioritaires et de planifier ces actions. Les outils de la MARP utilisés pour la planification proprement dite comprennent :

Le Tableau de solutions /actions endogènes et exogènes préconisées: il a permis d'identifier les alternatives viables aux problèmes prioritaires de cette UPP.

L'analyse financière du plan : elle a permis d'estimer les coûts financiers de la mise en œuvre du plan tout en précisant les partenaires potentiels au financement de cette mise en œuvre.

Le Tableau de programmation quinquennale : il a permis d'élaborer le programme de développement Local de l'UPP et le partenariat diversifié.

La présente phase d'actualisation du PDC, s'appuyant sur les étapes suivantes :

- Elaboration des Termes de Référence.
- Identification des manquements de l'ancien PDC.
- Collecte des données auprès des populations, institutions et autres ressources humaines capables d'éclairer sur le développement local.
- Visite des sites touristiques et éco touristiques.
- Analyse des données collectées.
- Restitution des résultats obtenus.
- Ajustement/amendement des résultats présentés compte tenu des préoccupations ou des recommandations issues de la restitution.

Carte N°1: LOCALISATION DES UNITES DE PLANIFICATION DANS LA COMMUNE

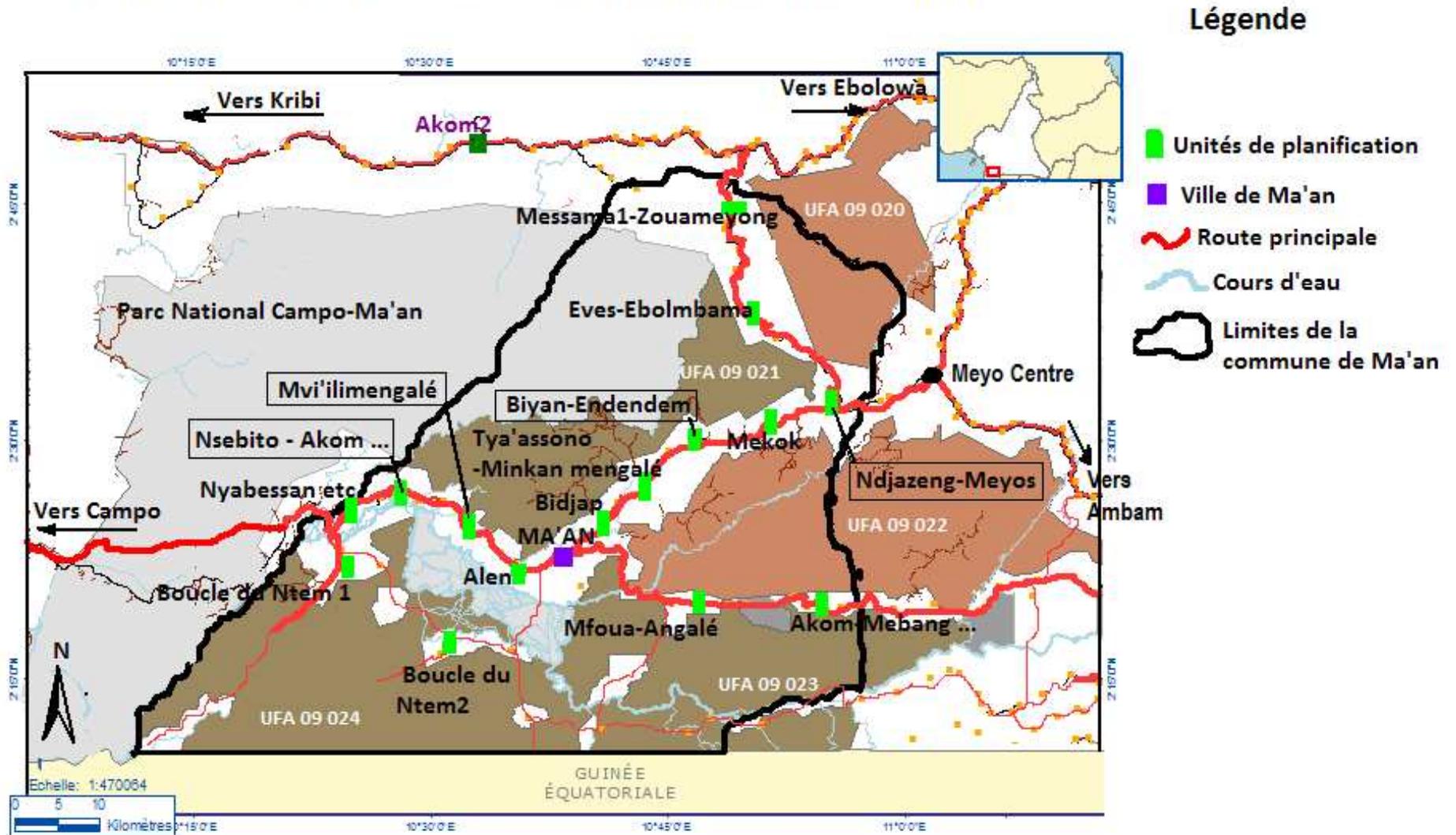


Fig. I LOCALISATION DES UNITÉS DE PLANIFICATION DANS LA COMMUNE

Mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan

Il a été question ici de mettre en place une dynamique de suivi de la réalisation des projets retenus dans le plan communal. A cet effet, le conseil municipal a été sensibilisé sur la nécessité de mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre du plan de développement communal. Des responsabilités devraient ainsi être données à un petit groupe de conseillers qui s'assureront que le travail sur le terrain est effectivement fait dans les normes officielles. Il s'agira également de veiller à la maintenance des infrastructures mises en place par la commune dans le respect du plan communal, et des plans de développement villageois.

Restitution des résultats

Les résultats issus de l'utilisation des différents outils lors des travaux avec les conseillers, le personnel communal et le maire ont été restitués en plénière, l'objectif étant de compléter ou d'amender le travail. Compte tenu de ce que la majorité de conseillers ont assisté au diagnostic dans les villages, la compréhension des documents n'a posé aucun problème et les résultats ont été adoptés par la totalité du conseil municipal.

Rédaction du PDC

Un canevas de rapport a été préalablement élaboré par l'équipe des planificateurs avant la descente sur le terrain. Certains outils miniaturisés (mis sous format A4 à partir du papier kraft) ont progressivement été élaborés favorisant la mise en forme du rapport par les planificateurs sur le terrain. D'autres outils ont été miniaturisés après le travail de terrain. La première mouture du plan mis en forme a été présentée au CTFC pour la conformité et le respect du canevas, puis aux conseillers municipaux afin de se rassurer de la fiabilité des informations contenues dans les plans.

PARTIE 1 : PRESENTATION

**CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE
EN TANT QU'ESPACE**



Fig. II CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE DE MA'AN



Carte de localisation de la Commune de Ma'an

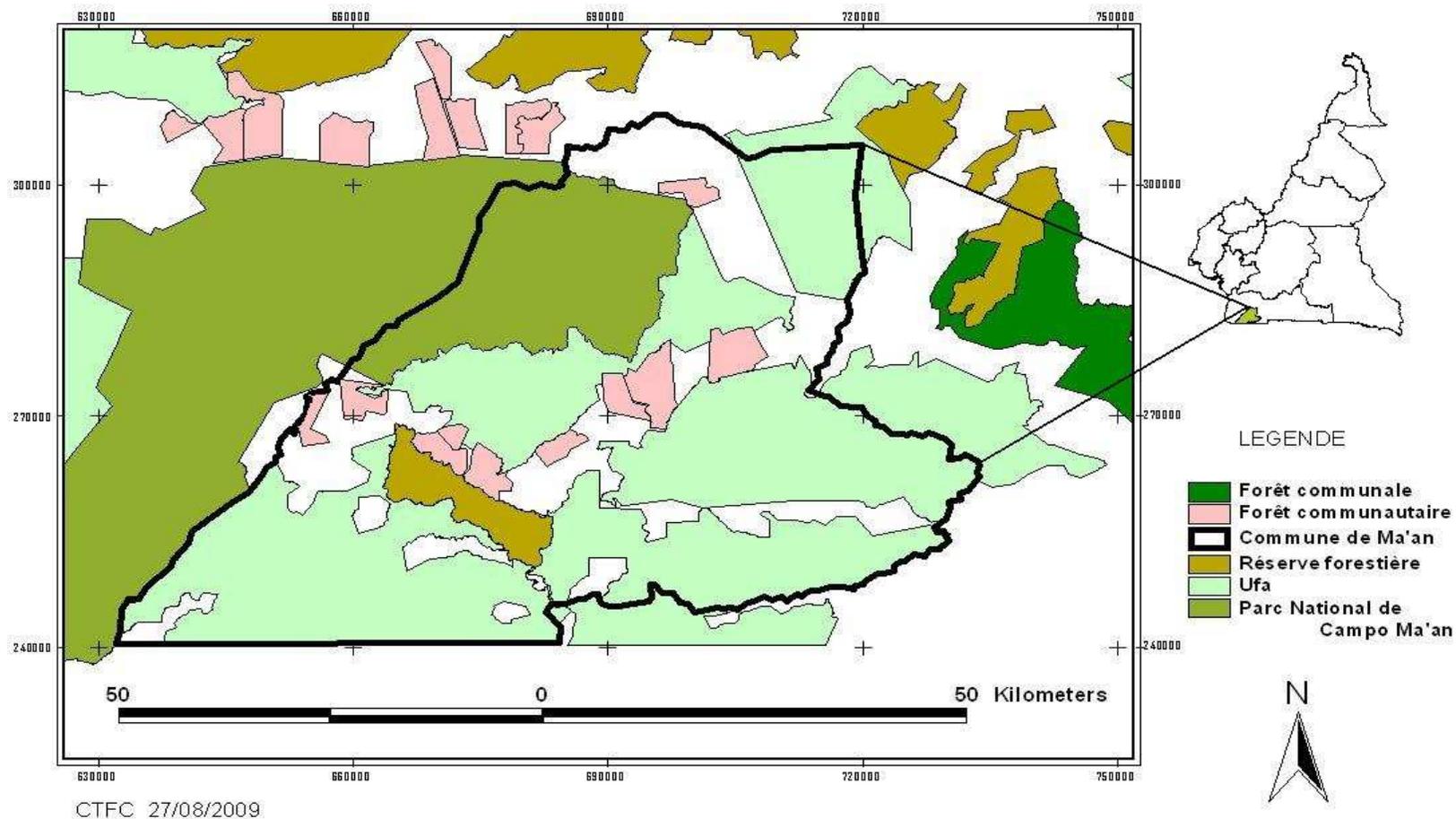


Fig.III CARTE DE LOCALISATION DES DIFFERENTS TYPES DE GESTION FORESTIERE (UFA, FC, FCo, Parc et réserve)

1.1 Aspects biophysiques

1.1.1 Localisation géographique et superficie de la commune

La ville de Ma'an se trouve dans la Province du Sud, Département de la Vallée du Ntem, Arrondissement de Ma'an, à 112 kilomètres d'Ebolowa sur le tronçon Meyo-centre, en pleine forêt équatoriale sur une superficie de 3 965 kilomètres².

1.1.2 Climat

Le climat qui prévaut est de type équatorial à influence guinéenne. Il existe quatre saisons: Une grande saison sèche de novembre à mi-mars; une petite saison pluvieuse de mi-mars à mi-juin; une petite saison sèche de mi-juin à mi-août; une grande saison pluvieuse de mi-août à fin octobre. La température moyenne est de 25°C. L'hygrométrie relative est de 75%; la pluviométrie varie entre 1800 et 2000 mm par an. Ce climat est propice à deux cycles de cultures.

1.1.3 Relief

Le relief dans tout l'arrondissement de Ma'an est très relativement plat et accidenté en bordure de rivières et certains abords du Ntem à Mvi'ilimengalé. Trois collines se recensent de manière particulière : une colline pierreuse du côté de l'UFA 09 022 aux environs de Mfang dans la chefferie de Mekok, une colline (Nkolébengue) aux environs de Nyabessan, côté du parc national, et une autre colline aux environs du village Bibé vers la frontière avec la Guinée Equatoriale après les quatre bras du Ntem. Des ravins sont très perceptibles en au travers de la route qui n'a généralement pas de latérite.

1.1.4 Sols

Les sols de la localité sont ferrallitiques, relativement pauvres, nécessitant des amendements en cas d'agriculture intensive ou des jachères prolongées pour permettre aux sols de se reconstituer. Cependant sous le couvert forestier, l'humus assez abondant mesure généralement entre cinq et dix centimètres, ce qui procure une relative fertilité à ces sols et les expose également à un lessivage facile en saison pluvieuse, notamment lorsqu'ils sont décapés. Après la couche d'humus assez noirâtre, l'on rencontre un horizon de couleur brune. Les sols hydro morphes qui longent les zones marécageuses et abords des cours d'eau permettent la pratique des cultures de contre saison en saison sèche.

1.1.5 Hydrographie

Toute la commune de Ma'an est arrosée par trois grands fleuves : Ntem, Mvila et Ndjo'o. Le Ntem coule à l'intérieur du Cameroun et à environ trois kilomètres de la ville de Ma'an dans la forêt dénommée Mbovang et longe la frontière Sud de tous les villages vers Nyabessan. Venant de Meyo-centre, le fleuve Mvila marque la limite entre les arrondissements de Ma'an et Ambam, ce fleuve serpente l'arrondissement du côté des UFAs 09 022 et 09 023 pour se jeter dans le Ntem. Le fleuve Ndjo'o contrairement aux deux autres se trouve du côté de l'UFA 09 021 et serpente la forêt jusqu'à Nyabessan où il se jette vers dans le Ntem. Sur la route de Campo, il marque la limite entre les arrondissements de Campo et Ma'an sur un ponceau forestier en ruine. En plus de ces fleuves, il existe d'abondantes rivières et ruisseaux assez poissonneux, si bien que les populations aux abords de ces cours d'eau s'offrent facilement du poisson en saison propice.

1.1.6 La végétation et la flore

La végétation de la zone est celle de la forêt équatoriale en général, cependant on rencontre des forêts tertiaires, secondaires et primaires selon qu'on s'éloigne des habitations et qu'on s'enfonce vers l'intérieur de la forêt. L'on retrouve facilement dans cet ordre des plantations (cacaoyères, palmeraies), champs vivriers, les jachères, la forêt vierge et ou la forêt secondaire due à l'exploitation forestière industrielle (par les concessionnaires forestiers). Ce qui montre que ces massifs sont très riches en essences commerciales (Produits Forestiers ligneux (PFL)) c'est le cas de l'iroko (*Milicia excelsa*), le tali (*Erythrophleum ivorense*), l'ozigo (*Dacryodes Buettneri*) le moabi (*Baillonella toxisperma*) le sapelli (*Etandrophragma cylindricum*) le bibolo (*Lovea trichilioides*), le movingui (*Distemonanthus benthamianus*), le frake (*Terminalia superba*), l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*), le bubinga (*Guirboutia tessmanii*), le bilinga (*Nauclea diderichii*) le padouk (*Pterocarpus ciliata*), le bongo (*Fagara heitzii*), l'ekaba (*Tetraberlinia bofoliata*), le niové (*Staudia kamerunensis*), le Wengue (*Millettia laurentii*) etc... Les Produits forestiers non ligneux (PFNL) occupent également une place de choix au sein de la communauté, entre autre on cite l'engong (*Trichoscypha arborea*), l'onié (*Garcinia manni*), l'ezang/essessang (*Ricinodendron heudelotii*), le champignon, le kolatier (*Cola nitida*), l'akpa (*Tetrapleura tetraptera*), le palmier à huile (*Elaeis guineensis*), le rotin (*Eremospatha macrocarpa*), le nfin (*Treculia africana*), l'amvout (*Trichoscypha acuminata*), moabi (*Baillonella toxisperma*), l'andok (*Irvingia gabonensis*), Azobe (*Lophira alata*) l'angongui (*Antrocaryon klaineana*), l'atom (*Dacryodes macrophylla*), le noisetier (*Pachira aquatica*), l'ebaptom (*Dacryodes klaineana*), l'edum, le raphia. Des jachères constituées de forêts secondaires et tertiaires (3 à 10 ans), la forêt primaire (500m à 1000m des habitations). Les jachères très récentes sont envahies par une flore sauvage à savoir *Eupatorium odoratum* «Ndogmo», quelques variétés domestiquées sont plantées aux abords des maisons et limites des cimetières. Les jachères se caractérisent le plus souvent par des arbustes de taille moyenne, de parassoliers et des couches herbacées.

Tableau 1 : Liste des principaux PFNL identifiés, leurs usages et distribution spatiale

Essences	Produits	Usages principaux	Quantité	Localisation
Engôn	Fruit	Fruit de bouche	Rare	Forêt primaire
Onié	Fruit, amande	Epice	Rare	Forêt primaire
Esang	Fruit	Epice	Abondant	Forêt primaire
Champignon	Plante entière	Légume	Abondant	Forêt primaire, secondaire
Kolatier	Fruit	Fruit de bouche	Abondant	Forêt primaire, secondaire
Apka	Fruit	Epice	Rare	Forêt primaire, secondaire
Palmier à huile	Sève, noix, annelle	Vin, légume, huile	Abondant	Forêt primaire
Rotin	Tige	Artisanat	Abondant	Forêt primaire, secondaire

Nfan	Fruit	Fruit de bouche	Rare	Forêt primaire
Amvout	Fruit	Fruit de bouche	Rare	Forêt primaire
Moabi	Fruit	Fruit de bouche, épice	Rare	Forêt primaire
Andok	Fruit, amande	Fruit de bouche, épice	Abondant	Forêt primaire
Angogui	Fruit	Fruit de bouche	Abondant	Forêt primaire, secondaire
Atom	Fruit	Fruit de bouche	Rare	Forêt primaire
Noisetier	Fruit	Fruit de bouche	Abondant	Forêt primaire
Ebaptom	Fruit	Fruit de bouche	Abondant	Forêt primaire, secondaire
Edum	Ecorce		Abondant	Forêt primaire, secondaire
Raphia	Sève, feuille, branche	vin, construction, artisanat	Abondant	Forêt primaire, secondaire
Essences hôtes				
Palmier à huile	Annelle	Repas	Abondant	Forêt primaire, secondaire
Iroko	Chenilles	Repas	Abondant	Forêt primaire, secondaire
Nden	Tige, feuille	Construction, emballage	Abondant	Forêt primaire, secondaire

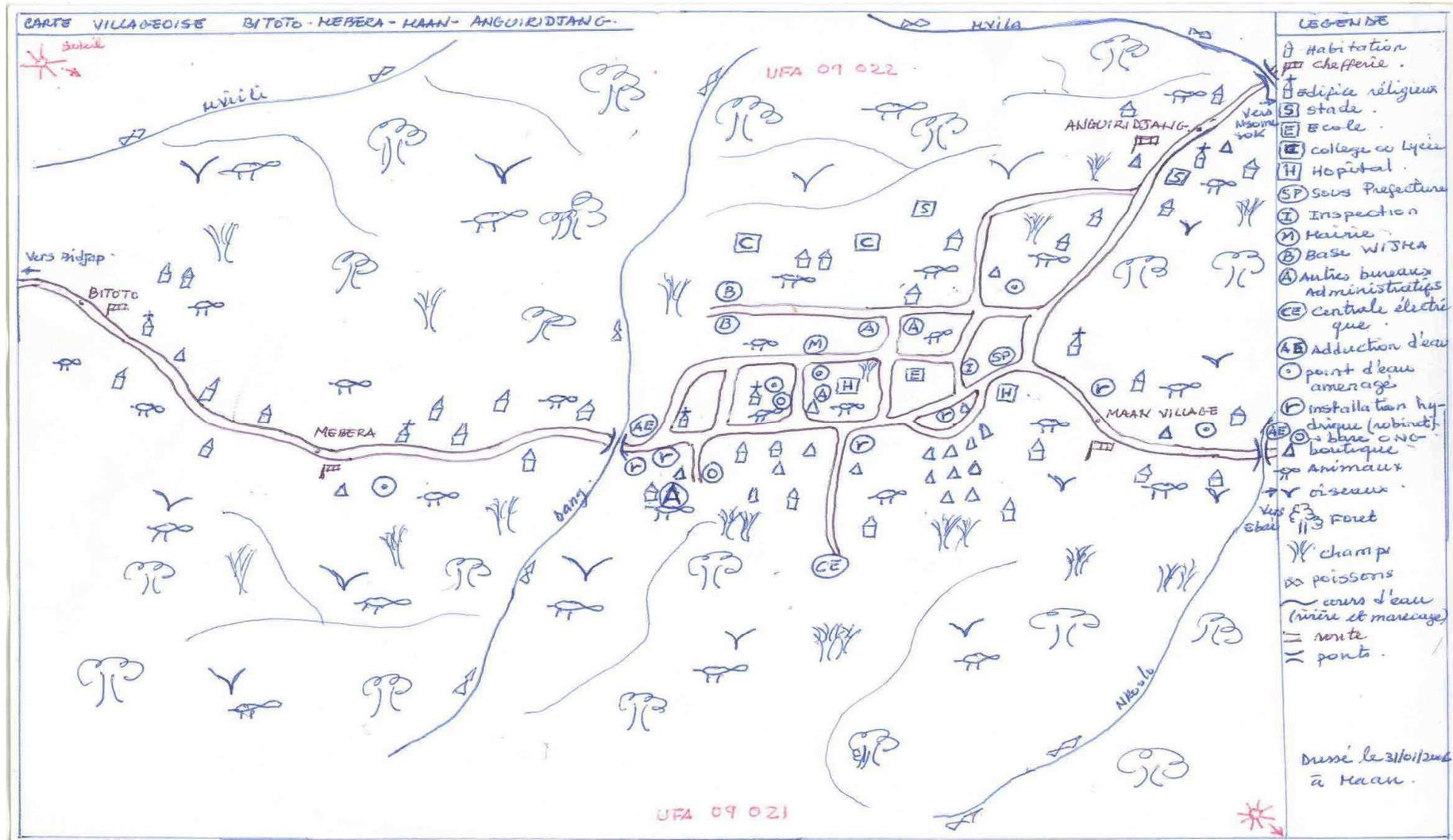


Fig.IV EXEMPLE DE CARTE VILLAGEOISE PARTICIPATIVE (MARP) Bitoto- Mebera – Ma'an – Anguiridjang

1.1.7 La faune

La faune domestique est composée de chiens, chats, chèvres, moutons, porcs, poulets, canards en divagation. La densité du réseau hydrographique montre la diversité des produits halieutiques. Les espèces les plus rencontrées comprennent entre autres les siluridae, les claridae etc. et le poisson courant (*Malapterurus electricus*).

La forêt attenante est très giboyeuse raison pour laquelle le braconnage est très réprimé dans toute la commune. Le tableau suivant présente les espèces les plus rencontrées qui comprennent entre autres les rongeurs, les primates et des mammifères.

Tableau 2: Liste des principales espèces animales et leur localisation

Nom en français	Nom en ntumu	Quantité	Localisation
Chimpanzé	Wo'a	abondant	Forêt primaire, secondaire
Céphalophe dos jaune	Sô	abondant	Forêt primaire, secondaire
Varan	Nka'a	abondant	Forêt primaire, secondaire
Porc-épic	Ngom	abondant	Forêt primaire, secondaire
Sanglier	Ngwin afan	Rare	Forêt primaire
Talapoin	Ozem	abondant	Forêt primaire, secondaire
Chat tigre	mveign	Rare	Forêt primaire
Rat palmiste	Kwing	abondant	Forêt primaire, secondaire
Eléphant	Zok	Très Rare	Forêt primaire
Civette	Zoé	abondant	Forêt primaire, secondaire
Gorille	Ngui	Rare	Forêt primaire
Céphalophe bleu	Okpwon	abondant	Forêt primaire, secondaire
Aigle royal	Ndwingn	Rare	Forêt primaire
Pangolin géant	Fima	Très rare	Forêt primaire
Tortue	Ku	abondant	Forêt primaire, secondaire
Cobra	Okom nyo	abondant	Forêt primaire, secondaire
Vipère	Akpwoe	abondant	Forêt primaire, secondaire
Hocheur	Avem	abondant	Forêt primaire, secondaire
Pangolin	Ka	abondant	Forêt primaire, secondaire

Buffle	Nyat	Rare	Forêt primaire
Perroquet	kokos	abondant	Forêt primaire, secondaire
Chevrotin aquatique	Vion	Rare	Forêt primaire
Sitatunga	Mvu	Rare	Forêt primaire
Mamba vert	Ayang	abondant	Forêt primaire, secondaire
Mangouste	Nkouloungou	abondant	Forêt primaire
Boa	Mvom	abondant	Forêt primaire
Loutre à cou tacheté	Abang	abondant	Forêt primaire, secondaire
Crocodile	Nkom	Rare	Rivières et fleuves
Ecureuil	Ossen	abondant	Forêt primaire, secondaire
Guenon	Ozem	abondant	Forêt primaire, secondaire
Aulacode	Mvep	abondant	Forêt primaire, secondaire
Rat palmiste	Kwuing	abondant	Forêt primaire, secondaire
Couleuvre	Nsek	abondant	Forêt primaire, secondaire

1.2. Milieu humain

1.2.1 Population de la commune

La commune de Ma'an couvre une superficie de 2 436 km² composée des Ntumu et des Mvae, majoritairement constituée de jeunes de moins de 16 ans, car représentant 51% de l'effectif total. La population âgée de plus de cinquante années représente environ 11%, la commune comporte donc une population globalement jeune, ce qui garantit pour l'avenir une force de travail importante aussi bien sur le plan intellectuel que manuel. Le régime patriarcat qui prévaut dans la zone, justifie la raison pour laquelle les hommes sont majoritairement des chefs de ménages (84,5%) contre 15,5% de femmes chefs de ménages. Il s'agit ici essentiellement des cas où elles sont restées veuves ou encore lorsque le papa trop vieux lègue le pouvoir à sa première fille.

Tableau 3 : Effectif de la population de la commune de Ma'an

Tranche d'âge	Sexe		Total	%	Chefs de ménage				Taille moyenne d'un ménage
	Homme	Femme			Homme	%	Femme	%	
0 – 5	1563	1514	3077	22,56	1732	84,5	318	15,5	7
6 – 15	1947	1951	3898	28,58					
16 – 25	1184	1249	2433	17,84					
26 – 50	1336	1400	2736	20,06					
50 et +	861	636	1497	10,97					
Total général	6891	6750	13 641	100	2050		318	15,5	7
	13 641		-						

Source : Enquête socioéconomique ère développement

De 1987 à nos jours, l'on a observé un taux de croissance annuel de la population estimé à 4,1% pour une densité de population estimée à 3,5 habitants/km² en 2001. L'évolution de la population est très croissante notamment en 2001 avec un chiffre de population de 13 641 habitants, contre 9 666 habitants en 1987 et 5 715 en 1976.

**CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DU
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

2.1-Activités socio économiques

2.1.1-Habitat

Il existe un seul type d'habitat prédominant, celui qui consiste à grouper les maisons le long des axes routiers. L'ensemble des maisons d'une famille est disposé en demi rectangle au centre duquel se trouve le plus souvent un corps de garde (Aba). Cependant, tout village dispose d'un corps de garde principal situé dans la cour du chef de village. Il tient lieu de case à palabre et de lieu de détente/relaxe dans le village. Derrière ou à côté de chaque maison principale dont le toit est généralement recouvert de tôle ondulée se trouve une cuisine, généralement en terre battue non crépie.

2.1.2-Education

Dans l'ensemble de la commune de Ma'an, l'on dénombre une trentaine d'écoles primaires et deux écoles maternelles dont une privée fixée à Zoétéélé aux environs de Ma'an; trois établissements secondaires publics dont un lycée d'enseignement général, une section artisanale rurale à Ma'an et un collège d'enseignement général à Nyabessan



Fig. V. Ecole primaire et maternelle de Ma'an – Inspection primaire de Ma'an

Les établissements scolaires souffrent particulièrement du manque ou de l'insuffisance d'infrastructures et du personnel, donc quantitativement et qualitativement. La majorité d'écoles sont à cycle complet, mais ne disposent pas suffisamment de maîtres et de salles de classe. Une salle de classe peut pour ce faire abriter deux ou trois classes, celles-ci dirigée par un seul maître. Dans cette commune la carte scolaire n'a pas beaucoup évolué et ceci constitue un des freins pour le financement ou la construction d'infrastructures scolaires. En effet, lorsque certains bailleurs de fonds se rendent compte que la carte scolaire existante ne prévoit pas d'écoles dans un village, ils hésitent à financer ledit projet.

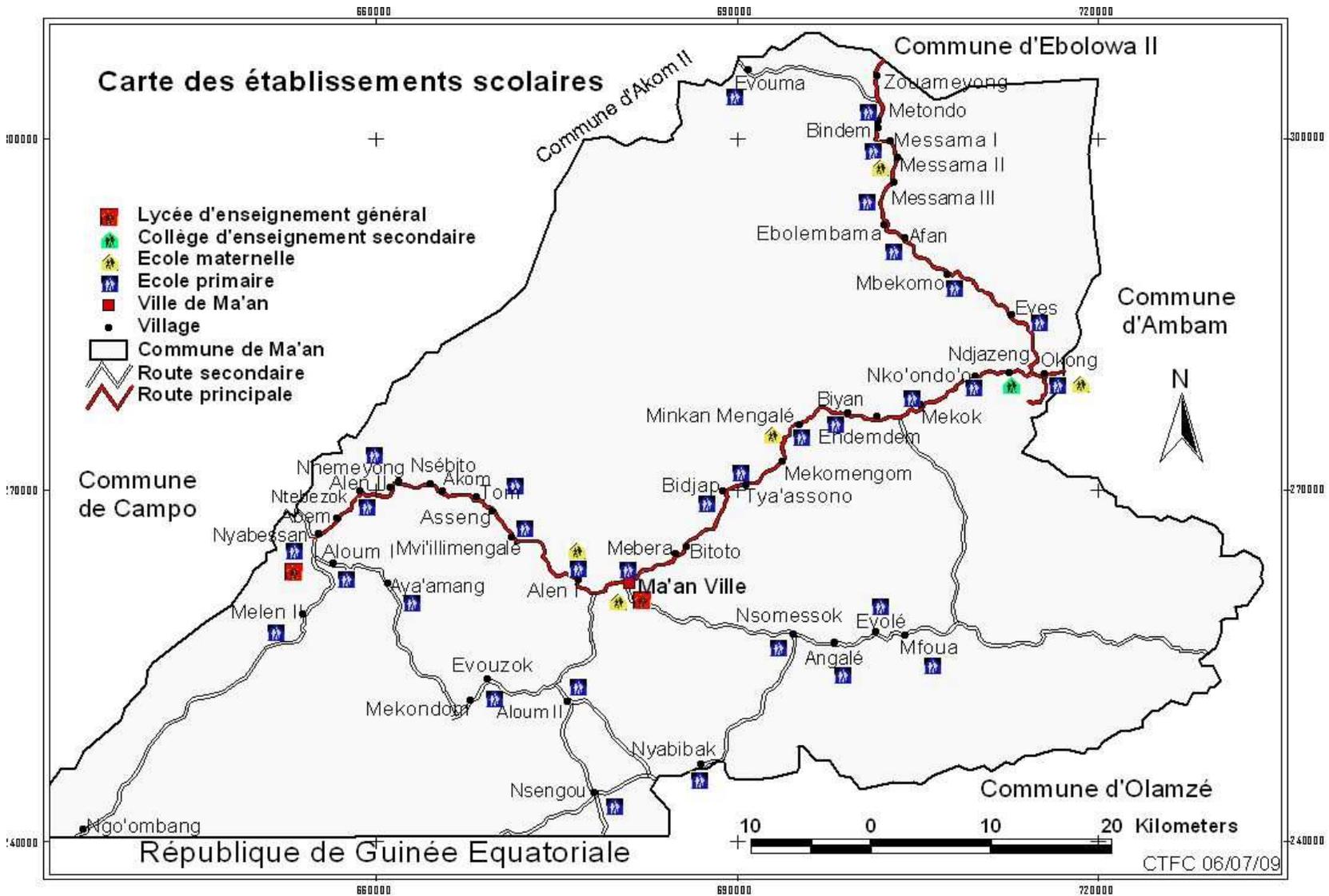


Figure VI : Carte des établissements scolaires dans la commune de Ma'an

La croissance démographique galopante de la population n'est pas suivie par l'évolution ou réforme du système éducatif (carte scolaire peu évolutive, peu de recrutements de personnel, salaires irréguliers des enseignants temporaires), ce qui a globalement pour conséquence un laxisme de certains enseignants et donc un retard dans la scolarisation des jeunes et notamment des jeunes filles. D'où la déperdition scolaire entraînant une sous scolarisation de la communauté, la recrudescence de jeunes filles mères et l'existence des maux sociaux tels que la prostitution, les IST/VIH/SIDA, la consommation des drogues, la sorcellerie....



Fig. VII Lycée de Ma'an

Pour essayer de pallier la situation, les institutions scolaires recourent le plus souvent à la mairie et aux associations des parents d'élèves pour le recrutement des enseignants temporaires et la construction des salles de classe et leur entretien. Cette intervention forte louable reste loin de satisfaire la demande de la commune sur le plan éducatif.

2.1.4- Santé

Les problèmes de santé apparaissent comme l'une des principales préoccupations de la communauté à cause du faible nombre de structures sanitaires dans la commune. En effet, il existe cinq structures sanitaires dans tout l'arrondissement de Ma'an, dont trois étatiques et deux privées: deux se trouvent à Ma'an (centre médical d'arrondissement et un centre de santé privé protestant intégré), deux centres de santé publics à Nyabessan et à Aya'amang dans la boucle du Ntem 1 et un centre privé protestant de santé à Evindissi.

Le seul médecin disponible au centre médical de Ma'an s'occupe d'environ treize mille personnes, ce qui est humainement impossible, ce d'autant plus qu'aucune structure sanitaire sus citée ne dispose ni personnels, ni de moyens matériels, logistiques ou financiers adéquats et suffisants. La population à défaut de pouvoir facilement accéder à un hôpital, se contente de recourir aux tradipraticiens qui se multiplient dans la zone. L'une des conséquences les plus déplorables est la propagation du VIH / SIDA à cause de l'usage du même matériel pour plusieurs personnes. A cet effet, l'on note que les populations de cette zone arrivent généralement à l'hôpital dans des états généralement critiques, après que les charlatans aient épuisé sans succès leurs possibilités de traitement. Comme dans le système éducatif, la carte sanitaire statique pénalise énormément la population à travers ses critères (ratio de populations) qui ne sont toujours pas remplis par les villages de la localité, c'est donc un des freins de l'évolution de ce système. Le faible recrutement et l'irrégularité de la majorité du personnel temporaire de ces structures sanitaires constituent également des obstacles observés malgré l'appui financier ou matériel de la mairie, des comités de santé (cosa) et des comités et communautés de lutte contre le VIH/SIDA fixés dans des villages, pour servir de relais pour la sensibilisation et la mobilisation sociale. Les comités de santé sont mis en place par le centre médical, mais restent peu fonctionnels, leurs dirigeants n'étant pas formés sur le travail à effectuer. Les responsables des comités SIDA par contre suivent des formations de quelques jours, bien que pas toujours suivis d'activités de sensibilisation et d'accompagnement des populations au dépistage volontaire Calibri.



Fig. IX Case de santé privée protestante – Dispensaire public de Ma'an

2.1.4-Eau potable

La commune de Ma'an compte 62 puits aménagés et 18 puits non aménagés, ce qui est insuffisant compte tenu du nombre de personnes (environ 13 000) et de l'étendue du territoire communal. Les puits aménagés se caractérisent par leur pompe à manivelle (roue) ou à motricité humaine. Des unités de planification entières comme les boucles du Ntem1 et 2 ne comptent aucun puits d'eau potable pour un millier de personnes environ. A défaut d'eau potable, les populations se retournent vers les différents fleuves que sont Mvila, Ntem, Ndjo'o, rivières et cours d'eau ou sources naturelles non aménagées, cette eau est consommée sans être filtrée ni bouillie. Les puits aménagés disponibles sont très peu ou pas du tout entretenus, conséquemment l'eau obtenue est de qualité douteuse. Dans la ville de Ma'an, sur fonds japonais, une adduction d'eau à partir d'un forage dessert la population locale à travers les bornes à robinets; on dénombre ainsi un total de dix bornes de deux à quatre robinets chacune. Toutefois la gestion de ce forage reste difficile dès lors que les populations ne contribuent pas efficacement à son entretien.

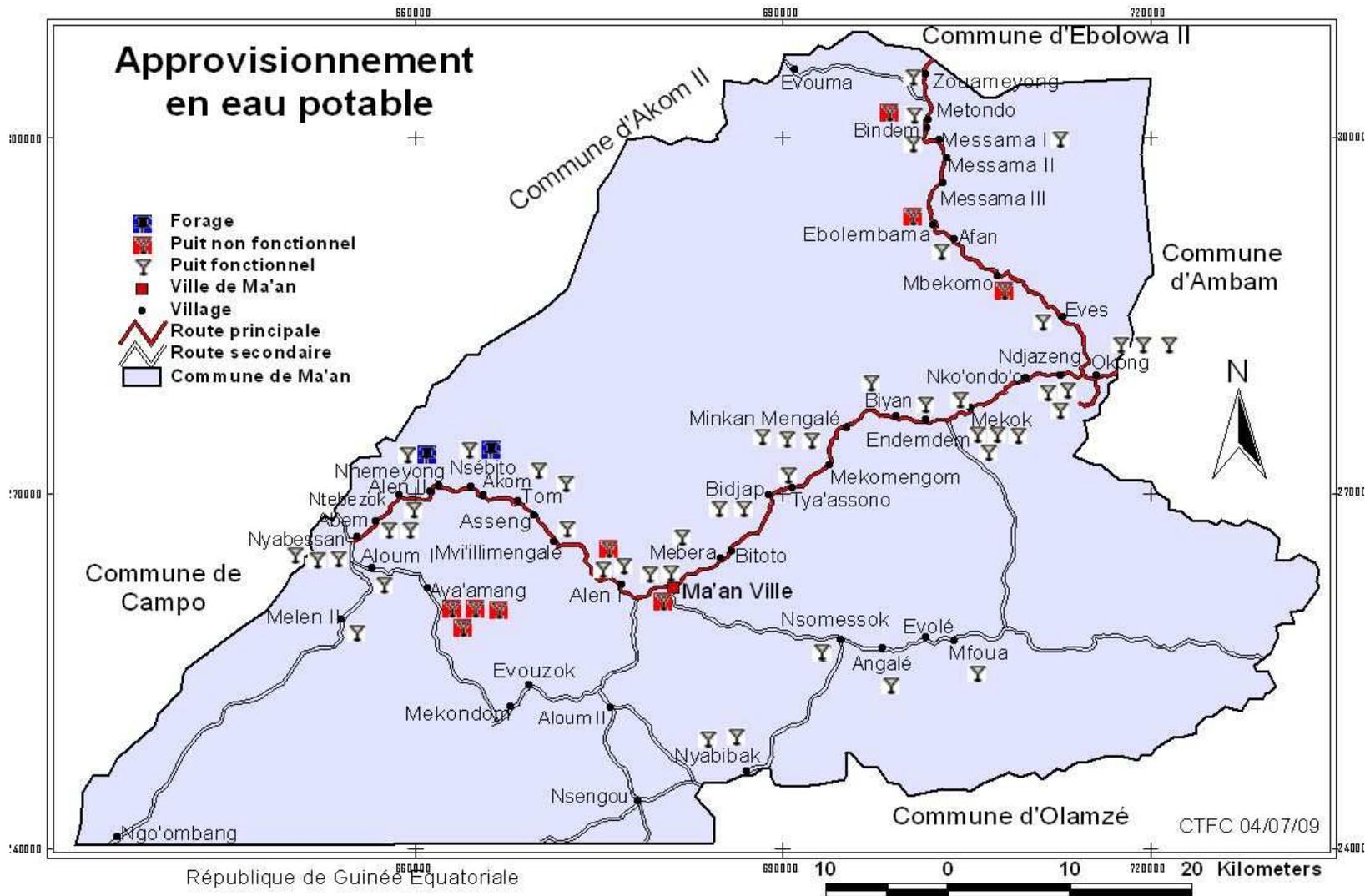


Fig. X CARTE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS LA COMMUNE DE MA'AN

2.1.5-Sport et loisirs

La commune de Ma'an, en dehors de la salle des banquets et du cercle municipal qui reçoivent de multiples rencontres culturelles et associatives, dispose d'un stade de football aux dimensions réglementaires et avec tribune traditionnelle



Fig. XI Tribune officielle place des fêtes

Dans les différents villages de l'arrondissement de Ma'an, il existe des stades de football de dimensions variables ; les périodes de vacances sont les moments les plus attendus par la jeunesse pour organiser des tournois de football.



Fig. XII-Salle des réceptions – Salle des fêtes

2.1.6-Electrification

L'arrondissement de Ma'an est connecté au réseau AES SONEL par le village Zouameyong vers Akom2. La ville de Ma'an est alimentée en électricité par un groupe électrogène de grande puissance, la commune dispose d'un autre groupe électrogène d'au moins la même capacité qui reste non utilisé, à cause de la faible demande en électricité de la zone urbaine. Lorsque la mairie fournit du carburant, la ville est alimentée de dix huit heures à minuit, ce qui ne satisfait pas les habitants de la ville, qui ne peuvent pas utiliser continuellement leurs appareils électriques. Les

villages voisins de la ville ont présenté comme problème prioritaire l'extension du réseau électrique communal.

2.1.7-Organisation sociale

2.1.7.1-Chefferie traditionnelle et les clans

La population de la commune de Ma'an est regroupée autour d'une cinquantaine de chefferies traditionnelles de troisième degré regroupées à leur tour en chefferies de second degré ou canton : Ntumu Centre, Ntumu Ouest, Mvae Ouest, boucle du Ntem 1 et boucle du Ntem 2.

La commune, sous la tutelle du sous-préfet, compte vingt cinq conseillers municipaux dont deux femmes, soit huit pour cent (8%) de l'effectif total, ce qui reste très faible. La communauté Ntumu comprend principalement les clans : Essambira, Essambwak, Essamvine, Eba, Essandon, Essakounane, Azok, Essambé. La communauté Mvae comprend principalement les clans : Essamendjan, Ekang, Yemfok.



Fig. XIII-Sous préfecture de Ma'an

2.1.7.2-Religion

Les populations pratiquent leur religion principalement à l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC) et à l'Eglise Catholique Romaine. Ces deux congrégations sont les plus anciennes dans la zone et les institutions de formation de leurs pasteurs et prêtres sont connues de tous, ainsi que leurs modalités d'admission. Il existe d'autres congrégations religieuses moins représentatives que fréquentent certaines populations : adventiste du 7^e jour, vraie Eglise, Bahai, Branham, Témoins de Jéhovah, Pentecôtistes et EPCO.

Toutes ces Eglises ont la spécificité de s'autofinancer et construisent elles-mêmes des temples et chapelles à coûts de plusieurs millions, seule l'Eglise Catholique n'est pas encore totalement imprégnée de cette dynamique.



Fig. XIV-Eglise protestante EPC

2.1.7.3-Organisations paysannes et d'encadrement

Dans la dynamique des organisations paysannes, l'arrondissement de Ma'an connaît un foisonnement de structures associatives de dénomination diverses : association, GIC, tontine, groupe etc... Les associations qui y existent sont de divers ordres : à vocation ONGs locales (accompagnement des populations), comité de développement, comité de suivi, comité de concertation, comité paysan forêt, association de parents d'élèves (APE)...Les GICs ont des vocations diverses : agriculture, foresterie. Les tontines ont généralement pour objet l'épargne entre les membres. Il existe d'autres groupes qui sont parfois de simples groupes d'entraide ou de danses, sans véritable structuration officielle. La majorité de ces groupes ne sont pas légalisés et lorsque c'est le cas, les membres ne connaissent même pas leurs rôles au sein de la structure, si bien que celle-ci repose davantage sur un ou deux individus clés. Le développement communautaire est de fait dans l'arrondissement, dès lors que les paysans s'entraident pour diverses activités (champs communautaires, défrichement des champs et cacaoyères...), mais il existe beaucoup de difficultés pour la réalisation des infrastructures communautaires (construction et entretien d'un puits, salle de classe...) et la gestion des ressources naturelles (acquisition de la forêt communautaire, et gestion de ses revenus, réalisation des champs communautaires).

2.1.7.4-Autres organisations

D'autres structures ou institutions interviennent dans la commune de Ma'an, ce sont des structures/ONG internationales de développement et centres de recherche: CIFOR, IRAD SNV, ICRAF, WWF, Peace corps; ou de financement : PNDP; des entreprises industrielles: WIJMA, Société Karyanis, Patrice bois ; des organisations/associations intermédiaires d'appui au développement : CEPFILD, ONED, SAGED, Forêt modèle Campo-Ma'an (CAMAMF), ROCAME.

2.1.7.5-Organisation sociale traditionnelle et culturelle

Les gardiens de la tradition dans la zone sont les anciens (hommes et femmes âgés). Ce sont eux qui sur le plan coutumier montrent le chemin, notamment pour le mariage, les soins traditionnels, la succession, le veuvage, les zones sacrées.

➤ *Mariage*

Dans la zone, le mariage doit être soutenu par les anciens pour qu'il ait son sens d'union de deux familles. Les conjoints laissent place à leurs parents (anciens de leur famille), pour la prise de décision lors des négociations traditionnelles. Ce sont généralement les anciens qui prennent la parole et s'expriment en proverbe, d'où la nécessité d'être initié. Actuellement l'on assiste à des cas de mariage sans dot, bien que pour certaines familles cela paraît encore comme si la mariée n'est pas considérée par les siens. Les mamans de l'épouse préparent leur fille à assumer ses responsabilités en lui transmettant des savoirs sur ses devoirs traditionnels, la conservation des semences, la gestion des récoltes, les soins traditionnels.

➤ *Les soins traditionnels*

Toute jeune fille est préparée à pouvoir s'occuper de ses enfants et de son mari selon la tradition ; compte tenu de la pauvreté ambiante, ses parents lui montrent certains secrets de la pharmacopée traditionnelle. Le plus souvent, la jeune mariée part de chez elle accompagnée de sa famille qui lui réserve des semences au cas où elle aura du mal à les retrouver dans le village de son conjoint.

➤ *La succession et le veuvage*

La succession dans toute la commune ne pose véritablement pas de problème, dès lors que c'est le fils aîné qui est toujours le successeur à son père. Toutefois, l'on retrouve des cas où le disparu a prévu qu'un autre fils lui succède, les anciens du village et de la famille sont alors chargés de faire respecter cette volonté et d'initier en cas de besoin la personne concernée. Dans les deux cas, lorsque le chef de famille ou le chef de village décède, une réunion familiale est convoquée pour désigner le successeur. Le défunt se confie généralement à une personne âgée du village ou à toute la famille pendant ses derniers moments de vie.

➤ *Les zones sacrées*

Dans certains villages dans la zone, et notamment dans les boucles du Ntem I et II, sont signalés des sites sacrés, où des personnes non initiées n'ont pas le droit d'y accéder. Il s'agit des espaces forestiers où des pratiques mystiques sont effectuées pour le progrès du village et de ses occupants.

2.1.8-Les infrastructures de communication

2.1.8.1-Infrastructures routières

La commune de Ma'an dispose d'un réseau routier totalement en terre, ce qui rend la circulation très difficile en saison pluvieuse. L'entretien de la route tient tout simplement à un sarclage qui en fait ne contribue qu'à dégager ce qui reste comme latérite sur la chaussée, aggravant de ce fait l'état de la route, en effet, elle devient très glissante lorsqu'il pleut. Avec l'érosion en saison pluvieuse, la dégradation avance au point parfois de ne plus être accessible à de petits véhicules.

Ce réseau routier estimé à 200 kilomètres environ est très sollicité par le transport des billes de bois à l'aide de gigantesques camions. Les routes étant de dimensions très réduites et dénudées, l'impact du passage de grumiers sur ce réseau est très négatif. Par contre l'on observe une amélioration de la qualité de la route sur les pistes forestières, et ceci par les soins des sociétés forestières qui y verse régulièrement la latérite.

L'enclavement de certaines localités est lié à l'absence d'ouvrages de franchissement dans plusieurs localités, de nombreux villages de l'arrondissement de Ma'an demeurant difficiles à atteindre. Dans

la boucle du Ntem 2, les cours d'eau qui traversent la piste piétonne manquent cruellement de ponceaux, si bien qu'en saison pluvieuse, les populations ont toutes les peines possibles avec les inondations. Les ponts sur les pistes sont en très mauvais état, et particulièrement celui de Mvila. Pour ce qui est des flux de passagers, les moyens de déplacements sont très limités, en effet les véhicules de transport public en direction ou en provenance d'Ebolowa ou Ambam sont en nombre réduits et il faut parfois attendre 24 heures pour pouvoir emprunter un car de transport si l'occasion du jour est manquée.

2.1.8.2-Infrastructures fluviales

L'arrondissement de Ma'an est serpenté par les fleuves Ntem, Mvila et Ndjo'o, de part et d'autre pour aller dans les deux boucles du Ntem, il faut traverser les quatre bras du Ntem. Si un bac est installé sur le Ntem à Nyabessan vers la boucle du Ntem1, ce n'est pas le cas pour aller dans la boucle du Ntem2, il existe tout de même des pirogues fabriquées sur financement de la mairie de Ma'an ou des exploitants forestiers, et les pistes piétonnes très mal entretenues. Chaque bras dispose d'un pagayeur recruté par la mairie pour servir le public, cependant ce personnel de la mairie ne dispose pas d'habitat en bordure du fleuve pour pouvoir s'abriter et attendre les éventuels passagers; la conséquence est qu'il vaque normalement à ses occupations et ce n'est qu'occasionnellement qu'il reste à l'attente des passagers.

2.1.8.3-Téléphonie, radio diffusion et télévision

L'arrondissement de Ma'an n'est pas encore connecté à un réseau de téléphonie, bien que des sites aient déjà été trouvés, pour la fixation éventuelle d'une antenne. Les ondes des radios nationales Camerounaises couvrent à peine tout le territoire communal. Il faut recourir soit à de postes transistors assez puissants ou localiser des points fixes périodiques chez soi, où les ondes radiophoniques Camerounaises sont captées.

Il en est de même de la télévision, avec tous les espoirs de la population de voir réparer l'antenne non fonctionnelle fixée à Ma'an.



Fig. XV Antenne radio télé

2.1.9-Activités économiques

Pêche

Les fleuves Ntem, Mvila et de nombreux cours d'eau de la localité favorisent le développement de la pêche artisanale dont le produit est exclusivement consommé dans le ménage ou alors par une infime partie vendue localement pour acheter les biens de première nécessité (pétrole, savon, médicament...). La pêche dans tout l'arrondissement se pratique par barrage, nasse, ligne, filet. Toutefois, ces méthodes restent très faiblement exploitées pour que la pêche produise réellement des revenus substantiels aux ménages, il n'existe donc pas de paysans dont la pêche constitue la seule principale activité, car celle-ci est généralement couplée à l'agriculture. Le projet Memve'ele est une opportunité de développement de la pêche artisanale, c'est pourquoi les paysans devraient s'orienter dans le développement de la pêche artisanale. Le Gouvernement Camerounais avait déjà anticipé bien plus tôt avec la création d'un centre de pêche artisanale à Nsebito à côté de Nyabessan, malheureusement le centre n'a jamais été effectivement fonctionnel. Plusieurs espèces consommées dans la zone, restant mal connues pour certains, de la littérature sont notamment en langue locale : agneñ (*Malepterus electricus*) mva'a, mvoñ, nsô, ngô (silure), essô, capitaine, kôs, ekôko, ngoñ, akpwe kos (poisson vipère), nwoñ...

Chasse

La zone étant forestière, la chasse est une des activités auxquelles se livrent quotidiennement les paysans, malheureusement les espèces protégées telles que éléphants, buffles, pangolins géants, gorilles...sont aussi prélevées, bien que protégées. L'existence du parc Campo-Ma'an dans la zone est une opportunité de conservation des animaux, victimes du braconnage. D'importantes quantités de viandes prélevées sont transportées en ville ou en Guinée Equatoriale pour la vente, d'où de nombreux conflits entre population et administration forestière (poste forestier de Ma'an). La période de chasse la plus prolifique se situe entre le mois de juin et celui de Septembre. En saison sèche, les animaux fréquentent beaucoup plus les bas fonds et les cours d'eaux, d'où la convergence des chasseurs en ce lieu à ce moment précis. Bien que de nombreuses campagnes de sensibilisations aient été effectuées par les différents intervenants dans la zone (MINFOF, exploitants forestiers, associations de développement, ONGs locales et internationales...), la réglementation forestière reste très mal connue du grand public, davantage d'explications et informations devraient encore être données aux populations de la zone.

Agriculture

L'agriculture est la principale activité de la population, de l'arrondissement de Ma'an, il s'agit notamment de la culture du manioc, la culture des arachides et concombre (pistache), la culture du bananier plantain, les cultures maraîchères (légumes : folong, zôm, élok sup...). Les principaux fruitiers observés dans les jardins de case contiennent surtout du bananier, papayer, corossolier, manguier, safoutier, avocatier. Les principales cultures de rente sont le cacaoyer, le palmier à huile et les plantations d'hévea abandonnées.



Fig. XVI-Délégation agriculture Ma'an

L'agriculture connaît essentiellement des problèmes de faibles superficies cultivées pour des cultures vivrières (moins d'un hectare en moyenne par femme) à cause de la structure de la forêt dense avec d'abondants et énormes arbres et dont le système racinaire est très dense. Il s'agit dès lors de s'équiper d'un matériel adéquat et moderne afin de couvrir d'importantes surfaces, faciliter le semis et éviter de nombreuses maladies dues aux travaux physiquement épuisables. Les produits phytosanitaires sont mal connus et très peu utilisés pour les cultures vivrières, par contre ils sont abondamment utilisés pour les cultures de rente comme le cacao. Pour ce qui est des engrais, ils ne sont connus que des villageois qui cultivent du palmier à huile.

Tableau 4 : Calendrier agricole et d'occupations de la population

Préoccupation / Activités	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Défrichement des champs			X	X	X							
Défrichement cacaoyère	X	X	X									
Traitement phytosanitaire	X	X	X			X	X					
Ensemencement			X	X	X	X						
Sarclage/désherbage	X	X						X	X			X
Récolte							X	X	X	X	X	
Commercialisation cacao									X	X	X	X

Commercialisation manioc plantain, macabo	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Commercialisation arachide, pistache, arachide	X	X	X	X					X	X	X	X	X
Chasse et pêche	X	X	X						X	X	X		
Grandes cérémonies religieuses							X	X					
Réunions politiques			X								X		

Commerce

Il se manifeste dans la communauté à travers de petites boutiques pour les produits de première nécessité (pétrole lampant, savon, sel, assaisonnement, allumettes, médicaments non homologués) ; la vente du gibier est une activité qui rapporte d'importants revenus aux villageois. Cette activité est vivement réprimandée par les services forestiers mais butent aux difficultés dues à la traversée des quatre bras du Ntem, car les populations vendent leur butin essentiellement en Guinée Equatoriale, les prix y étant plus élevés. La vente du vin local distillé procure beaucoup de revenus puisque abondamment consommé par les villageois dans tout l'arrondissement de Ma'an.

Exploitation forestière industrielle

La commune de Ma'an compte 05 unités forestières d'aménagement (UFA) : 09020, 09021, 09022, 09023, 09024. Ces UFAs constituent des opportunités d'emplois pour les populations. L'administration et le contrôle de la gestion des forêts de la commune se font à travers trois postes forestiers de Ma'an : un poste mobile basé à Ma'an, un poste fixe basé à Ma'an et un poste fixe à Messama. Seule le poste fixe dispose de deux écogardes, les deux autres ne comptent que le chef de poste. L'exploitation forestière crée fréquemment des conflits entre la population et les sociétés forestières, car les populations réclament souvent le respect du cahier de charge par les forestiers qui, dans la zone semblent plus privilégier l'administration que la population riveraine. Davantage les conflits s'enregistrent dans l'ouverture et la matérialisation des limites des UFAs et la coupe des essences dans les champs appartenant aux populations. L'exploitation forestière procure aussi bien du travail aux jeunes qu'elle favorise la promiscuité dans les villages, car les ouvriers de la société ne disposent pas de camp. Ceux-ci louent des chambres dans les maisons communales et des populations, et étant généralement célibataires ils déstabilisent les couples locaux, attirant davantage les femmes par leurs revenus relativement importants. Il s'en suit des conflits suite aux cas d'adultères, grossesses non désirées des jeunes filles, factures non réglées et la prolifération des MST / SIDA.



Fig XVII Poste forestier de Ma'an – Poste forestier mobile de Ma'an

Toutefois, le prélèvement du bois d'œuvre rapporte des revenus à la commune par les redevances forestières versées par les exploitants forestiers en activité dans l'arrondissement. Ces moyens permettent à la commune de réaliser des projets communautaires dans les villages et de réaliser des infrastructures de franchissements tels que les ponceaux sur des rivières, des pirogues sur le Ntem.

Elevage

Le type d'élevage pratiqué dans la zone de Ma'an est extensif composé de porcins, caprins, ovins et volailles. La taille du bétail d'un cheptel ne dépasse pas 2600 têtes et la volaille notamment le poulet est la spéculation la plus pratiquée dans la localité. Cet élevage est pratiqué en divagation, ce qui cause généralement des conflits relatifs au vol de bêtes, destruction de biens par les bêtes. La santé de ce bétail est très peu maîtrisée à cause du type d'élevage, c'est pourquoi les cas de maladies épidémiques sont généralement fatals pour les bêtes.

Artisanat

La forêt est une importante source d'approvisionnement en matière première pour la fabrication de cuvettes en bois, canaris, chaises, nasses, hottes armoires en rotin, raphia, lianes, écorces, bois. Cette activité constitue également une source de revenus pour la population. Il est bien regrettable dans la zone que les jeunes soient très peu préoccupés par l'apprentissage de la fabrication de ces instruments auprès des anciens.

2.1.10 Infrastructures sociales du village et le niveau d'organisation

Les principales infrastructures que l'on rencontre dans la commune de Ma'an sont constituées de ponts et ponceaux en planche et bien dégradés par de multiples passages des grumiers. Il existe également des ponts forestiers qui ne résistent généralement pas après deux grandes saisons de pluies, c'est le cas du pont sur la Mvila du côté de Mfoua. Dans de nombreux villages, il existe des puits d'eau potable, mais ceux-ci restent insuffisants et la qualité de l'eau n'est toujours pas meilleure la plupart d'entre eux tarissent en saison sèche. Dans certaines localités de la commune, l'on trouve des salles de classes en matériaux définitifs, mais sans latrines en matériaux définitifs. Des églises se retrouvent dans la quasi-totalité des villages, elles sont en matériaux définitifs ou non ; tous les centres de santé intégrés sont construits en matériaux définitifs, car totalement financés par l'Etat.

Dans le passé, la commune a connu un nombre assez important de projets collectifs qui se recrutent dans la construction des salles de classes, les logements de maîtres, les puits d'eau potable, les corps de garde, la création des forêts communautaires, les plans de développement villageois, la gestion

du parc national Campo-Ma'an, l'adduction d'eau potable de Ma'an, l'électrification de Ma'an, sur financement communal, des bailleurs de fonds, coopérations étrangères ou du PNDP. Il ressort en terme d'organisation qu'il a été très difficile pour les populations de se mobiliser réellement pour l'intérêt collectif sur la base d'une idée qui ne trouve pas sa source localement. En effet, avec l'échec du projet Campo-ma'an, du moins sur le plan des réalisations socioéconomiques (il y'a eu beaucoup de promesses de financement de projet pour aucune réalisation physique à Ma'an), les populations ont été très déçues et ne croyaient plus aux projets communautaires. Très peu de personnes étaient de ce fait motivées à participer aux réunions ou à contribuer pour la réalisation des projets.

Après de nombreuses sensibilisations de la mairie et des ONGs locales, les communautés locales ont timidement commencé à se mobiliser pour des réalisations communautaires. Le niveau d'organisation, bien que faible, est déjà encourageant dans la mesure où ces populations contribuent aussi bien financièrement que matériellement pour la réalisation de certains projets communautaires. Cependant, il reste important de renforcer les capacités des communautés dans le suivi des activités et la maintenance des infrastructures mises en place.

**CHAPITRE 3 : PRESENTATION DE LA COMMUNE
EN TANT QU'INSTITUTION**

3.1-Administration communale

3.1.1-Histoire de la commune

3.1.1.1-Histoire de Ma'an-village

Le village Ma'an signifie carrefour en langue locale, il s'agit du lieu où des communautés venant de part et d'autre se sont séparées, les uns s'installant sur place, d'autres allant vers Kribi à la recherche du sel et du travail, ou vers la Guinée Equatoriale en traversant le Ntem. Elles se sont de ce fait fixées chemin faisant pour diverses raisons. Le village Ma'an est composé du clan Essambira, le plus important en terme de population et le plus influent de tout l'arrondissement, après les Essambwak. Ces natifs de Ma'an viennent des forêts de Meko'omengon (Bilop et Doum) à la suite de Menye Ella qui s'y est d'abord installé. L'installation de ces populations du côté de Mbovan a été très controversée avec la mise en quarantaine d'un chef et l'influence des Essambira sur les Essakoran (Ndong Mimbimi), obligés de quitter les environs du fleuve Mvila vers Mbovang. Le nom du village était jadis Alen-Okou voisin d'Alen Engoang Anda, actuelle chefferie d'Alen. Après le départ de Ndong Mimbimi, Alen-Okou est devenu Ma'an, comme pour signifier lieu de séparation entre les Essakoran et les Essambira. Avant, cette zone a connu l'influence d'un chef de Canton en la personne d'Ebendeng Menye qui lui a valu la convoitise de ses collègues chefs de cantons en l'occurrence de Emvo Afou'ou qui a dû partir des quatre bras du ntem pour se rapprocher de son frère Nse'e Afou'ou (vers Ebendeng Menye). Toute cette période a été marquée par les travaux forcés d'implantation des palmeraies et des plantations d'hévéa dans chaque chefferie. La gestion de ces plantations revenait aux chefs qui confiaient une ligne de palmier à chaque habitant de la chefferie pour l'entretien. C'est également à cette période que la route principale Meyo-centre Ma'an a été creusée par les populations elles-mêmes



Fig. XVIII-Mairie de Ma'an et bureaux des Recettes municipales

Ma'an connaît de plus en plus l'installation des infrastructures sociales telles que des écoles primaires, gendarmerie, poste de douane et boutiques. C'est ainsi que Ma'an village devient district en 1970, un an plus tard, le premier chef de district est nommé et s'y installe. Sept années après, Ma'an est érigé en commune rurale dirigée par un administrateur municipal en même temps chef de district. Les populations ne comprennent pas encore bien les motivations de ce changement, aucune différence significative n'étant observée au niveau de l'assistance aux communautés. Pourtant les populations s'épanouissent moralement et sont dans l'expectative de la mise en œuvre des stratégies préconisées par la loi créant les communes rurales.

Jusqu'à lors existe toujours dans l'arrondissement, plusieurs pistes coloniales ouvertes à la main dont la principale est celle de Meyo-Centre à Ma'an. L'année 1977-1978 a vu l'ouverture des routes carrossables dans toute la commune, de Meyo-Centre à Nyabessang ; de Zouameyong à Mebem et des bretelles comme du carrefour Zoétélé à Ntem si, puis de Ma'an à Enguirdjang. La circulation en voiture devient évidente et fluide.

En 1982, le district est érigé en arrondissement et le sous préfet comme autorité administrative dirige la commune comme administrateur municipal. Ce changement s'accompagne d'une grande vague de création et installation de nouvelles institutions que sont le collège d'enseignement secondaire (CES), la section artisanale rurale (SAR), le centre médical d'arrondissement (CMA), le poste forestier, la sous inspection de l'enseignement primaire et maternelle (actuellement inspection de l'éducation de base), et notamment la perception à la grande satisfaction de certains retraités qui ne se déplacent plus pour le paiement de leur pension.

L'année 1985 marque l'entrée en fonction de Nsom Mbui Jean au poste d'administrateur municipal, la séparation est claire et les rôles deviennent davantage spécifiés, les populations commencent à ressentir l'importance réelle de la commune. Avec l'aire de la démocratie avancée, les premières élections se tiennent en 1996 pour l'élection du maire à la tête de la commune. M. Ndongo Ela Samson devient le premier maire de la commune rurale de Ma'an ; de plus la mairie bénéficie des redevances forestières (quotas fixés par l'Etat : 10% aux communautés locales, 40% à la commune et 50% à l'Etat), pour le développement local. La commune intervient désormais efficacement dans le développement local au sein des communautés à travers l'appui aux sinistrés divers et la réalisation de microprojets communautaires.

Tableau 5 -Profil historique simplifié de la commune

Années	Evènements	Impact
1916	Installation de Menye Ella à Ma'an sortant de Doum et Bilop par Meko'omengon	Regroupement des familles « Mvog » Nkouna issues de 02 chefferies et départ des autres familles
1920	Mise en quarantaine du chef suite à une maladie contagieuse probablement la lèpre	Anarchie dans la zone, à cause d'un chef isolé du côté de Mbovan et décès du chef malade
1927	Ndong Mimbimi est chassé des environs de Mvila et le village est appelé Alen Oko, puis Ma'an, voisin de Alen Engoang Anda	Les Essakorane sont chassés du coin par les Essambira et les palmeraies appartiennent désormais à l'administration coloniale dans la zone.
	Installation de Alo'o Oko suite au décès du précédent chef	La création des palmeraies et plantation d'hévéa s'active, chaque habitant s'occupant de l'entretien d'une ligne particulière.
1946	Déportation d'une partie de population à Meko'omengon et retour d'une partie à Ma'an	Fixation définitive de certaines familles à Alen (Ma'an), notamment celles menacées par le précédent chef.
1954	Décès de Alo'o Oko et installation de Ndong Alo'o	Affirmation de l'autorité des Essambira de Ma'an (Alen)

1969 1970	Création du district de Ma'an	Rapprochement de l'administration des administrés.
1971	Nomination du chef de district : Mfoumpwa	Epanouissement des populations à gérer elles-mêmes certains problèmes.
1977	Création de la commune rurale de Ma'an	Mise en place des stratégies de développement locales et assistance aux communautés.
1977 1978	Création des routes carrossables	La marche à pieds pour voyager est terminée pour beaucoup.
1978	Nomination du chef de district, et 1 ^{er} administrateur municipal Richard Bidjoka.	De nombreuses activités peuvent facilement se réaliser à Ma'an.
1981 1982	Erection du district en arrondissement et nomination du sous préfet administrateur municipal : Nna Bedjeme François	Circulation devient fluide des personnes et produits divers dans l'arrondissement de Ma'an.
1984	Création du CES de Ma'an	Les jeunes ne se déplacent plus pour les études secondaires à Ambam. Les communautés elles-mêmes ont construit les premières salles de classe.
1985	Nomination du 1 ^{er} administrateur municipal originaire de l'arrondissement de Ma'an : Nsom Mbui Jean	Les populations réalisent effectivement qu'elles sont réellement en train de prendre une parcelle du pouvoir sur les affaires locales.
1987	Installation de Alo'o Ndong comme chef	Ma'an village a son premier chef de village fonctionnaire, les pouvoirs sont légués pour la plupart de temps à M. Menye Namaan son représentant.
1992	Création du département de la vallée du Ntem	Rapprochement de l'administration des administrés. Epanouissement des populations à gérer elles-mêmes certains problèmes.
1996	Election du 1 ^{er} maire de l'arrondissement de Ma'an Adduction d'eau potable par un don Japonais	Les populations se rendent effectivement compte qu'elles décident des affaires locales. L'eau potable est gratuite dans la ville de Ma'an
1997	Attribution des UFAs de Ma'an et début de l'exploitation forestière Erection du CES en lycée sous l'impulsion de la mairie	Versement de la redevance forestière à la mairie, assistance aux communautés. Les cycles primaires et secondaires sont complets à Ma'an, les élèves vont de la SIL en terminale.
2000	Création du parc national Campo-Ma'an Epidémie de dysenterie aiguë appelé	Les populations ne peuvent plus accéder à toute la forêt, montée de la lutte anti braconnage.

	«world cup»	Pertes de nombreuses vies humaines.
2003	Création du CES de Nyabessang Création de la recette municipale de Ma'an	Les jeunes locaux ne parcourent plus beaucoup de kilomètres pour aller au collège, taux de scolarisation en hausse. Disparition de l'unicité de caisse entre la sous-préfecture et la mairie. Renforcement de l'autonomie financière de la mairie.
2004	Litige frontalier Guinée Cameroun suite à l'arrestation des prospecteurs dans la forêt, Signature d'un accord de partenariat entre la commune de Ma'an et celle de sainte Colombe (France).	Rapprochement des autorités des deux pays voisins (coopération Sud-Sud).
2006	Début de la tenue des audiences foraines à Ma'an	Les populations ne se déplacent plus pour les audiences de tribunal à Ambam. Ces audiences ont lieu une fois par mois.

Tableau 6: Récapitulatif des dirigeants de la mairie de Ma'an

N°	Noms et prénoms	Date d'installation	Date de départ
Administrateurs municipaux – chefs de districts			
1	BIDJOKA Richard	Novembre 1978	22 Août 1980
2	NNA BEDJEME François	22 août 1980	
Administrateurs municipaux – sous préfets			
1	NNA BEDJEME François		20 juillet 1982
2	BOFIA NDONGO Philippe	20 juillet 1982	08 octobre 1983
3	EBANGA pierre	08 octobre 1983	08 Février 1984
Administrateurs municipaux originaires de l'arrondissement de Ma'an			
1	NSOM MBUI Jean Marc	08 Février 1984	13 juillet 1985
2	OBAM Daniel	13 juillet 1985	13 octobre 1987
3	ABESSOLO René	13 octobre 1987	08 Avril 1991
4	MENYE Samuel	08 Avril 1991	14 mars 1995
5	ONDJI'I ESSONO Jean Riper	14 mars 1995	30 janvier 1996
Maire			
1	NDONGO ELA Samson	30 janvier 1996	

3.1.2-Présentation de l'organigramme de la commune

Le secrétaire général est chargé de l'administration et responsable des ressources humaines. Tous les agents sont de ce fait placés sous la responsabilité du secrétaire général. Les dispositions de la loi n°74/23 du 15 Décembre 1974 portant organisation communale et attribuant les responsabilités aux adjoints au maire sont respectées par arrêté municipal n° 044/AM/L12-02/CR/SG/MA du 07 octobre 2005.

Il a été créé un poste d'adjoint spécial au maire de la commune de Ma'an pour les boucles du Ntem 1 et 2 à travers le délibérant n° 15/DEL/L12-02/C/MA/SG, conformément à la loi n° 2004/018 fixant les règles applicables aux communes, et plus précisément dans son article 59.

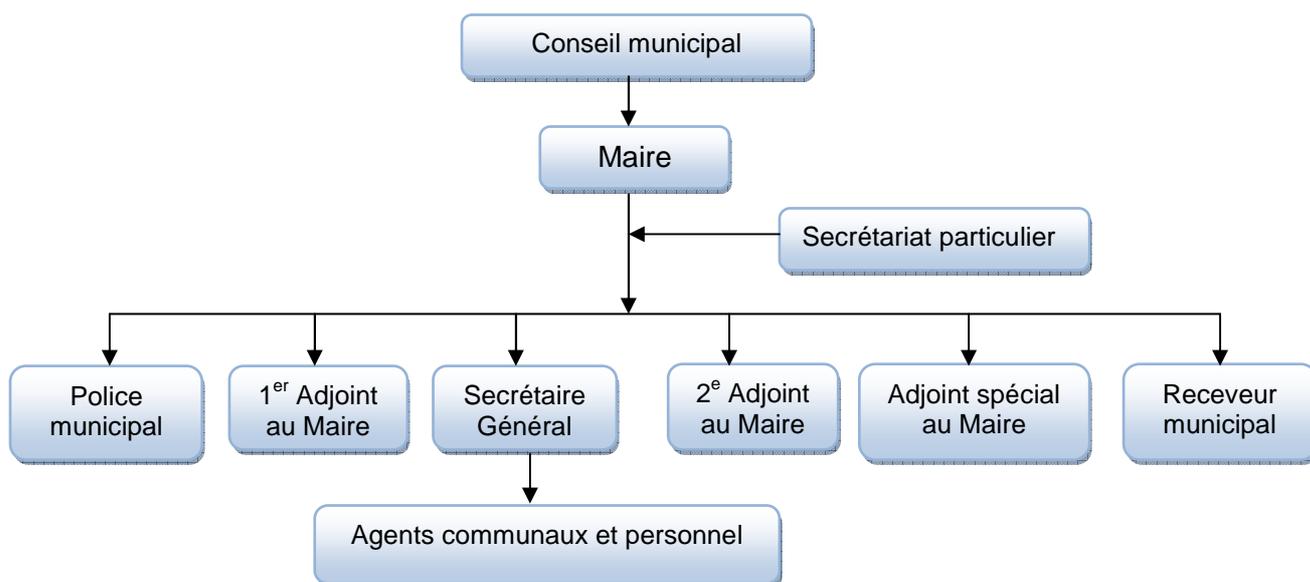


Fig.XIX. Organigramme de la commune

3.1.3-Ressource humaine de la commune

Le personnel communal est estimé à ce jour à 31 agents, dont le secrétaire général, le maire et ses trois adjoints, soit un total de trente six personnes dont 29 décisionnaires. Deux agents ont le niveau baccalauréat et une grande partie a le niveau du brevet d'études élémentaires ou le probatoire. Sur financement du PNDP, un agent sera recruté par la commune pour appuyer la commune sur les aspects d'informatisation de son fonctionnement, la préparation du budget, etc. Actuellement, la masse salariale mensuelle de la mairie de Ma'an est estimée à 17 408 316 Fcfa

Tableau 7-Postes existant fonctionnel dans la commune

Poste	Nombre d'agents
Secrétariat particulier	
Chef de secrétariat	1
Agents et secrétaire dactylographe	3 (1 à recruter)
Secrétariat général	
Secrétaire général	1
Agents	2
Service des affaires financières	
Chef de service	1
Bureau des engagements	1
Bureau d'assiettes et des recouvrements	
Agents des recouvrements	2
Service des affaires administratives	
Chef de service	1
2 ^e secrétaire d'Etat-civil de la mairie	Cumul ces deux postes
Bureau des affaires sociales et culturelles	
Passage sur les bras du ntem (pagayeur)	3 (1passeur à recruter)
Domestiques	2 (1 à recruter)
Bureau du courrier et de liaison et bureau de la documentation et des archives	
Chef de bureaux	1
Bureau de l'Etat civil	
Chef de bureau	1
1 ^{er} secrétaire	Cumul ces deux postes
2 ^e secrétaire	1
Services techniques municipaux	
Chef des services techniques	1
Garage municipal	2
Chargé des puits et du réseau hydraulique de la ville de Ma'an	1 Cumul avec le poste de chef des services techniques
Chargés spécialement du réseau électrique et des permis de bâtir	1Cumul avec le chef du bureau des engagements
Service d'hygiène	
Chef de service	1
Agent	Cumul ces deux postes
Recette municipale	
Receveur municipal	1
Chef de service	1
Secrétaire de la commission de passation des marchés de la commune de Ma'an	Cumul ces deux postes
Chef de police municipale	1
Agent de police municipale	3
Total	31

Faisant face à un degré d'incivisme assez persistant des contribuables locaux, la commune a envisagé recruter de nouveaux agents avec des attributions bien définies au sein de leur institution.

Tableau 8 : Besoin urgent en personnel

Poste	Qualification	Catégorie	Echelon	Nombre	Total masse salariale mensuelle
Secrétaire dactylographe	Agent communal	05	01	01	175 771
Domestique		02	01	01	
Passeur		02	01	1	

MOBILITÉ DES POPULATIONS

Tableau 9: Tableau de mobilité des populations

Lieu d'attraction	Distance (Kilomètres)	Groupes	Objet de la mobilité	Importance
Yaoundé	270	Hommes, jeunes	Recherche d'emploi, Etudes supérieures, santé	++
Ebolowa	120	Hommes, Femmes, jeunes	Commerce, études, recherche d'emploi, administration	+++
Ambam	30 à 57	Hommes, Femmes, jeunes	Commerce, administration, études secondaires, politique, santé, éducation, justice	+++
Abang Minko	157	Femmes	Commerce	+++
Olamzé	70	Hommes, jeunes	Commerce, administration, politique, santé, éducation, sport, religion, mariage	+
Gabon	165	Jeunes	Emplois, commerce, mariage	+
Guinée Equatoriale	50 à 165	Hommes, Femmes, jeunes	Emplois, commerce, mariage	++

NB : + : moins important ++ : assez important +++ : très important

Les populations des communautés de Ma'an sont très mobiles pour les activités de commerce à Abang minko au marché frontalier. Les femmes constituent le groupe le plus concerné par ce mouvement et les produits vendus par celles-ci sont notamment le plantain, les bâtons de manioc, et quelquefois le ndo'o (fruits d'*Irvingia gabonensis*).

La Guinée Equatoriale est une destination de plus en plus privilégiée par les populations qui y vendent des produits locaux à des coûts plus élevés. Les emplois semblent également plus faciles pour des Camerounais de Ma'an car bénéficiant de multiples relations familiales et de l'usage de la langue Ntumu qui est la plus parlée en Guinée Equatoriale comme langue vernaculaire (locale).

: Carte de mobilité des communautés

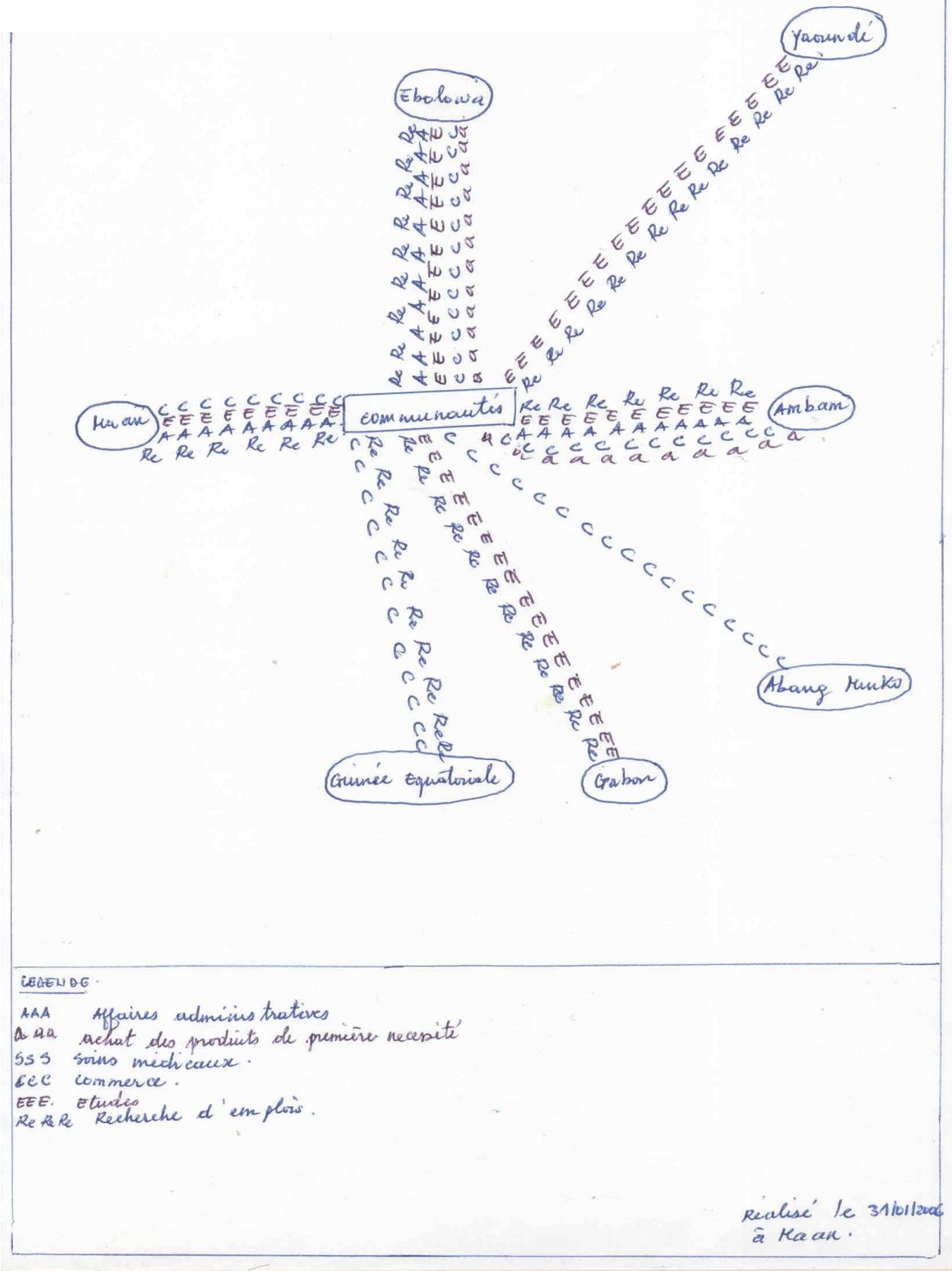


Fig. XX CARTE DE MOBILITÉ DE LA COMMUNE

3.2-Forces, faiblesses, opportunités et menaces

3.2.1-Forces de la commune

3.2.1.1-Sur le plan humain

La commune de Ma'an sur le plan humain dispose d'un personnel conséquent relativement jeune avec une moyenne d'âge autour de trente neuf ans. Ce personnel est également disponible. Il est suivi et encadré par le secrétaire général, cadre formé au Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM).

3.2.1.2-Sur le plan composition et organisation du conseil municipal

La commune est dirigée par le conseil municipal composé de vingt cinq conseillers, tous du parti au pouvoir le RDPC, le maire choisi parmi ses paires conseillers est l'exécutif de cette institution. Le maire titulaire est secondé par trois adjoints donc un spécial par ses prérogatives ; en effet, conformément à la loi, le conseil municipal peut élire un adjoint spécial au maire dans une zone de la commune totalement enclavée. C'est ainsi que les boucles du Ntem 1 et 2 ont vu le conseiller municipal de la boucle du Ntem2 élu par acclamation à ce poste. Le conseil municipal siège quatre fois par an, soit une fois chaque trimestre.

3.2.1.3-Sur le plan financier

Gestion de la dépense/recette et approbation des comptes

Le maire est l'ordonnateur de la recette ou de la dépense, assisté à cette tâche du receveur municipal qui délivre le document dit ordre de recette ou mandat de paiement. Le secrétaire général est chargé de toutes les formalités administratives y relatives. Les comptes municipaux sont approuvés par le gouverneur après visa du trésorier payeur général et du préfet.

Tableau 10-Comptes administratifs des trois dernières années

Année	Budget	Dépenses	
		Fonctionnement	Investissement
2008	350 960 000	183 618 834	167 341 166
2007	451 674 002	400 802 434	50 871 568
2006	701 812 915	407 782 915	294 030 000
		Recettes	
		Fonctionnement	Investissement
2008	350 960 000	350 960 000	0
2007	451 674 002	393 325 500	58 348 502
2006	701 812 915	584 686 893	117 126 022

NB -Le Compte administratif 2007 est soumis à la tutelle pour approbation.

En moyenne la recette annuelle de fonctionnement sur trois années successives est estimée à environ 442 10⁶ ou quatre cent quarante deux millions **Francs CFA**, ce qui indique que la commune de Ma'an, peut s'ouvrir à d'importants investissements sur le plan social, malheureusement, les dépenses d'investissement ne représentent en moyenne que cent soixante dix ou 170 10⁶ millions de **Francs CFA**, soit 34 % du budget annuel.

Ces trois dernières années, l'enveloppe budgétaire de la commune de Ma'an n'a fait que baisser, ce qui augure des lendemains assez difficiles. En effet, le budget communal en 2008 a atteint les trois cent cinquante mille, soit une chute de plus de cent millions, dès lors que les recettes relatives à la redevance forestières n'ont pas été pris en compte dans les différents calculs budgétaires.

3.2.1.4-Sur le plan matériel et patrimoine communal

Le parc automobile de la mairie compte quatre véhicules dont deux en bon état de fonctionnement.

Tableau 11-Etat du matériel roulant et électrique

N°	Désignation (caractéristique)	Date de mise en circulation	Immatriculation	Source d'énergie	Observations
1	Pick Up (Toyota)	20-12-1999	CE 1393 O	Gasoil	En bon état
2	Prado (Toyota)	2006			En bon état
3	Camion benne (Renault trucks)	10-03-2003	LT 0391 A		En bon état
4	Moteur hors bord (Suzuki)	30-07-1987	-	Essence	En fonction à Nyabessan
5	Moto (AG100)	1997	-	Essence	En panne

Hydraulique villageoise

Sur le plan hydraulique, il existe deux forages qui alimentent la ville de Ma'an en eau potable. Ces forages sont munis de deux groupes électrogènes avec deux autres comme possibilité de rechange. En outre la commune dispose également de deux autres groupes électrogènes de grande puissance pour le réseau électrique local.

Tableau 12-Matériel électrique et hydraulique

N°	Désignation	Année d'acquisition	Observations
1	Groupes électrogènes (02) (120 KVA)	2003	Très bon état Utilisés pour le réseau électrique communal
2	Groupes électrogènes (02) (60 KVA)	1999	utilisés pour alimenter le forage
3	Groupes électrogènes (02) (60 KVA)	2005	Neufs, prévus pour suppléer les autres groupes du forage (amortissement)
4	Réseau électrique	2003	Fonctionnel Recherche un prestataire gestionnaire
5	Un château d'eau	1999	Fonctionnel
6	Borne fontaine (10)	1999	Fonctionnel en partie, les bornes sont munies de robinets (variant de 02 à 04) alimentés par le forage

Tableau 13-Autres biens matériels

Désignation	Nombre	Remarques
Bureau	12	Dans les différents services de la mairie
Etagère	08	
Armoire	08	
Chaise	380	
Fauteuils patron	10	
Salon	05	A la disposition du maire et de ses adjoints et secrétaire général
Salle à manger	03	
Lit	12	
Matelas	12	
Stéthoscope	01	A la disposition du centre médical d'arrondissement (hôpital de Ma'an)
Ordinateurs avec souris et accessoires	08	Dans les différents services publics de Ma'an
Lit d'hospitalisation	09	A la disposition du centre médical d'arrondissement (hôpital de Ma'an)
Chaise roulante	01	
Paire de béquilles	01	
Fauteuils réglables	02	
Draps de chirurgie	10	
Pince	51	
Plateau d'infirmierie	08	
Robes de chirurgie	08	
Paires de chaussures pour handicapé	01	
Chevillière	01	
Draps d'hospitalisation	09	
Couverture laine	02	

Bâtiments

A ce jour, la mairie compte quinze bâtiments. Avant le début de l'exploitation forestière, seulement trois étaient construits en matériaux durables, avec les revenus de la redevance forestière, le secteur bâtiment a bénéficié davantage de financement propre de la mairie, ces réalisations sont essentiellement faites en matériaux définitifs.

Tableau 14-Etat des bâtiments communaux

N°	Désignation	Caractéristiques	Coût (FCFA)	Observations
1	Ancienne propharmacie	Matériau définitif	16 000 000	Logement 1 ^{er} adjoint maire
2	Case de passage		8 650 000	Logement 2 ^e adjoint maire
3	Case de passage			En location
4	Marché (03 bâtiments de quatorze boutiques)		25 000 000	Fonctionnel
5	Auberge municipale		26 000 000	En location
6	Hôtel de ville		60 000 000	Fonctionnel, avec 08 Pièces
7	Salles des banquets		25 000 000	Fonctionnel
8	Résidence des maires		41 500 000	Fonctionnel
9	Résidence du Secrétaire Général			Fonctionnel
10	Cercle municipal		20 000 000	Fonctionnel
11	Recette municipale		25 000 000	Fonctionnel
12	Ancienne commune	Matériau provisoire	4 000 000	Affecté au centre de santé privé protestant
13	Centrale thermique	Matériau définitif	5 000 000	Fonctionnel
14	Case pompage forage n°1		5 000 000	Fonctionnel, don japonais
15	Case pompage forage n°2		5 000 000	
15	Tribune de fête	Matériau provisoire	2 000 000	Fonctionnel
16	Tribune terrain football		1 000 000	

Le foncier et le lotissement communal

La commune de Ma'an a officiellement borné son terrain en 2001, le 05 septembre, le titre foncier sur une superficie de dix hectares est en cours d'obtention. La mairie ne dispose pas encore de lots officiels découpés, ce sera chose faite dès l'acquisition du titre foncier.

3.2.1.5-Sur le plan relationnel et institutionnel

- La commune de Ma'an dispose d'un organigramme et les attributions des uns et des autres sont bien définies, par arrêté municipal.
- Un code de procédures écrit existe et régule l'utilisation du matériel et fonctionnement de la commune.
- Très peu sollicitée administrativement, les agents et cadres ont assez de temps pour travailler pleinement, sans pression d'un surcroît de travail.
- Collaboration étroite avec les administrations et services représentés localement. La collaboration concerne davantage un soutien financier aux différents services administratifs locaux.
- Collaboration avec la Mairie de sainte Colombe en République Française.
- Collaboration avec d'autres mairies Camerounaises dans le cadre des amicales (Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC); Association des Communes Forestières du Cameroun (AFCAM).
- Collaboration avec des structures de développement.

Tableau 15-Les institutions intervenant dans la commune

Institutions	Activités menées	Importance
Mairie	Etablissement des actes d'Etat civil, construction des infrastructures locales, soutien aux administrations représentées localement, soutien aux sinistrés divers, assure l'épanouissement des populations locales	+++
Sous préfecture	Administration générales, coordination du fonctionnement des services publics	+++
Administrations	Services administratifs publics	+++
Eglise	Evangélisation du christianisme, éducation chrétienne	+++
Chefferies	Administration au niveau des communautés, suivi de l'application des décisions des autorités publiques	+++
GICs, associations, tontines	Entraide, solidarité, épargne, développement	++
Parties politiques	Education de la population sur la politique gouvernementale, mobilisation du peuple pour le soutien des autorités politiques.	+++
Groupes de danses traditionnelles	Animation locale	++
Exploitants forestiers et opérateurs économiques	Exploitation industrielle du bois, participation au développement local	++
ONGs locales	Encadrement des populations dans le développement	++
ONGs internationales	Appui aux organisations locales d'encadrement des communautés	++
Organisations de financement	Financement des projets et microprojets	++

NB:++ :Assez important

+++ :Très important

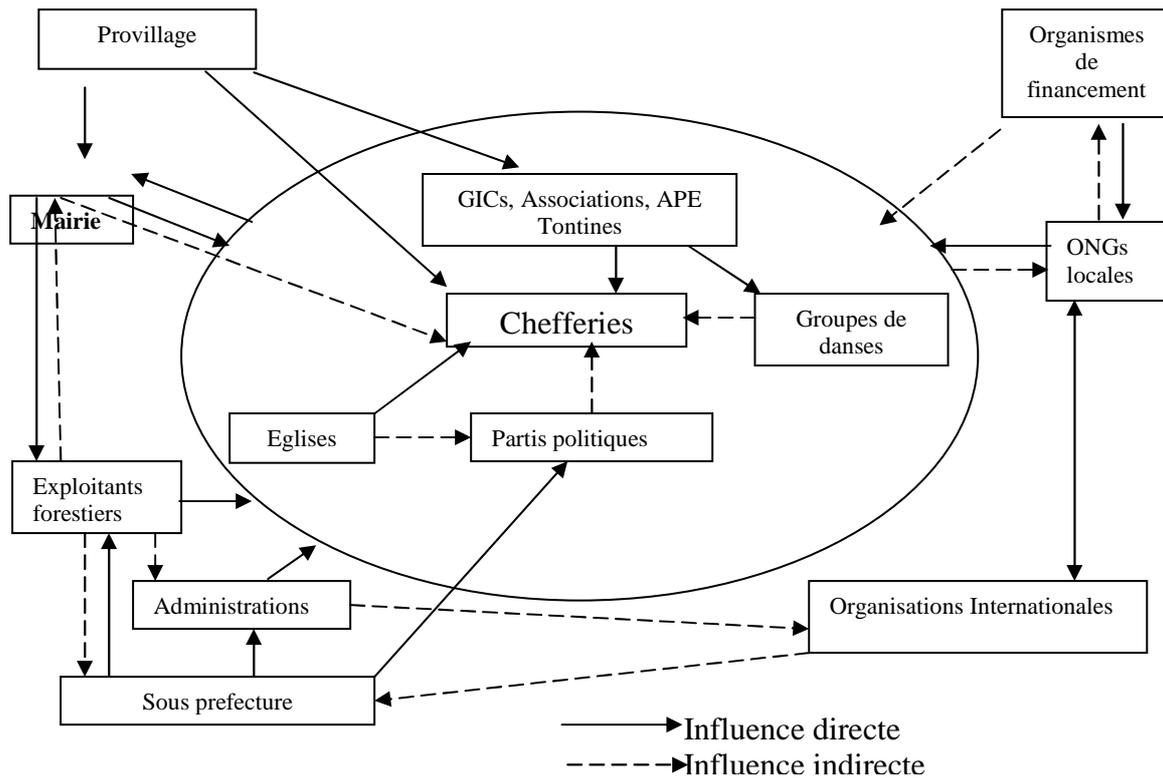


Fig.XXI-Diagramme de Venn

3.2.2-Faiblesses de la commune

3.2.2.1-Sur le plan des ressources humaines

- La principale faiblesse de la ressource humaine est le fait que le personnel soit non formé sur le plan professionnel, car seul le secrétaire général est sorti d'une école de formation (CEFAM) et la majorité d'agents ont un niveau équivalent au BEPC. La conséquence de ce faible niveau est l'ignorance de la législation du travail et donc le non respect du code du travail, le manque de créativité dans le service.
- Les conseillers municipaux ne sont pas préparés à leur fonction et ignorent la réglementation communale, ils ne connaissent pas véritablement leurs attributions, ceci s'explique par la faible contribution sur le plan intellectuel en conseil communal. Car très peu de propositions viennent des conseillers dans l'élaboration du budget communal.

3.2.2.2-Sur le plan de renforcement des capacités internes

- Absence de lignes pour le financement des formations ou du recyclage des personnels communal.
- Absence d'un plan de formation tant du personnel que des conseillers municipaux.

3.2.2.3-Sur le plan financier

- Faible recyclage du personnel en charge des questions financières, l'agent communal qui s'en occupe n'a reçu aucune formation en comptabilité

- Les dépenses d'investissement sont très faibles pour la commune, Il convient de remarquer que c'est la redevance forestière comme recette fiscale qui contribue le plus au budget communal depuis quelques années.
- La dépense communale évolue en dents de scie, ce qui n'augure pas une parfaite maîtrise du budget dans le futur si des précautions ne sont pas prises.
- La réalisation budgétaire pour le fonctionnement est largement supérieure à la réalisation budgétaire d'investissement.

3.2.2.4-Sur le plan du patrimoine (lotissement)

- Il n'existe pas encore de titre foncier communal à Ma'an, le dossier est en cours. Aucun lot n'est de ce fait officiellement attribué par la commune.
- L'espace urbain qui aurait pu être communal a été attribué gracieusement aux désireux avant la demande d'acquisition d'un titre foncier communal.
- Les attributions du personnel ne prévoient pas un responsable pour les immeubles de la commune.

3.2.2.5-Sur le plan relationnel et institutionnel

- La collaboration avec la mairie est peu documentée ; c'est le cas des différentes activités réalisées en collaboration avec les ONGs locales, les comités de gestion des UFA, autres administrations,...
- La collaboration attendue des autres administrations de la mairie tend plus vers le financement des activités par la mairie.
- Il existe des accords de partenariat avec la mairie de Saint Colombe en France.

3.2.2.6-Les freins à la mise en œuvre de La 1^e édition du PDC

- **Au sein des unités de planification (villages ou groupes de village)**
 - Faible respect des priorités de développement identifiées en 2006.
 - Faible appropriation des plans de développement.
 - Abandon des fonds par certaines communautés dans des comptes bancaires en ville (attentisme).
 - Non fonctionnement des comités de concertation mis en place pour la mise en œuvre des plans de développement locaux.
 - Attentisme.
- **Au sein de la Mairie**
 - Faible diffusion du PDC
 - Faible appropriation du PDC par le staff, les conseillers et les autres parties prenantes.
 - Relatif respect des priorités de développement identifié.
 - Déphasage entre le plan de campagne et les priorités de développement des populations.
- **Au niveau des institutions administratives**
 - Faible prise en compte des priorités de développement du plan communal.
 - Faible rapports professionnels entre les sectoriels et la mairie.
 - Faible collaboration technique entre la mairie et les différentes sectorielles.
- **Au niveau des sociétés d'exploitation forestière**
 - Faible prise en compte des priorités de développement du plan communal.

- Identification des réalisations/interventions pratiques et non pas les projets de long terme.
Ex: achat de tronçonneuses, corps de garde etc...
- Faible collaboration technique avec les potentialités pouvant accompagner les initiatives de développement.

3.2.2.6.1-Les causes principales du disfonctionnement

- **Au niveau des ONGs, Administrations, opérateurs économiques etc...**

- Attentisme.
- Absence de cadre de concertation des principaux acteurs de développement.
- Absence de plateforme de concertation entre les organisations de financements du développement à Ma'an.
- Interventions non harmonisées dans les villages de la commune (certains projets peuvent bénéficier de plus d'un financement pour la même activité).
- Faible recherche de financements par les sectoriels (services techniques).
- La mairie est considérée par les sectoriels comme unique bailleur de fonds des projets des communautés rurales.
- Faible suivi des projets par les développeurs, ONGs et sectoriels.
- Faible connaissance des guichets de financements par les sectoriels.
- Faible participation des élites aux processus de développement.
- Faible contribution de certains fonctionnaires au développement local (Certains fonctionnaires disposent des indemnités de non logement mais ne payent pas de loyer, occupant des bureaux administratifs et les maisons payantes à usage communautaire).

- **Au niveau des villages**

- Attentisme (Les populations attendent que l'on vienne toujours prendre les devants, ce qui ne favorise pas l'appropriation).
- Faible dynamisme local (les comités et GIC ne fonctionnent que lorsque les projets sont en cours. Ex: tenue des AG, réunions périodiques etc...).
- Faible dynamisme des élites intérieures et extérieures.
- Multiplicité des regroupements (les populations semblent être otages des institutions qui interviennent dans les villages. Ex: Chaque partenaire voudrait mettre en place son propre bureau pour le suivi des activités de terrain.)
- Conflits de leadership entre les divers bureaux créés dans le même village.
- Confiscation des projets par des élites extérieures.
- Confusion entre la « politique » et le « développement ».
- Désignation fantaisiste des responsables de certains bureaux d'entités (les profils par poste ne sont pas respectés).

- **Au niveau de la Mairie**

- Absence de services techniques.
- Insuffisance d'agents communaux formés.
- Non programmation des projets prioritaires dans le budget communal.
- La RFA est la seule importante source de financement du budget de la commune.

3.2.2.7-Principales difficultés et contraintes

- Insuffisance en personnel qualifié.
- Absence de confidentialité et des rivalités politiques et familiales.

- Faible répartition des responsabilités au sein de la Mairie.
- Forte dépendance de la Mairie des ressources financières issues de la vente du ligneux (bois).
- Laxisme des agents de la Mairie.
- Impunité au sein de la Mairie.
- Recouvrements de la Mairie mal capitalisés.
- L'électricité est payée au taux fixe forfaitaire arrêté par délibération communale (la consommation réelle n'est pas effectivement payée).
- Budget d'investissement inférieur (25%) au budget de fonctionnement (75%).
- Non sédentarisation des pygmées à Bidjap et à Nyabessan (ces derniers n'y sont plus trop présents en déplacement pour Awomo et Ebianemeyong).
- Absence de convergence des fonds pour des projets prioritaires des communautés.
- Manque d'encadreurs et agents de vulgarisation.
- Absentéisme des chefs de postes agricoles.
- Manque de moyens logistiques pour assurer le travail des techniciens agricoles.
- Manque de filières locales de commercialisations des produits.
- Difficulté de mobiliser les financements du MINADER au niveau des activités agricoles du PDC.
- Pression foncière.
- Multiplicité des structures de coordination des activités dans les villages.
- Difficulté de réalisation des champs communautaires.

3.2.2.8 L'emploi des jeunes et le chômage

Bien que certaines activités occupent une partie des jeunes, la majeure partie de ces derniers demeurent sans emploi. Il s'agit notamment de jeunes diplômés de retour au village ne maîtrisant pas ou peu les activités agricoles et paysannes traditionnelles. Le manque de financement pour le démarrage des activités communautaires dans les villages n'étant pas évident, l'on assiste davantage à l'exode rural des jeunes vers des destinations diverses telles que la Guinée Equatoriale, Kribi, Douala, Yaoundé.

Ces diplômés manquent en général de qualifications techniques. Il s'agit pour la plupart, de jeunes ayant opté pour l'enseignement général. Il est donc urgent que la commune et les communautés pensent à orienter ceux-ci vers les domaines techniques porteurs, pour être capables de se positionner dans les futurs grands projets de la zone ou du moins, valoriser leurs compétences dans les établissements scolaires de la municipalité.

Pour chaque domaine d'activité identifié dans la zone d'étude, les faiblesses ont été relevées.

Exploitation forestière industrielle

- Pas de contrat de longue durée
- Mauvaises conditions de travail
- Les femmes ne sont pas recrutées
- Faible recrutement des locaux

Agriculture :

- Pas de salaires
- Pas d'outillage approprié
- Traditionnelle/extensive

- Exploitation familiale
- Faible suivi par les sectoriels
- Problème de commercialisation

Elevage

- Suivi sanitaire difficile
- Elevage traditionnel et extensif

3.2.3-Opportunités / potentialités / Menaces

3.2.3.1 -Opportunités / Potentialités de la localité

Dans le cadre des potentialités, la zone dispose d'énormes potentialités au niveau naturel et humain. Sur le plan des ressources naturelles, la forêt attenante regorge de produits ligneux et non ligneux, de nombreux gisements de sable et de latérite; l'existence de deux saisons de pluie / climat, la nature du sol constitue un très grand atout pour la diversification de l'agriculture, les nombreux marécages de la localité peuvent être utilisés pour le développement de l'aquaculture et des cultures de contre saisons. Les fleuves et cours d'eau procurent en plus d'eau, pierres et poissons également. Le potentiel énergétique de la zone à travers les chutes de Memve'ele reste un des atouts de la localité, aussi bien que le parc national Campo-Ma'an avec sa faune et sa flore qui font de la zone un « eldorado » touristique et éco touristique.

Sur le plan stratégique, la commune de Ma'an est frontalière de la Guinée Equatoriale et proche du Gabon, ainsi les marchés de ces deux pays voisins s'offrent aisément aux populations de Ma'an. Les liens de parenté étroits et l'usage de la même langue locale dans les trois pays rendent les échanges entre les trois peuples locaux très fluides et efficaces. Le fait que l'arrondissement de Ma'an soit dans l'UTO Campo-Ma'an, avec le Parc national Campo-Ma'an, une multitude d'UFA, la possibilité de créer des forêts communautaires, l'avènement du projet hydroélectrique de Memve'ele attire des bailleurs de fonds, des investisseurs, des chercheurs et des développeurs.

Sur le plan institutionnel, la localité bénéficie de l'expérience de plusieurs projets et microprojets qui y ont été exécutés avec de fortunes diverses. Il existe de ce fait des organisations paysannes, des organismes intermédiaires d'appui et des réseaux d'organisations opérationnels, donc une importante capacité à porter des projets majeurs et à concentrer des forces diverses.

Sur le plan financier, la mairie de Ma'an est l'une des plus riches du Cameroun, avec des comptes administratifs d'une moyenne de quatre cent quarante cinq millions FCFA pour les trois dernières années. Pourtant toutes les énergies ne sont pas encore déployées pour maximiser le recouvrement des recettes communales, les forêts communautaires ne sont pas encore actives (elles constituent une capacité financière autonome des villages), deux nouvelles UFAs viennent d'être attribuées (09020, 09022), celles-ci viendront rehausser le montant de la RFA dans la commune de Ma'an etc...D'où la capacité de la commune à porter des projets d'envergure.

Sur le plan humain, l'on note une importante capacité à se déployer pour des objectifs de développement, avec de nombreuses élites dynamiques sur le plan professionnel et une population rurale sûre d'elle-même. L'essentiel de la population est constituée de jeunes donc de personnes jouissant d'énergie suffisante pour l'épanouissement intellectuel, physique et moral, donc de la force de travail.

3.2.3.1.1-Opportunités par cible

- **WIJMA envisage réaliser**
 - Projet de création de 350 à 400 emplois.
 - Paiement de la redevance forestière annuelle (RFA).
 - Projet d'ouverture d'une nouvelle scierie WIJMA d'une capacité de 160 000 m³ à Meben localité de Ma'an avec usine de déroulage et séchoir (prévision : fin 2009).
 - Projet de délocalisation de la base autour de la ville de Ma'an.
 - Organisation des campagnes de sensibilisation ; dépistage ; formation de pairs éducateurs ; suivi des personnes vivant avec le VIH/Sida (PVVS),
 - Convention existant entre WIJMA et le CMA pour le suivi sanitaire des ouvriers de Ma'an
 - Projet de recrutement d'un médecin pour la société qui devra couvrir toutes les bases où la WIJMA est installée, à raison de 01 semaine par site.
 - Signature de la convention projet privé public (PPP)
 - Organisation des caravanes scolaires dans les établissements scolaires de la zone
 - Forest Stewardship Council Certificate (FSC).
- **La mairie se propose de :**
 - Créer un service des affaires foncières (personnel en formation).
 - Créer de services techniques et un service chargé du suivi des projets..
 - Elaborer et respect d'un nouvel organigramme (le plan de suivi du PDC et de mise en œuvre s'ajoute particulièrement);
 - Former/recycler du personnel.
 - Proposer le financer des projets par le budget d'investissement public (BIP).
 - Rendre disponible des financements pour les ressources forestières (RFA, etc...).
 - Développer des activités touristiques et écotouristiques pour valoriser les chutes de Memve'ele et certains sites et valeurs sacrées.
 - Collaborer et nouer des partenariats avec des organismes internationaux de conservation et de développement.
 - Collaborer avec les ONG locales dans la localité.
 - Créer un cadre de concertation de tous les acteurs de développement de la commune de Ma'an.
 - Suivre des activités des structures d'appui agricole telles qu'ACEFAP « 2009-2011 », etc. et intégration de leurs interventions dans le PDC.
- **Les populations peuvent :**
 - Valoriser des ressources forestières que sont les produits forestiers non ligneux (PFNL).
 - Se former aux techniques agricoles, transformation/commercialisation des PFNL.
 - Produire du beurre de cacao et chocolat traditionnellement.
 - Développer l'artisanat.
 - Organiser la pêche artisanale.
 - Viabiliser les plantations d'hévéa abandonnées.
 - Mobiliser les fonds de la redevance forestière pour le financement des priorités retenues dans le plan de développement local.
 - Bénéficier de l'appui des organismes de développement internationaux et locaux.
 - Développement et exploitation des marchés intérieurs (Kribi, Niété, Hévécam, Socapalm, Campo etc...).
 - Organiser des ventes groupées de la production agricole.
 - Créer des marchés périodiques au sein de la commune.

- Promouvoir des jardins de case individuels, pour valoriser naturellement le fumier ou compost qui s'y trouve.

3.2.3.2-Menaces qui pèsent sur la commune

L'attentisme

Les populations et élites de la commune de Ma'an semblent se contenter des avoirs/dons naturels ou publics pour leur développement. Elles attendent que tous les projets et besoins communautaires soient financés par la redevance forestière, c'est pourquoi les activités communautaires qui nécessitent leur contrepartie en nature semblent très difficiles à décoller. Les administrations diverses reçoivent très peu de personnes à la recherche d'informations pour la réalisation des projets communautaires.

Les activités relatives à la construction du barrage de Memve'ele ne suscitent pas particulièrement des activités préparatoires pour l'accueil du surcroît de la population.

La confiscation et rétention de l'information

L'information concernant le développement a tendance à être conservée par celui par qui elle arrive. En effet, le développement communautaire n'étant pas encore la chose la plus partagée par la population locale, l'on a toujours tendance à ne pas diffuser l'information de peur que l'on ne bénéficie pas suffisamment soi-même des retombées. La presse n'arrive presque pas à Ma'an, l'absence de téléphonie et le faible signal des radios nationales condamnent pratiquement les habitants de Ma'an à s'engouffrer dans la considération et diffusion des rumeurs.

La lutte d'influence

Les fils de la zone en général se renferment le plus souvent dans des querelles intestines qui ne profitent point à la population, car pouvant être source de disqualification en ce qui concerne certains projets et prise de décisions.

La récupération/confusion politique

Toute action de développement tant à être confondue à une forme de campagne politique, ce qui cause finalement une psychose générale. Pourtant certaines actions sont effectivement l'objet de récupération politique.

La pression foncière

La question foncière qui se pose actuellement dans la zone de Ma'an, est due à la création des UFA, du Parc national, la délimitation du site de construction de du barrage de Memve'ele et de la progression de création des champs agricoles.

Pour augmenter la contribution du bois au budget de l'Etat, celui-ci crée davantage des UFA, dont les attributaires reverseront la RFA. Ces espaces se délimitent généralement à l'insu des populations, qui par la suite sont informées par voie d'affichage, d'où une très grande limite dans la diffusion de l'information. Une fois classée, l'espace devient la propriété du concessionnaire et l'accès de la population réglementé par le propriétaire.

La création du Parc s'est imposée aux communautés locale, comme zone de protection intégrale, c'est également le cas pour le site de construction du barrage de Memve'ele. Dans le même temps, les populations par leur système de cultures, installent définitivement des cacaoyères après que le même espace ait d'abord été champ d'arachide, puis de manioc.

Problématique des maladies infectieuses

La zone essentiellement forestière avec deux saisons de pluie, est un foyer de reproduction d'anophèles, vecteurs de la malaria. Si bien que dans plusieurs cas de cette maladie mal diagnostiquée, les patients se retrouvent généralement chez des tradipraticiens qui finissent par évoquer la sorcellerie alors qu'il s'agit d'une malaria aigüe. Les traitements courants et moins onéreux utilisés par la population restent d'origine végétale. Les infections sexuellement transmissibles sont importantes dans les villages où sont installés les exploitants forestiers et dans la ville de Ma'an avec les jeunes élèves du lycée comme les principales victimes.

Quelques cas graves ont été identifiés, suite à un avortement. Ainsi, une sensibilisation plus accrue devrait être continue aussi bien dans les établissements du secondaire que dans le primaire. En effet, les effectifs du primaire montrent généralement plus de filles atteintes du virus que de garçons, malheureusement la tendance s'inverse très rapidement au secondaire et dès la classe de cinquième.

Il ressort que la commune dispose d'un assez bon niveau de connaissance théorique du VIH/SIDA puisque la majorité connaît ses divers modes de transmission et de prévention. Cette connaissance est sans doute le fait des comités locaux dénommés « communautés locales » de lutte contre le VIH/SIDA. Cependant un doute persiste toujours quant à l'existence du virus VIH / SIDA dès lors qu'aucun décès de SIDA ou un séropositif n'a jamais été publiquement reconnu ou vu. Les tests de dépistage organisés dans la commune n'ont généralement pas été jugés sérieux, puisque la quasi totalité de personnes y ayant participé ne connaissent pas leur statut sérologique. C'est pourquoi de nouvelles campagnes devraient être organisées afin de fixer définitivement ceux qui déclarent ne pas connaître leur statut.

Zones à risques

Un certain nombre de lieux semblent à haut degré d'exposition au risque d'infection aux IST/VIH. Ils ont été identifiés grâce à l'analyse des comportements de certaines cibles plus touchées que d'autres comme par exemple, les employés des sociétés forestières éloignés de leur famille, les femmes, les jeunes (garçon et filles), les tradi praticiens et les voyageurs. Les **comportements à risques** ont été relevés, il s'agit de:

- relations sexuelles non protégées
- consommation abusive d'alcool et des drogues
- promenades nocturnes
- études nocturnes
- répétitions de chorales dans la soirée
- accouchements traditionnels aseptiques
- refus du dépistage volontaire
- fréquentation des tradipraticiens
- Usage des objets souillés (lames, ciseaux, épingles, bistouris, etc...)

Les **causes** sont les suivantes :

- Négligence,
- Brutalité sur le partenaire,
- Mauvais usage du préservatif
- Ignorance,
- Négligence

Les zones qualifiées de zones à risques sont : Lieu de rassemblement,

- Bosquets,
- Officines des tradi-praticiens
- Lycée d'enseignement secondaire
- Section artisanale rurale
- Ecoles primaires
- Salon de coiffure,
- Centre médical d'arrondissement,
- Centre de santé intégré
- Lieux d'accouchement traditionnel.

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC COMMUNAL

**CHAPITRE 4 : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE EN
TANT QU'ESPACE**

4.1-Infrastructures sociales de base

Il a été retenu dans ce document qu'une infrastructure social est une commodité construite dans la zone pour satisfaire un besoin essentiel de la population. C'est dans ce sens qu'il est ressorti que les infrastructures de base manquent cruellement d'une façon générale dans la zone. Toutefois, lorsqu'elles existent, elles sont, insuffisants ou en piteux état de fonctionnement; la satisfaction du besoin y relatif est dès lors partielle.

Tableau 16 :-Principales infrastructures sociales

Infrastructures	Force	Faiblesse
Routes principale	Carrossable	Ravinée ; Absence de latérite ; Glissante et difficilement praticable en saison des pluies ; Etroite
Pistes (Pistes forestières, Piétonnes)	Présence de la latérite toujours praticable (Pistes forestières)	Etroites; En forêt (pas utile à une grande proportion de la population); Fermée après exploitation de l'assiette de coupe.
	Pistes principales (Piétonnes)	Non défrichées; Troncs d'arbres de travers les pistes Etroites
Habitat (maison d'habitation, cuisine et latrine)	Toute couverte Matériaux définitifs ou semi définitifs Tôle ou natte de raphia	Très peu crépi ou cimenté Latrines à l'extérieur et pas couvertes Nombre insuffisant au vue du nombre de ménages.
Puits (Eau potable)	Pompe à motricité humaine Forage	Non entretenus Nombre insuffisant au vue des besoins. Tarissent en saison de pluie (non profonds) Coûteux
Salles de classe	En matériaux définitifs pour une partie Equipées de latrines et de puits pour certaines	Nombre insuffisant au vue des besoins. Mal entretenues Non équipées de tables bancs
Corps de garde (au niveau des chefferies)	Moyens de rassemblement En matériaux définitifs pour une partie	Instrument de conflit (deux corps de garde dans un même petit village, plus de rassemblement) Mal entretenues
Eglises	Matériaux définitifs ou semi définitifs Construites par les populations elles-mêmes (protestants) Bien entretenues Lieu de mobilisation et rassemblement	Mal entretenues (lorsque construites par les missionnaires) (Catholiques)

Tableau 17 : Infrastructures par village dans la commune de Ma'an

Village	Hameau	Infrastructures
Evouma		03 salles de classe en planche à l'école primaire
Zouameyong		01 puits
		01 centre de santé en matériaux définitifs
		01 église EPC en matériaux définitifs
Metondo		02 salles de classe à l'école primaire 01 en dur et 01 en matériaux provisoires
	Quartier 1 (Angong)	01 puits
	Quartier 2 (centre)	01 puits non fonctionnel
	Quartier 3	01 église en construction
Bindem	Quartier 3 (Centre)	01 puits
Messama I	Hameau 1	03 bâtiments à l'école primaire de 06 salles de classe en matériaux définitifs
		01 centre de santé non équipé en matériaux définitifs
		01 puits
	Hameau 2	02 églises : EPC en matériaux définitif et Catholique en planches
Messama II	Hameau 2	02 salles de classes à l'école maternelle en matériaux définitifs
		02 églises : EPC en matériaux définitif et Catholique en planches
Messama III	Hameau 2	07 salles de classes à l'école primaire en matériaux définitifs
		01 église EPC en matériaux définitifs
		03 églises : Catholique, Baptiste et Témoins de Jéhovah
Ebolebama		01 puits en construction
	Hameau 2	02 églises : EPC et Catholique
Afan	Hameau 1	Salles de classe de l'école primaire en planches
		01 puits
		01 église EPC
Mbekomo	Hameau 2	03 salles de classe à l'école primaire en matériaux définitifs
		01 église EPC en planche
	Hameau 1	01 puits en panne
		02 églises : EPC en semi dur et Catholique en matériaux provisoires
Eves		04 salles de classe dont 02 en matériaux définitifs et 02 en planches
	Eves I	01 puits
Meyos II		
Ndiazong	Ndiazong	01 puits

	Mebem	01 centre de santé en matériaux provisoire
		01 église EPC en matériaux définitifs inachevée
		02 puits aux deux hameaux
		02 salles de classe en dur et 02 salles de classe en planche au CES
Okong	Okong 4	01 église catholique en matériaux provisoires
		01 école primaire en dur avec 02 salles de classe en planche
		01 école maternelle en planche
		01 hôpital non équipé
		01 église EPC en matériaux définitifs
	01 église Baptiste en matériaux provisoires	
Okong 1	01 puits	
Nko'ondo'o		01 puits
		02 salles de classe en dur et 02 salles de classe en planches
		01 église en matériaux provisoire
Mekok	Mfang	02 églises : EPC et Catholique en construction
		01 puits
	Aloum	04 salles de classe à l'école primaire dont 03 en matériaux définitifs (avec 02 en mauvais état, 01 en construction) et 01 en planches
		02 puits dont 01 à Aloum école, 01 à Aloum centre et 01 à Aloum terrain
		01 centre de santé privé non équipé en planche
	Mekok	03 bâtiments de salles de classes dont 02 de 04 salles en dur et 01 de 02 salle en planches
		02 puits dont 01 à Mekok école et 01 à Mekok 1
01 chapelle en construction		
ndemdem		01 centre de santé non fonctionnel
		01 puit à l'église
		01 église en matériaux définitifs
		01 hangar de marché non fonctionnel
Biyen		01 puits
		02 bâtiments de 04 salles de classe en matériaux définitifs à l'école primaire
Minkan mengalé		02 bâtiments de 04 salles de classe en matériaux définitifs à l'école primaire
		01 bâtiment de 02 salles de classe en matériaux définitifs pour l'enseignement maternelle
		03 puits d'eau dont 01 à la chefferie, 01 au quartier 4, 01 à l'église
		03 églises dont 01(EPC) en matériaux définitifs
Mekomengon été		
Tya'assono		02 bâtiments de 04 salles de classe en matériaux définitifs à l'école primaire
		01 bâtiment de 02 logements pour enseignants (case

		communautaire)
		01 puits à l'école primaire
		01 église en matériaux définitifs en construction
Bidjap		02 bâtiments de 04 salles de classe en matériaux définitifs à l'école primaire
		02 puits dont 01 à l'école primaire et l'autre à la chefferie
		03 églises en matériaux provisoires
Bitoto		
Mebera		01 puits
		01 chapelle en construction
Ma'an Ville		04 bâtiments représentant l'école maternelle et primaire
		01 bâtiment pour la sous préfecture
		01 bâtiment pour la commune
		01 bâtiment pour la recette municipal
		01 lycée d'enseignement avec un bâtiment de 02 salles de classe en planches
		02 bâtiments pour les postes forestiers
		02 puits dont 01 au centre et 01 à Ma'an village
		01 station d'eau avec des adductions d'eau non fonctionnelles
		01 station d'électricité dont les groupes sont en panne
		01 commissariat de sécurité publique
		01 brigade de gendarmerie
		04 églises : 01 EPC ; 01 catholique ; 01 Baptiste ; 01 Brahnam
		01 centre médical d'Arrondissement (CMA)
		01 hôpital protestant
Alen I		01 bâtiment pour l'école maternelle privée
		02 bâtiments de 04 salles de classe en matériaux définitifs à l'école primaire
		03 puits dont 01 en panne à
Mvi'ilimengalé	Mvi'ilimengalé	02 bâtiments de 02 salles de classe en dur et 01 salle de classe en planches
		03 corps de garde en dur
		01 puits
		02 chapelles EPC et Catholique en terre
Asseng		02 corps de garde en dur
		01 chapelle en bloc de terre
Tom		03 salles de classes en dur
		01 puits
		01 corps de garde
Akom		01 puits
Nsébito	Abang-si	01 forage
	Oding	01 puits
		01 bâtiment en dur abritant la maison de pêche
Nnemeyong	Chefferie	02 salles de classe en dur
	EPC	01 forage
		01 puits

Alen II		02 salles de classes en dur
Ntebezok		01 puits
Abem		02 puits
Nyabessan	Nkol esson centre	01 puits
		02 puits
		03 salles de classe à l'école publique en matériaux provisoire (planche)
		15 salles de classes au lycée en dur et 01 bureau
		01 bâtiment en dur abritant le poste de gendarmerie
		01 poste agricole en dure
		01 dispensaire
Aloum I	Aloum chefferie	01 puits
	Aloum école	01 bâtiments de 02 salles de classe et 01 salle de classe en planches
	Aloum carrefour	01 église inachevée
Aya'amang	Bingokom	01 église en matériaux définitifs
		01 centre de santé mais non équipé
		02 salles de classe en matériaux définitifs et 01 en construction
		01 bâtiment de 02 logements pour enseignants (case communautaire)
		04 puits non fonctionnels
Melen II	Oke	01 église EPC en matériaux définitifs
		01 puit
	Ekouan	02 salles de classes en matériaux définitifs
		01 logement pour directeur en dur
Ngo'ombang		
Meyos I		
Aloum II	Aloum akuing	01 bâtiment de 02 salles de classe en matériaux définitifs et 01 bureau d'enseignants
	Mimbang (chefferie)	02 chapelles : EPC (matériaux provisoires) ; Catholique (planches)
		01 logement pour prêtres en planches
Abong	02 chapelles : EPC (terre battue) ; Catholique (planches)	
Nsengou	Nsengou	02 bâtiments de 04 salles de classes en planches
		02 chapelles : EPC (terre battue) ; Catholique (planches)
Evouzok	Evouzok I	02 bâtiments en matériaux provisoires de 04 salles de classes dont 01 en terre battue défectueux et 01 en planche
		01 chapelle EPC défectueuse en terre battue
	Evouzok II	02 chapelles : EPC (terre battue) ; Catholique (planches)
		01 logement pour prêtres en planches et 01 logement défectueux pour le catéchiste
Mekondem	Mekondem	01 chapelle Catholique en planches

		01 logement pour prêtres en planches
	Nkolabui	02 chapelles : EPC (terre battue) ; Catholique (planches)
		01 logement pour prêtres en planches
Abang		01 chapelle Catholique en planches
Nyabibak	Mebolo	01 puits
	Mekak	02 salles de classe en matériaux provisoires
		01 puits
	Mebée	
Nsomessok	Nsomessok centre	02 bâtiments de 04 salles de classe dont 01 en planches et 01 salle de classe en planche
		01 puits
	Otéle	01 chapelle en matériaux provisoires inachevée
	Messok	
Angalé	Ofet	01 puits
	Chefferie	01 bâtiment de 02 salles de classe en matériaux définitifs et 02 salles de classe en matériaux provisoires
	Efoulan	
Evolé (Bikong)		01 bâtiment de 02 salles de classe en matériaux définitifs et 03 salles de classe dont 02 en matériaux provisoires et 01 en matériaux définitifs
Mfoua		01 bâtiment de 02 salles de classe en matériaux définitifs et 05 salles de classe en matériaux provisoires
		01 puits
Assam		
Minkan		

4.2.-Les ressources naturelles et leur environnement

4.2.1.-Les ressources identifiées et la dispersion spatiale des strates forestières

4.2.1.1.-Les ressources identifiées

Une ressource naturelle est considérée dans ce document comme étant un bien, une substance ou un objet présent dans la nature, et exploité pour les besoins des populations. Il peut donc s'agir d'une matière première, minérale telle que l'eau ou d'origine vivante telle qu'un animal ou un poisson. La ressource peut également être d'origine organique comme le pétrole, le gaz naturel etc... Il peut s'agir aussi d'une source d'énergie : énergie solaire, énergie éolienne, dans le contexte de Campo-Ma'an, le parc national est inéluctablement une importante ressource à valoriser.

Ces ressources peuvent se hiérarchiser en ressources renouvelables et non renouvelables. Ainsi comme ressource naturelle, l'on a identifié au sein de la commune, le sol/terre et le sous sol (sable, traces d'or et de fer), l'eau, la faune (poissons et animaux divers), la flore dont les herbes, les arbres, les produits forestiers non ligneux (PFNL) dont les feuilles, les racines, les écorces, la sève, le carbone), l'air ou le vent et le soleil.

Essentiellement forestière, l'espace communal est majoritairement occupé par le DFP et le DFNP (forêts communautaires, Parc national de Campo-Ma'an, UFA, réserve et cours d'eau), sur près de 85% de sa superficie. L'espace agricole disponible et accessible pour les populations est donc limité par la forêt du DFP occupé par des concessionnaires étrangers et des zones de conservation. La zone forestière déjà attribuée est telle que la commune elle-même, ne peut en l'état actuel, se lancer dans le classement d'une forêt communale, à moins qu'une partie du parc ou de la réserve ne lui soit rétrocédée.

Le Parc National de 261 443 ha occupe une importante partie de l'espace jadis voué aux activités de la population de Ma'an. Comme ressource ledit Parc, regorge une diversité biologique et des sites dignes de procurer d'importantes ressources financières si exploité pour des fins touristiques.

L'eau et les zones marécageuses occupent environ 5% de la superficie totale de la commune, les fleuves et cours d'eaux divers serpentent l'abondante forêt pour se jeter soit directement dans le Ntem ou à travers le Ndjo'o. Le sable est essentiellement retrouvé tout autour des espaces humides le long des cours d'eau, si bien que d'importantes carrières villageoises se mettent en place dans certaines localités.

4.2.1.2.-La dispersion spatiale des strates forestières

Le terroir villageois se présente ainsi qu'il suit: au centre l'habitat, fait des maisons le long de la route, derrière les cuisines se trouvent généralement le jardin de case puis des cacaoyères, les jachères et plantations de cultures vivrières suivent, la forêt secondaire et la forêt vierge enfin.

Le jardin de case pour le ménage est une espèce de grenier, on y trouve des légumes traditionnels, des fruitiers, la bananeraie et des espèces médicinales. Du village vers la forêt, l'on observe une succession croissante de strates constituée de cacaoyères et de bananeraies autour des maisons, ensuite des grands arbres laissés dans les plantations et les jachères et enfin les arbres les plus hauts à l'arrière plan.

Au niveau de la ville de Ma'an, la dispersion des ressources ainsi que l'organisation de l'habitat n'est pas différent de celui des villages. Dans l'espace de la ville, il existe un marécage dont l'aménagement peut facilement donner lieu à un lac de récréation ou à des étangs piscicoles.

4.2.2.-Exploitation de la ressource (disponibilité ou potentiel, usage ou importance, menace, renouvellement)

4.2.2.1. Enjeu de la gestion rationnelle des ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles est une activité constante et vitale pour tout être vivant. Dans la commune de Ma'an, les ressources sont encore disponibles, et même abondantes dans une certaine mesure, toutefois il convient d'être prudent dans l'exploitation ou la gestion de ces ressources.

En effet, avec la mondialisation et les effets inéluctables des changements climatiques, le monde est un véritable village planétaire où aucune ressource naturelle n'appartient plus seulement à sa zone de localisation, puisque les effets positifs ou négatifs influencent directement des zones au delà des pays et des continents. La gestion durable des ressources naturelles est donc une noble action de conservation de la biodiversité pour le Cameroun et monde aussi bien qu'il est démontré aujourd'hui les ressources naturelles sont sources de la création des richesses (entreprises) et peuvent aussi être sources de guerre. Il est alors question de développer des systèmes adéquats et transparents de gouvernance dans la gestion de la biodiversité de Ma'an. Après l'Amazonie, le Bassin du Congo est le deuxième plus grand réservoir de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables dont la forêt de Ma'an fait partie.

Pour des fins de développement/modernisation des populations locales et nationales, l'exploitation des ressources naturelles s'accroît considérablement à travers des activités aussi bien artisanales qu'industrielles, c'est le cas notamment de l'exploitation du bois.

Les autres activités de prédilection de la population ont une influence particulière sur les ressources naturelles c'est le cas de l'agriculture, la foresterie communautaire, l'artisanat, la chasse et le petit commerce.

4.2.2.2.-Le sol et le sous sol

Le sol de la zone est ferrallitique ou fersialitique, il se décape facilement aussitôt occupé par des cultures, routes et autres pratiques, c'est pourquoi l'on observe plusieurs cas de ravinement et d'érosion si des aménagements appropriés n'ont pas été réalisés.

Les dix premiers centimètres de sol sont composés d'humus très fertile et recherché pour l'agriculture. Cet humus provient de la décomposition de matières végétales et organiques et est représentatif des sols forestiers. Cette première couche de sol est très fragile et éphémère surtout lorsqu'on y pratique l'agriculture ou autres activités perturbatrices.

Les agriculteurs tendent pourtant à rechercher ce type de substrat pour y cultiver et deviennent alors acteur de la déforestation par l'application de leurs techniques culturales non durables telles que l'agriculture sur brûlis. La pression exercée sur les sols dans la commune de Ma'an de la part de tous les acteurs locaux (produits phytosanitaires dans les cacaoyères et palmeraies, traitements sylvicoles en forêt, parcs à bois et pistes forestières ouvertes en forêt) tend à fragiliser l'écosystème forestier et nécessite l'application de mesures particulières.

De plus des problèmes de pollution des sols ont été constatés tels que le déversement ou enterrement des huiles de vidange et autres matériaux comme les câbles usagés, les déchets médicaux, etc. utilisés par les industries d'exploitation forestière.

Dans la commune de Ma'an, les ressources minières ne sont pas encore explorées. La population exploite du sable dans les villages en carrières le long des cours d'eau et des fleuves. Cette activité reste mal organisée et ni la commune ni l'Etat ne tirent d'intérêts de cette activité. De même la sécurisation des terres des populations reste un important problème, ce d'autant plus que les populations ne sont pas bien informées de la procédure d'obtention du titre foncier.

Les questions relatives à pression sur les terres agricoles et forestières pourraient trouver leurs solutions dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement de la commune et des zones spécifiques comme Nyabessan, en prélude au début des activités de construction du barrage.

4.2.2.3.-L'eau

L'eau est l'une des ressources abondantes dans la commune, car arrosé par un dense réseau hydrographique composé de fleuves et de cours d'eau. Les produits phytosanitaires utilisés pour l'agriculture, les huiles de vidange répandues s'infiltrant dans le sol et polluent la nappe phréatique et les rivières. La pêche au poison est également très toxique et pollue l'eau de boisson des habitants en aval.

Les déchets de toute nature déversés dans les rivières ou les latrines installées trop proche des sources peuvent contaminer l'eau potable et transmettre des maladies telles que le choléra et autres maladies hydriques mortelles. La commune nécessite une vaste campagne de sensibilisation des populations sur les mesures d'hygiène fondamentales et quelques formations sur les méthodes de tri des déchets, de traitement des eaux d'horizon diverses et de maintenance des forages et puits d'eau potables.

4.2.2.4.-La faune

Des microorganismes aux grands mammifères, la forêt de Ma'an est abondamment fournie, malheureusement les animaux sauvages sont sujets à un important braconnage des populations locales et des ouvriers des concessions forestières attenantes. La chasse sans être interdite est réglementée par la loi Camerounaise.

La chasse commerciale illégale est une des activités qui s'accroît dans la zone avec le marché équato-guinéen non contrôlé et très porteur. Les braconniers prélèvent sans distinction des espèces protégées aussi bien dans le Parc national qu'en dehors, pour les vendre aux intermédiaires qui approvisionnent les marchés de Mico'omesseng en Guinée Equatoriale. Généralement les bénéfices obtenus sont estimés à 100% des coûts consentis.

Les services de conservation du ministère des forêts tels que les éco-gardes ont involontairement contribué à favoriser cette contrebande en insistant sur la lutte répressive anti braconnage plutôt qu'en utilisant des mesures palliatives, accompagnatrices ou de sensibilisation. Au niveau de Ma'an, les braconniers s'organisent pour alimenter en viande de brousse les marchés noirs, hors de portée des éco-gardes. D'où la nécessité actuellement de procéder à l'éducation des populations à tous les niveaux (scolaire et autre) sur l'importance de pouvoir valoriser les animaux en les conservant (démonstration de combien l'on pourrait gagner mieux en étant guide officiel de chasse, ou en organisant un comité éco touristique).

Tout comme les animaux, le poisson est abondant dans les eaux de la zone de Ma'an, cette ressource est encore sous exploitée et elle est susceptible de donner une grande valeur ajoutée à la pêche qui semble encore assez négligée. Bien que d'importants prélèvements se fassent par de rares individus qui approvisionnent surtout le marché équato-guinéen, les méthodes de pêches restent rudimentaires.

Une espèce introduite, le *Malepterus ntemensis* constitue actuellement la principale menace qui pèse sur la faune piscicole locale. En effet, cette espèce prédatrice dévore les œufs des autres poissons et se multiplie très rapidement. Il conviendrait de développer des étangs en milieu adéquat pour la multiplication des espèces de poisson menacées par *Malepterus ntemensis*. L'opportunité des étangs piscicoles pourra approvisionner la zone en poisson de qualité toute l'année et en même temps assurer la conservation. Des formations et visites d'échange sont des possibilités par lesquelles l'on pourra développer cette activité.

4.2.2.5.-Les Produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux constituent une importante ressource dans la localité (il existe une très grande variété de produits forestiers non ligneux de grande valeur économique) mais qui ne bénéficient pas encore aux producteurs à la base. Les femmes qui sont les acteurs privilégiés de cette ressource traitent avec les intermédiaires sur place dans les villages. Cette ressource pourrait devenir la source d'importants revenus financiers pour les populations productrices et la commune. En effet, compte tenu de leur possibilité limitée de valoriser le bois d'œuvre, l'organisation d'une filière de commercialisation des PFNL dont la collecte serait chapeauté par un permis d'exploitation communale, permettrait de générer aussi bien des revenus pour la commune que pour les communautés. Cette possibilité permettrait également de maintenir le couvert forestier producteur de PFNL et peut-être de promouvoir la domestication de certains fruits devenus rares à cause de l'exploitation forestière.

4.3.-Activités génératrices de revenus

4.3.1.-Agriculture

C'est une agriculture itinérante sur brûlis, s'effectuant sur de petites surfaces de façon rudimentaire. Elle est pratiquée surtout pour la consommation du ménage et seul l'excédent est quelque fois vendu au marché local. De plus en plus, des intermédiaires arrivent et activent la production de certaines spéculations telles le manioc, la banane plantain, en achetant sur pied. Malgré tout, les agriculteurs locaux n'ont pas encore amorcé l'intensification de leur agriculture. L'opportunité de la construction du barrage de Memve'ele est bien venue pour développer cette activité, la demande étant permanente.

L'activité agricole connaît cependant de difficultés énormes dont les plus importantes sont :

- Le manque d'encadreurs et agents de vulgarisation ;
- L'absentéisme des chefs de postes agricoles ;
- Le manque de moyens logistiques pour assurer le travail des techniciens agricoles ;
- Le manque de filières locales de commercialisations des produits.
- La difficulté de mobiliser les financements du MINADER au niveau des activités agricoles du PDC;

- La pression foncière;
- La multiplicité des structures de coordination des activités dans les villages
- La difficulté de réalisation des champs communautaires sur une seule et même parcelle.

Comme opportunités sur le plan agricole, il ressort :

- Formations aux techniques agricoles
- Production du beurre de cacao et chocolat.
- Viabilisation des plantations d'hévéa abandonnées.
- Mobilisation des fonds de la redevance forestière pour le financement des priorités retenues dans le plan de développement.
- Appui des organismes de développement internationaux et locaux.
- Développement et exploitation des marchés intérieurs (Kribi, Niété, Hévécam, Socapalm, Campo).
- Organisation des ventes groupées et création des marchés périodiques.
- Promotion des jardins de case individuels pour valoriser à grands échelle le fumier ou compost qui se trouve derrière les cuisines.

Tableau 18 Spéculations agricoles

Type de produit	Nom de la spéculation	Force	Faiblesse
Racines et tubercules	Manioc Macabo Patate douce Ilgname	Consommé et vendu Marché frontalier et local Non usage d'intrants chimiques	Faibles superficies cultivées individuellement Ventes individualisées Faibles productions
Marâchers	Légumes traditionnelles (Zôm, folong...) Piment	Consommé et vendu Marché local Non usage d'intrants chimiques Cultivé dans le jardin de case	Ne constitue pas l'objet d'un champ Faibles productions Cultures individuelles
Cultures de rentes	Huile de palme Banane plantain	Consommé et vendu Marché frontalier et local Non usage d'intrants Superficies assez importantes Buyam sellam (acheteurs intermédiaires)	Non usage d'intrants Mauvais entretien Manque de formation Faibles productions Buyam sellam détournent les produits (prennent à crédit et ne reviennent pas payer)

	Cacao	<p>Marché saisonnier</p> <p>Importantes superficies</p> <p>Grenier du ménage</p>	<p>Occupe toute l'année</p> <p>Vendu seulement (non mangé)</p> <p>Cours en baisse</p> <p>Vieillessement des plantations</p> <p>Utilise des produits phytosanitaires fortement toxiques</p> <p>Manque d'encadrement technique approprié</p>
	Hévéa	Potentiel revenu important	<p>Plantations abandonnées</p> <p>Occupe de grandes superficies</p>
Fruits	Safou Avocat Papayer Mangue	<p>Consommé localement et vendu</p> <p>Cultivé sans engrais</p> <p>Pousse spontanément</p> <p>Marché local, buyam sellam, Marché frontalier</p>	<p>Faibles productions</p> <p>Faibles intérêts</p> <p>Difficultés de conservation</p>
	Ndjansan Ndo'o	<p>Consommé localement et vendu</p> <p>Pousse spontanément</p> <p>Marché local, buyam sellam</p> <p>Marché frontalier</p> <p>Coûteux sur le marché</p> <p>Potentiel abondant</p> <p>Collecte écologique</p>	<p>Non planté dans la zone</p> <p>Faible collecte par les populations</p> <p>Difficultés d'extraire les amandes</p>
Produits forestiers non ligneux	Feuilles de joncs Noisette	<p>Abondant</p> <p>Pousse spontanément</p> <p>Consommés localement et sur les marchés frontaliers et par les buyam sellam</p>	<p>Concerne les écosystèmes fragiles (marécages et mangroves) pour les feuilles</p> <p>Non planté dans la zone</p> <p>Noisetier en disparition</p>
Poisson	Cyclidae Siluridae	<p>Consommés localement et sur les marchés frontaliers</p> <p>Abondant</p>	<p>Pas d'élevage</p> <p>Espèces préférées des populations menacées de disparition</p> <p>Pêche artisanale extensive</p> <p>Faible production</p> <p>Utilisation des outils non conventionnels</p>

4.3.2.-Foresterie

4.3.2.1.-Exploitation forestière industrielle et artisanale

Comme le présente l'état des lieux au Chapitre 2, l'exploitation forestière industrielle actuelle dans la zone offre de nombreuses opportunités d'emplois et de services sociaux aux populations de la municipalité, notamment la société forestière hollandaise, WIJMA.

La menace de l'exploitation forestière industrielle et artisanale porte plus sur la pression foncière. En effet, l'exploitation forestière industrielle occupe de grands espaces au détriment de la population locale. Les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) créées dans les domaines permanents de l'Etat, se mettent en place sans concertation avec la population locale.

4.3.2.2.-Artisanat et savoirs traditionnels

Bien que disposant de nombreuses ressources forestières qui pourraient amener la population à valoriser l'artisanat, ce secteur est un passe temps de quelques personnes âgées ou des handicapés. Pourtant, l'on rencontre dans la commune de nombreux artisans qui fabriquent des paniers, hottes pour des femmes, des greniers, des salons, lits et armoires en rotin, bambou, etc. Le matériel qui servirait de matière première est tellement diversifié et abondant (bambou de chine, raphia etc.) qu'un appui à ce secteur serait véritablement porteur pour le promoteur. Cette activité pourrait se développer en même temps que le secteur des PFNL, le rotin en faisant partie, l'organisation en serait facilitée.

La commune pourrait envisager de créer un centre de valorisation de la ressource locale, avec pour objectif de développer l'artisanat. Dans cet ordre d'idée, la commune peut se servir dudit centre artisanal pour amener les anciens à former des jeunes à la maîtrise de la tradition qui semble s'échapper avec toutes ses connaissances pratiques. En effet, les artisans traditionnels travaillent sur la base des connaissances traditionnelles, cet aspect pourrait être source d'un tourisme non négligeable.

4.3.2.3.-Foresterie communautaire et communale

La foresterie communautaire est un domaine pour lequel les communautés de Ma'an trouvent un intérêt. L'on peut à ce jour compter une vingtaine d'initiatives qui malheureusement trainent à aboutir à la signature des conventions de gestion et à l'exploitation des ressources par la communauté.

L'acquisition d'une forêt communautaire du fait d'être un moyen de décentralisation de la gestion de la ressource forestière offre une énorme opportunité à la population bénéficiaire. En effet, la forêt communautaire permet à la communauté de prélever la ressource pour des fins commerciales et communautaires (financement de grands projets). Dans la zone de Ma'an, Tya'assono est le seul village qui a déjà signé la convention de gestion (2007) avec l'Etat pour la gestion décentralisée d'une partie de forêt du DFNP. Au cours du mois de Mai 2009, trois autres villages signeront des conventions de gestion de leur forêt, il s'agit des villages d'Alen, Mebera/Bitoto, Nnemeyong, avec l'appui de deux ONGs locale (CEPFILD et ONED), soutenues par WWF Campo-Ma'an.

Il sera très indiqué pour ces communautés de se regrouper pour viser de grands marchés et de se lancer dans un processus comme la certification forestière. En dehors du bois, il est prouvé (Ondo, 2009) que la forêt communautaire avec les produits forestiers non ligneux, peut rapporter d'importants revenus, même en vendant sur le marché local. La commune de Ma'an va collaborer avec les ONGs locales pour identifier les possibilités d'appuyer l'acquisition d'un maximum de forêts communautaires à défaut de disposer d'une forêt communale. Par ce moyen, la mairie pourrait offrir aux communautés d'importants revenus financiers pour leur développement local.

La commune de Ma'an est entourée de 05 UFA, et seul un maigre espace est voué aux activités agro forestières des communautés riveraines. L'acquisition d'une forêt communale à Ma'an nécessiterait le déclassement d'une portion de réserve de parc ou d'UFA. C'est un processus qui pourra prendre du temps et beaucoup de moyens financiers.

4.3.3.-Chasse

La chasse est une activité qu'exerce la quasi totalité de paysans de la zone de Ma'an, tout au moins pour protéger leurs cultures. Du fait que l'activité soit réglementée, elle expose les chasseurs à des

poursuites judiciaires, sur la base des infractions dûment constatées par les autorités compétentes. Cette activité rapporte d'importants revenus aux braconniers et autres intervenants dans la filière viande de brousse, à travers la commercialisation vers la guinée Equatoriale voisine.

La chasse sportive ou le tourisme de vision pourrait devenir pour la commune, une importante activité génératrice de revenus. En effet, l'octroi d'un territoire de chasse (par ex. ZICGC) par le MINFOF aux communautés de Ma'an avec la formation de certains braconniers locaux en guides de chasse, permettrait de contrôler la pression exercée sur la faune du parc national de Campo-Ma'an et permettrait aux chasseurs traditionnels de poursuivre leurs activités en toute légalité dans les zones qui leur seraient attribuées.

4.3.4.-Elevage

L'élevage et la chasse semblent aller de pair, dès lors qu'il faudrait encourager l'élevage pour réduire le taux de prélèvement de gibiers en brousse sans risque de créer un déficit en consommation de protéines animales. A Ma'an, le gibier de brousse est abondamment consommé dans les ménages et une absence criarde d'unité d'élevage quelconque. En projet actuellement à Ma'an, le comité de suivi local de l'UFA 09 024 sur financement de WIJMA a démarré un élevage de poulets. Ces initiatives devraient se perpétuer et être encouragées dans les villages où se retrouvent les braconniers qui pourraient éventuellement s'y impliquer.

4.3.5.-Petit commerce

Le commerce est une activité qui n'entre pas encore assez dans les mœurs de la population autochtone de Ma'an, toutefois elle écoule de petits produits de première nécessité dans les villages. Ce petit commerce donne lieu à des boutiques dans les villages et soulagent les communautés des déplacements divers vers la ville. Il existe plusieurs intermédiaires (bayam selam) dans l'écoulement des produits aussi bien agricoles que forestiers non ligneux et du gibier, ce qui a pour conséquence localement la perte d'un capital financier non négligeable.

4.4-Synthèse des contraintes et atouts de la commune

4.4.1.-Contraintes de la localité

➤ Difficultés et contraintes au niveau de la commune

- Insuffisance en personnel qualifié;
- Absence de confidentialité et des rivalités politiques et familiales;
- Faible répartition des responsabilités au sein de la Mairie;
- Forte dépendance de la Mairie des ressources financières issues de la vente du ligneux (bois);
- Laxisme des agents de la Mairie;
- Impunité au sein de la Mairie;
- Recouvrements de la Mairie mal capitalisés;
- L'électricité est payée au taux fixe forfaitaire arrêté par délibération communale (la consommation réelle n'est pas effectivement payée);
- Budget d'investissement inférieur (25%) au budget de fonctionnement (75%);

- Non sédentarisation des pygmées à Bidjap et à Nyabessan (ces derniers n'y sont plus trop présents en déplacement pour Awomo et Ebianemeyong) ;
- Absence de convergence des fonds pour des projets prioritaires des communautés;
- Manque d'encadreurs et agents de vulgarisation ;
- Absentéisme des chefs de postes agricoles ;
- Manque de moyens logistiques pour assurer le travail des techniciens agricoles;
- Manque de filières locales de commercialisations des produits;
- Difficulté de mobiliser les financements du MINADER au niveau des activités agricoles du PDC;
- Pression foncière;
- Multiplicité des structures de coordination des activités dans les villages;
- Difficulté de réalisation des champs communautaires.

➤ **Spécificité de certains comités de concertation ou comité de développement (villages)**

- Il s'agit ici des villages dont la situation est susceptible d'être gravement influencée par le projet de construction de Memve'ele ou d'autres problèmes.

Nsebito-Akom-Tom-Asseng (aspects en relation avec Memve'ele)

- Fleuve Ntem à 100 m des habitations (Nsebito), limite du site du barrage
- Problèmes de recasement et de gestion des biens et des tombes. Si choix de recasement, orientation vers le parc national en profondeur dans la forêt.
- Dévastation des champs par les animaux protégés par la loi forestière,
- manque d'espace cultivable car limitrophe du Ntem et du Parc National.

Nnemeyong, Melen, Alen II, Ntebezok, Abem, Oding et Nyabessang « Action pour le Développement Durable Intégré de Nyabessang-Nnemeyong (ADDINN)».

- Ouverture de layon délimitant la zone projet Memve'ele (périmètre de sécurité).
- Titre foncier pour l'Etat en cours sur ce domaine
- Probabilité de dédommagement des populations qui se trouvent à l'intérieur du périmètre de sécurité.
- Pression foncière (peu d'espace pour les communautés)
- Faible accès au gibier de brousse (protéines animales).

Boucle du Ntem I (CCBNI)

- Ouverture de layon délimitant la zone projet Memve'ele (périmètre de sécurité).
- Titre foncier pour l'Etat en cours sur ce domaine
- Probabilité de dédommagement des populations qui se trouvent à l'intérieur du périmètre de sécurité (le cas d'Aloumi).
- Pression foncière (peu d'espace pour les communautés).

- Non délimitation de la frontière terrestre avec la Guinée Equatoriale.
- Faible accès au gibier de brousse (protéines animales).
- Selon les populations, le site Ngo'ombang serait idéal pour le recasement ou alors déclasser l'UFA au profit des populations.

Bidjap (COCODEBI)

- Les produits vivriers abondent dans le village c'est le cas du : plantain, concombre, arachide, manioc... mais sont difficilement commercialisés.
- Il est proposé la mise en place d'un système de collecte des produits dans les villages pour ravitailler le marché de Ma'an-ville ou d'autres marchés ciblés dans les villages; ou, établissement d'un calendrier de marchés périodiques dans la commune

Mekok-Aloum-Mfang (COCOMAM)

VICOMAM (forêt communautaire) : Valorisation des PFNL (Ndo'o, Njansang, Ebaing...)

Mekodom, Evouzok, Aloum 2, Meyos, Nsengou et Abang, «AKAM NNAM»

Valorisation des PFNL (Ndo'o, njansan, Ebaé etc...)

Les ressortissants de la boucle du Ntem 2 estiment qu'il ne sert à rien de programmer des activités dès lors qu'il n'existe pas de route desservant la zone. En effet, tous les projets buttent au problème d'accès à la zone ou de transport de matériel soit de construction de salle de classe, case communautaire, ferme avicole, creusage de puits, etc... En général, les projets qui leur sont destinés finissent par être détournés au profit des communautés accessibles.

4.4.2.-Identification des problèmes prioritaires

L'identification des problèmes prioritaires s'est faite sur la base des problèmes identifiés par les communautés (PDL) et puis au niveau de la commune. C'est ainsi que la liste des secteurs suivants a été obtenue :

Tableau 19 :-Synthèse des problèmes identifiés au sein des communautés (PDL)

Secteurs	Problèmes
Education	Manque de salles de classe, insuffisance d'équipement, insuffisance d'enseignants, éloignement des établissements d'enseignement secondaire, non rémunération des enseignants, manque de logements des enseignants
Santé	Eloignement des hôpitaux, prix des médicaments élevés, insuffisance du personnel médical, absence de conscience professionnelle pour certains infirmiers, absence d'équipements, instabilité de certains personnels infirmiers, mauvais fonctionnement des comités de santé (COSA)
VIH/SIDA	Mauvais fonctionnement des comités de lutte contre le SIDA (CLLS), Manque de suivi et de prise en charge des malades, irrégularité de campagnes de dépistage, insuffisance de sensibilisation, mauvaise organisation des campagnes de dépistage
Hydraulique villageoise	Insuffisance et manque de points d'eau aménagés, manque d'entretien, manque de formation de maintenanciers locaux
Energie	Manque d'électrification rurale dans toute la communauté
Communication	Absence de réseau téléphonie, difficulté d'accès aux informations de la CRTV

Infrastructure de transport	Manque et mauvais état des routes et ponts, manque d'entretien régulier du routier
Equipements publics marchands	Absence de marchés et de magasins de stockage
Agriculture	Absence des vulgarisateurs, destruction des cultures par les animaux, éloignement des terres fertiles et cultivables, absence de postes agricoles, absence de matériels modernes
Elevage	Manque d'encadrement technique, divagation des bêtes domestiques
Sport, loisir et culture	Manque de foyers communautaires, manque d'aires de sport et loisirs, manque de centre culturel, manque d'équipements de sport
Conservation de la biodiversité	Difficultés d'accès aux forêts communautaires, exploitation illégale du bois d'œuvre, braconnage, Faible valorisation des PFNL, difficulté d'accès à la forêt communale.
Citoyenneté	Difficulté d'accès aux actes d'Etat civil (mariage, naissance...) et aux cartes nationales d'identités
Micro finance	Faible accès aux micro-crédits

En plus de ces problèmes prioritaires, les consultants ont noté d'autres freins importants au développement de l'arrondissement. Il s'agit de la faible capacité des populations à se mobiliser pour les projets communautaires mais également un grand problème lié au pouvoir. Des luttes intestines entre les fils de la localité ayant accédés à des postes importants dans l'administration constitue une des pires contraintes au développement de la zone.

Tableau 20 -Priorisation synthétique de tous les problèmes mentionnés dans les PDL

Problèmes	Jeunes	Femmes	Hommes	Classe ment
Difficulté d'accès à l'eau potable	1	1	1	1er
Difficulté d'accès à la localité (voies d'accès existantes)	1	1	1	2e
Insuffisance en soins de santé primaire	1	4	1	3e
Difficultés d'accès à l'électrification rurale	1	2	4	4e
Difficulté d'accès à l'enseignement primaire	1	3	1	5e
Difficultés d'accès à l'enseignement maternel	2	1	0	6e
Faible productivité agricole	3	1	1	7e
Manque d'espaces culturels et de loisirs	5	0	3	8e
Difficulté à la pratique de l'élevage	4	5	0	9e
Difficulté d'accès aux informations radio, télé et téléphone	3	0	0	10e
Faible valorisation des PFNL	4	3		11 e
Absence d'encadrement en organisation rurale	0	5	0	12e
Difficulté d'accès à une forêt communautaire	5	5	0	13e
Faible accès aux microcrédits	0	6	6	14e
Problème du VIH/SIDA	-	-	-	15 ^e

Tableau 21 : Priorisation des problèmes au niveau de la commune

Problèmes	Classement
Difficulté d'accès à toutes les localités de la commune	1 ^{er}
Difficulté d'accès à l'électrification rurale	2 ^e
Difficulté d'accès aux informations radio, télé et téléphone	3 ^e
Manque d'espaces culturels et de loisirs	4 ^e
Mauvaise valorisation des sites éco touristiques de la zone	5 ^e
Insuffisance de formation du personnel communal	6 ^e
Insuffisance d'eau potable dans la commune	7 ^e
Difficulté d'accès aux soins de santé adéquats	8 ^e
Difficulté d'acquisition de la forêt communale	9 ^e
Problème du VIH/SIDA et du paludisme	10 ^e

Tableau 22 Synthèse des problèmes prioritaires dans la commune

Problèmes	Classement final
Difficulté d'accès à toutes les localités de la commune	1 ^{er}
Difficulté d'accès à l'électrification rurale	2 ^e
Difficulté d'accès à l'eau potable	3 ^e
Manque d'espaces culturels et de loisirs	4 ^e
Difficulté d'accès aux informations radio, télé, téléphone et à l'Internet	5 ^e
Insuffisance des soins de santé adéquats	6 ^e
Faible valorisation des sites éco touristiques de la zone	7 ^e
Insuffisance formation du personnel communal	8 ^e
Difficulté d'acquisition de la forêt communale	9 ^e
Problème du VIH/SIDA et du paludisme	10 ^e

**CHAPITRE 5 : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE EN
TANT QU'INSTITUTION**

5.1-Analyse de la situation et difficultés rencontrées par la commune

5.1.1-Analyse de la situation

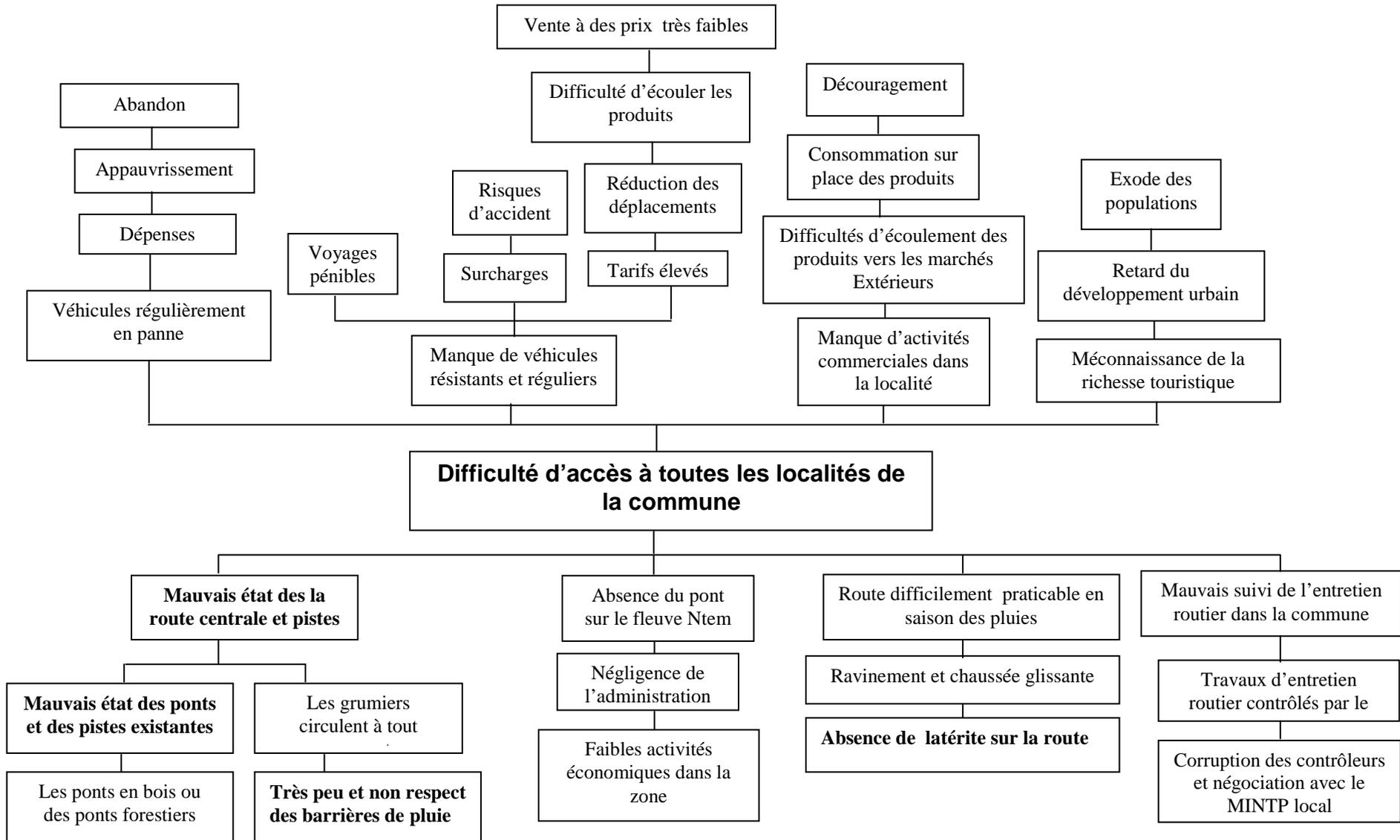
5.1.1.1-Sur le plan organisationnel

Analyse des problèmes prioritaires

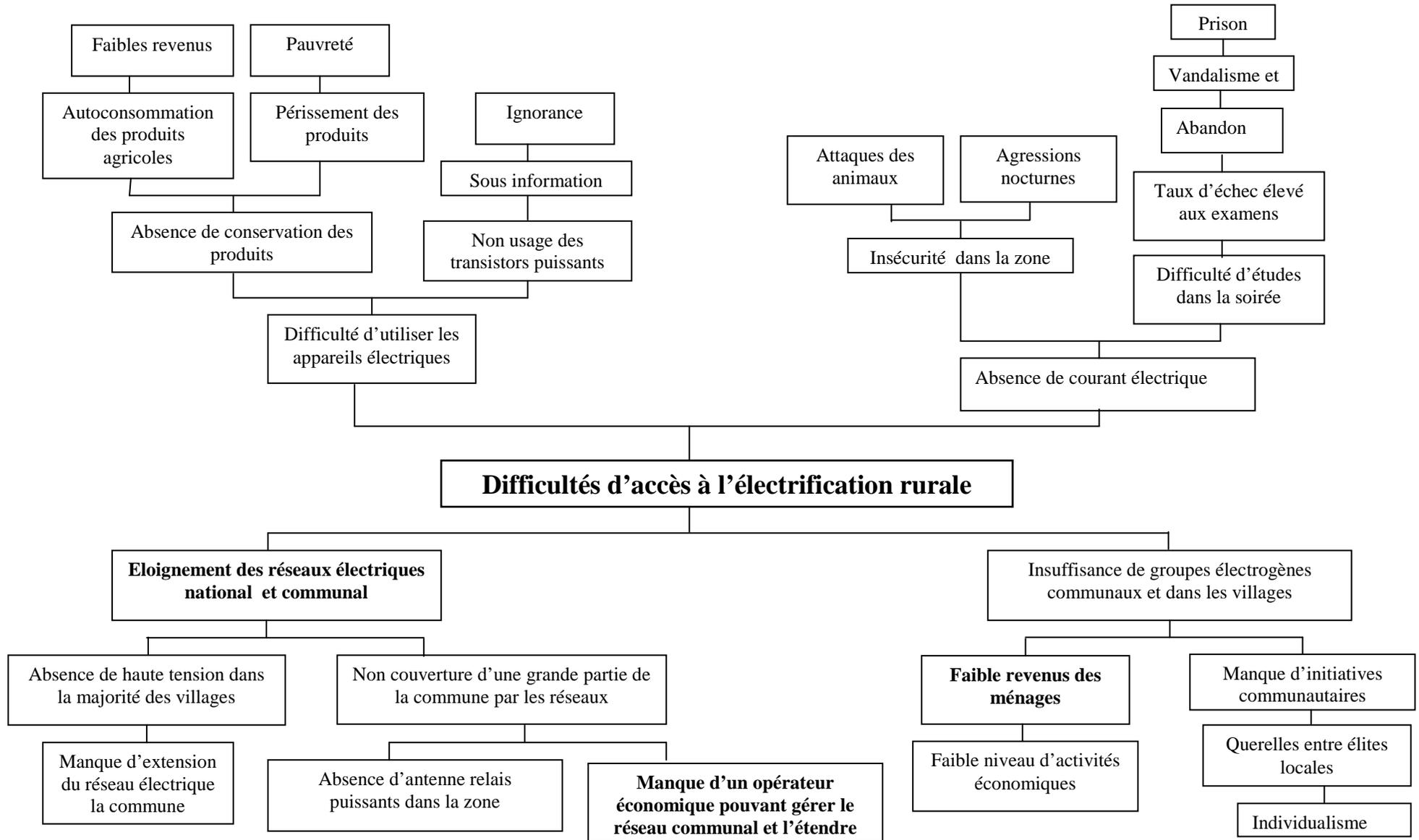
A l'issue de l'étape du diagnostic participatif, l'équipe des facilitateurs a obtenu la liste complète des problèmes majeurs par ordre de priorité en utilisant l'approche causes et effets qui se faisait en groupes de jeunes, femmes et hommes. Le produit est le diagramme hiérarchisé causes/effets des problèmes ou encore l'arbre des problèmes présentés dans la figure ci-dessous.

Problèmes partagés par la mairie et les communautés

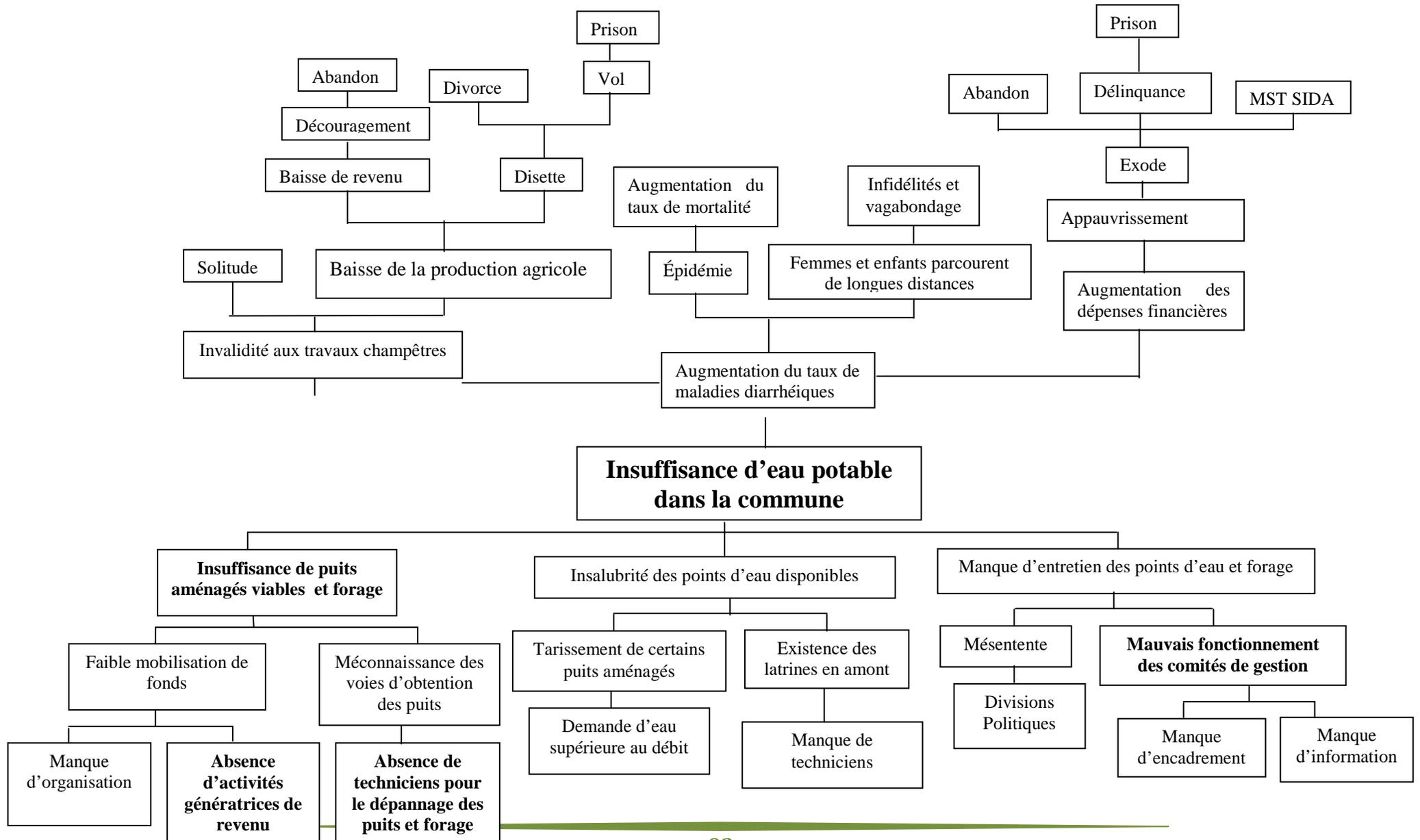
PROBLEME N° 1 : Difficulté d'accès à toutes les localités de la commune



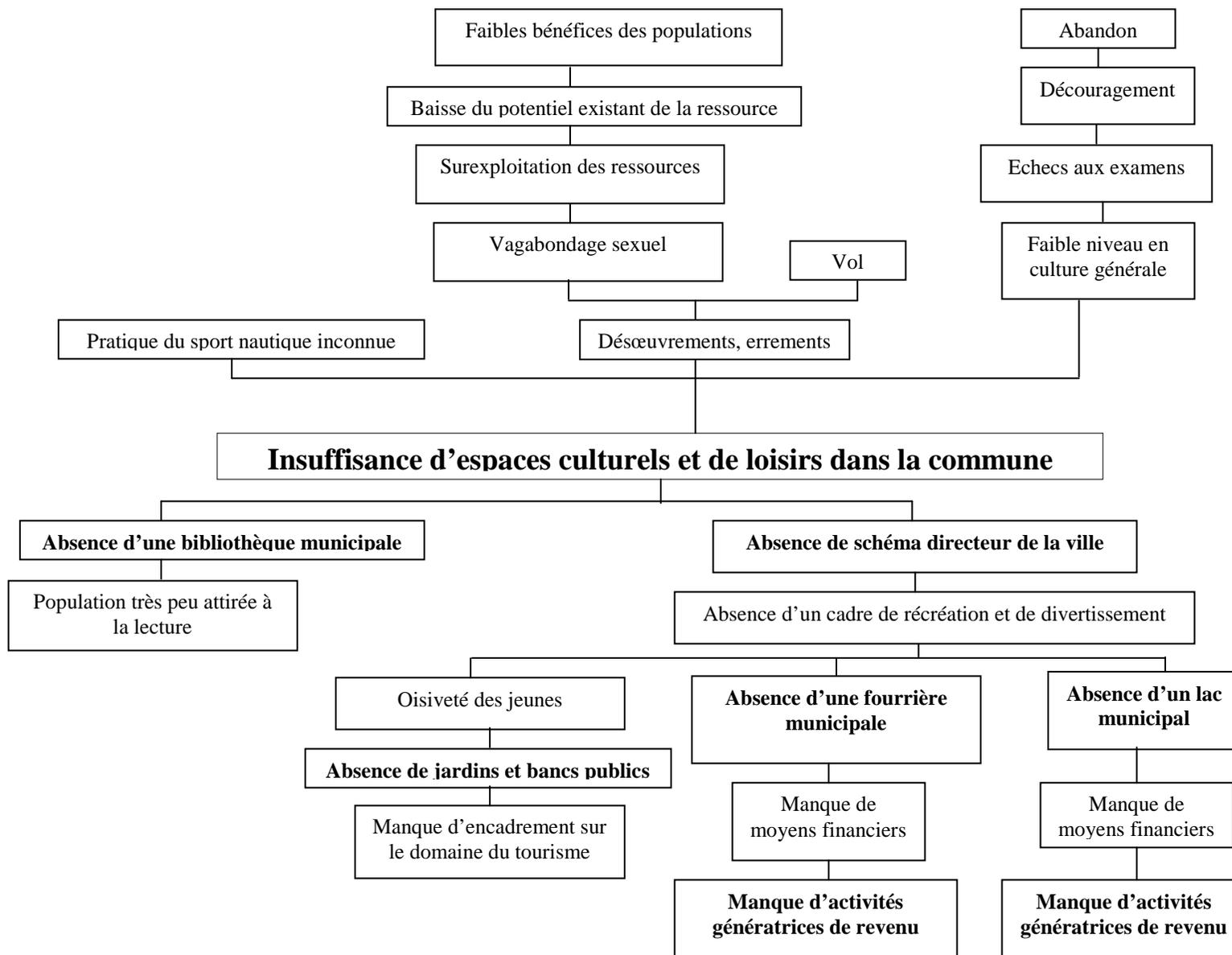
PROBLEME N° 2 : Difficultés d'accès à l'électrification rurale



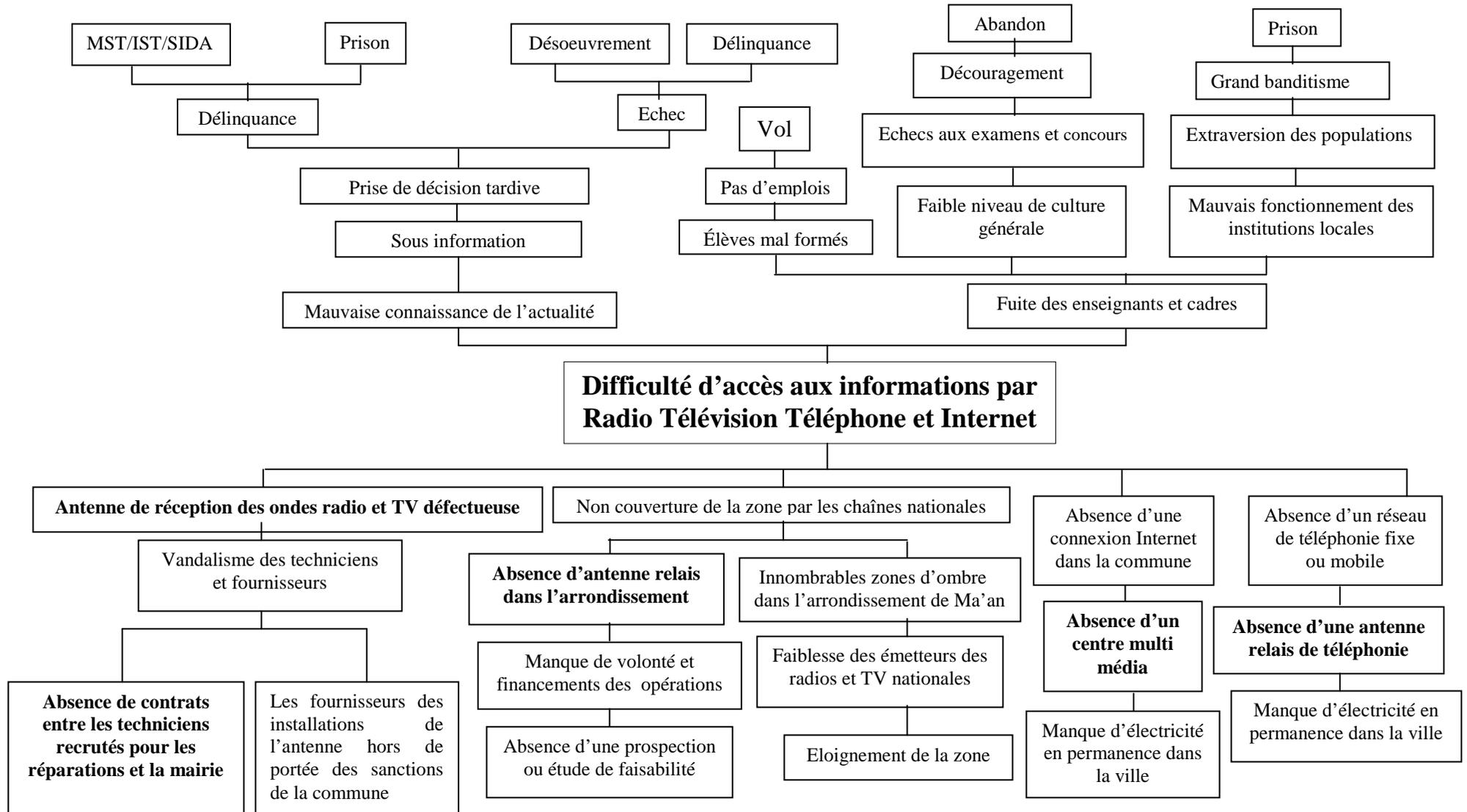
PROBLEME N°3 : Insuffisance d'eau potable dans la commune



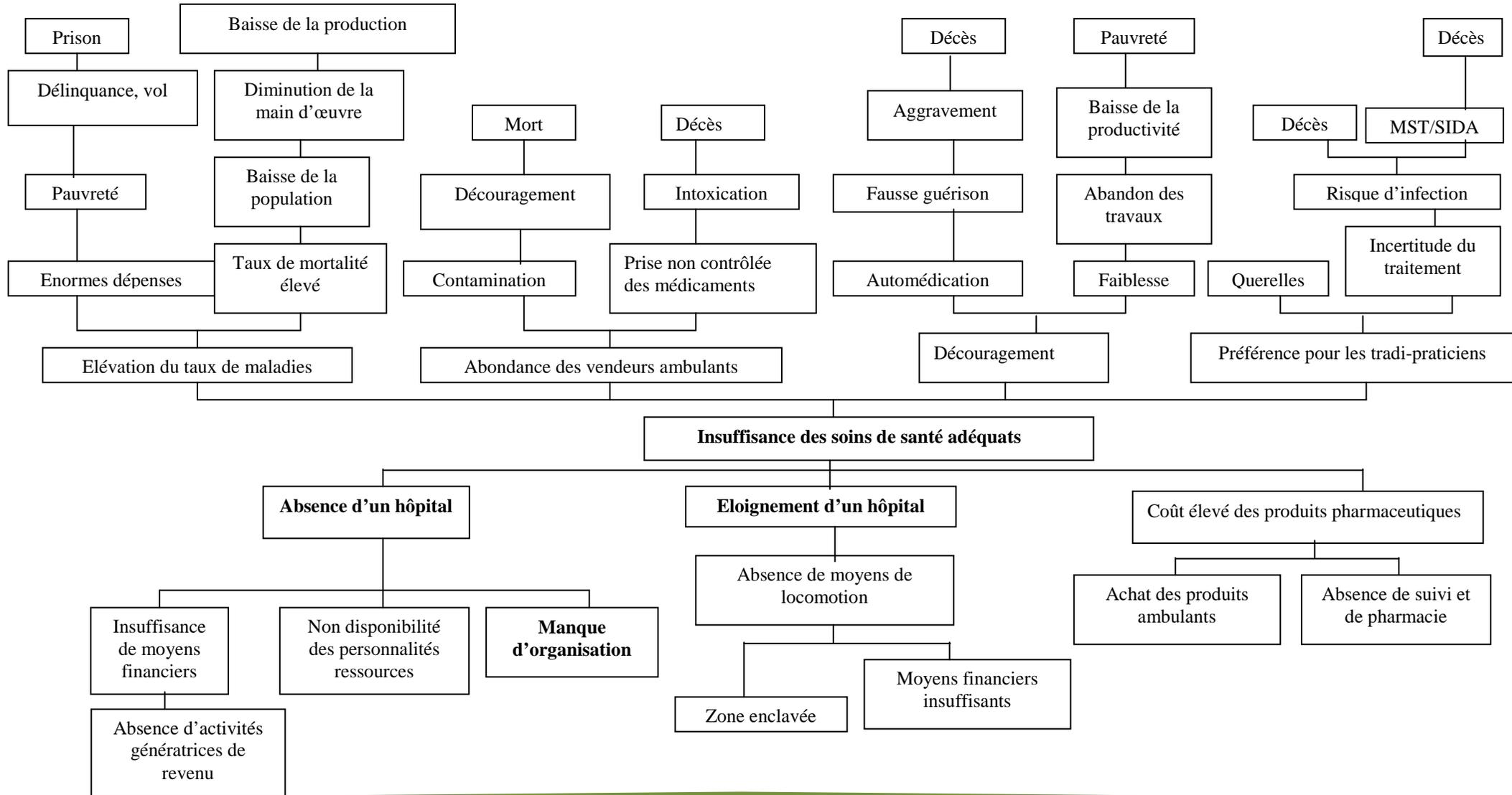
PROBLEME N°4 : Manque d'espaces culturels et de loisirs dans la commune



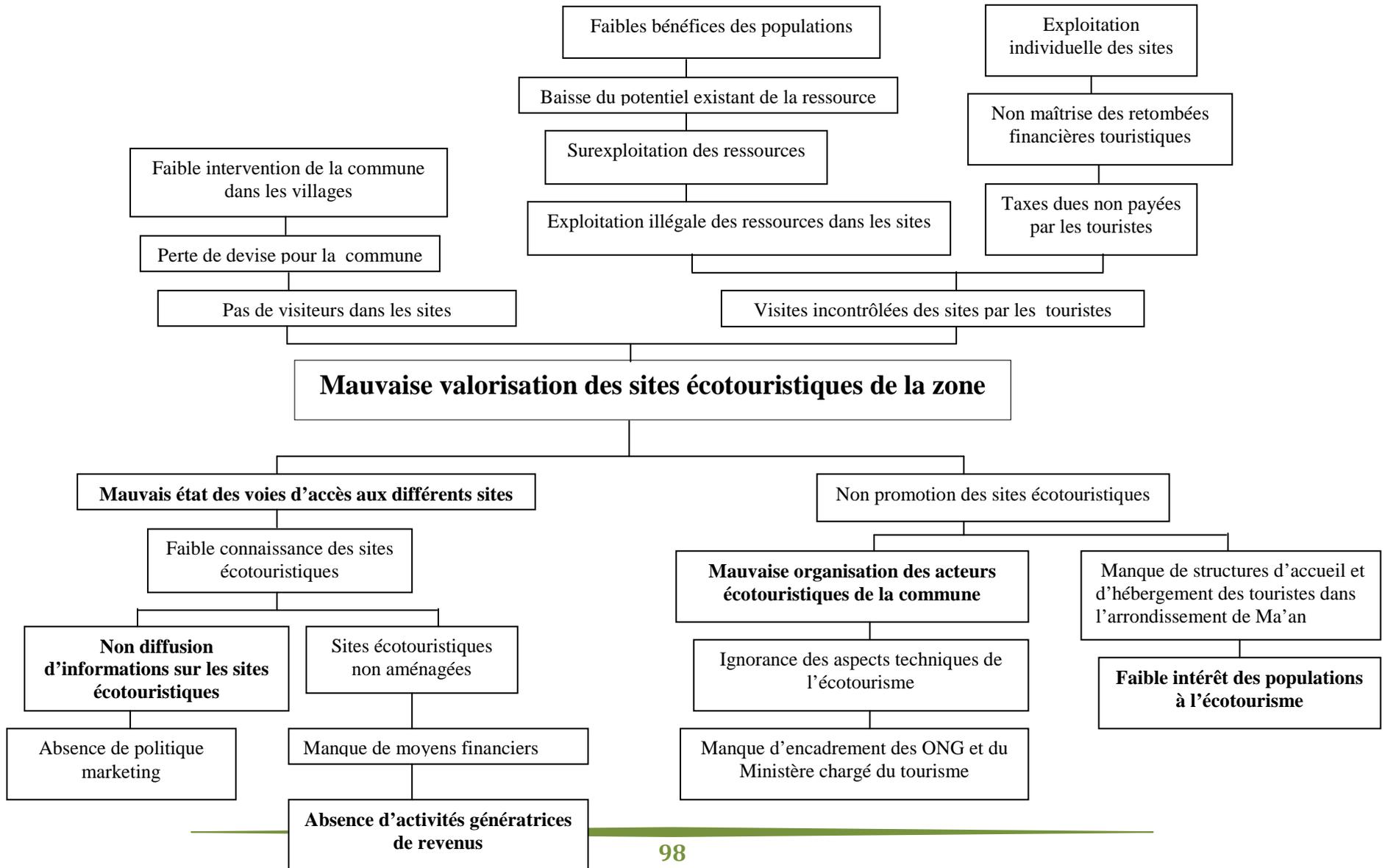
PROBLEME N° 5 : Difficulté d'accès aux informations par Radio Télévision Téléphone et Internet



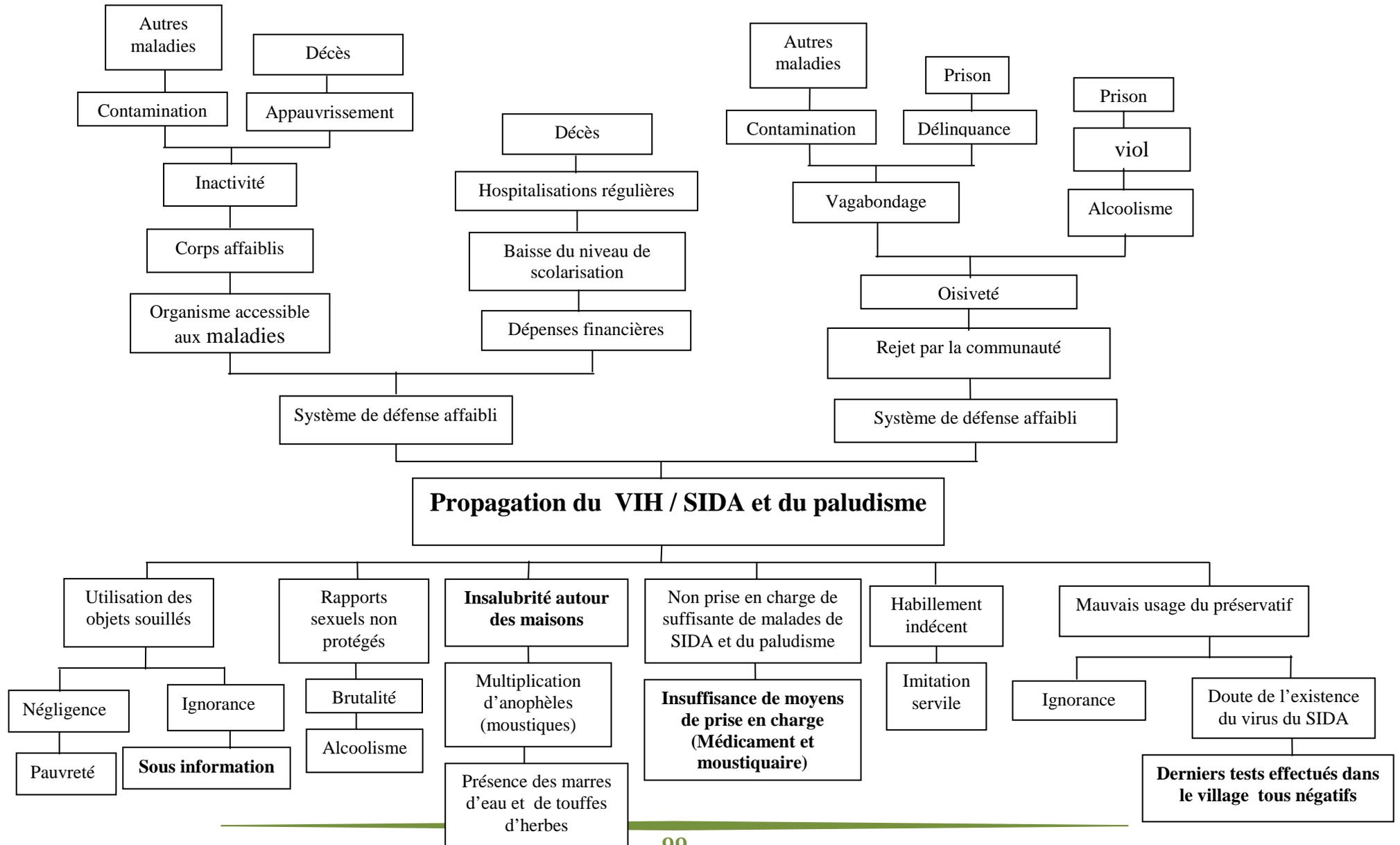
PROBLEME N°6 : Insuffisance de soins de santé adéquats



PROBLEME N°7 : Mauvaise valorisation des sites éco-touristiques de la zone

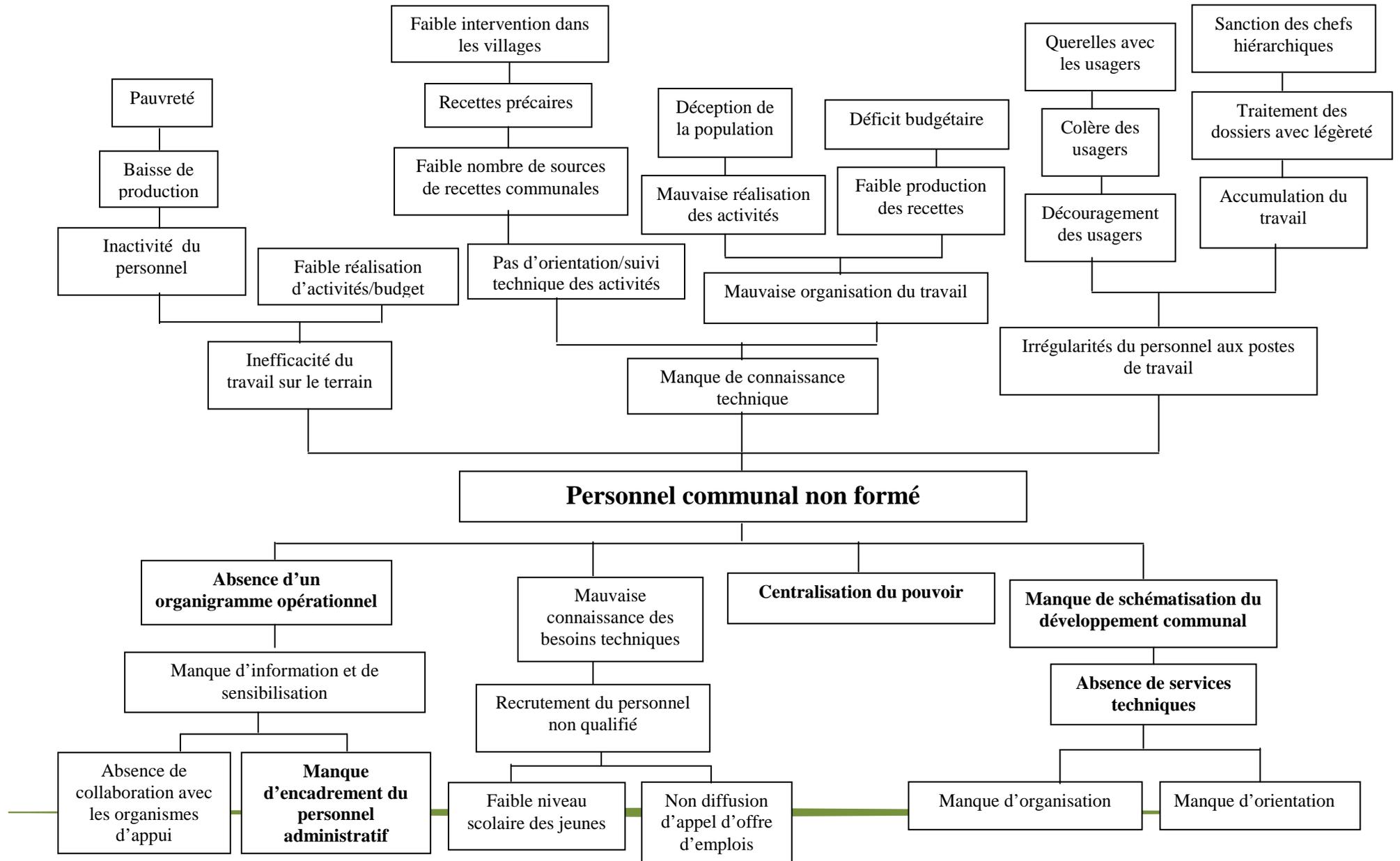


PROBLEME N° 8 : Propagation du VIH / SIDA et du paludisme



Problèmes spécifiques à la Mairie

PROBLEME N° 1 : Personnel communal non formé



**CHAPITRE 6 : ENJEUX ECONOMIQUES ET
GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

6.1-Budget communal et ses contraintes

6.1.1-Elaboration du budget communal

Avant une session du conseil municipal, le secrétaire général prépare les documents et budget en collaboration avec les conseillers municipaux. Le draft du document budget est encore proposé aux conseillers dix jours avant la tenue du conseil municipal pour une meilleure prise de connaissance du contenu. Au cours du conseil proprement dit, les conseillers font des amendements et délibèrent. Lors du vote du budget, le plan de campagne est proposé au conseil municipal par le maire, les conseillers procèdent à l'examen et amendement si nécessaire puis à l'adoption ou non. Les projets adoptés par le conseil seront soumis par le maire à la tutelle pour approbation ; ainsi le projet de budget communal adopté doit être visé du préfet et approuvé par le gouverneur. Après approbation du budget, le maire seul est chargé de la distribution des exemplaires à des personnes physiques ou morales.

6.1.2-Exécution du budget

Le maire est ordonnateur de tout encaissement ou décaissement, avec le receveur municipal comme coordonnateur et exécuteur de la procédure dont toute formalité administrative est assurée par le secrétaire général de la commune. Toute opération s'effectue sur la base d'un ordre de recette ou par mandat de paiement.

Le contrôle des finances communal peut s'effectuer sur ordre de la tutelle (préfet ou gouverneur) et même sur ordre du trésorier payeur général de la province du Sud, lorsqu'il s'agit des finances publiques.

6.2-Nomenclature impôts et taxes

Tableau 23 : Nature de la recette communale

Titre	Chapitre, Article Paragraphe (classe)	Nature de la recette
I		Recettes de fonctionnement
	110101	Réserves affectées pour fonctionnement
	7	1-Recettes de fonctionnement courant
	7.1	Produits des recettes fiscales, centimes additionnels communaux, taxes communales directes et indirectes
	7.10	Recettes fiscales
	7.11	Centimes additionnels communaux
	7.12	Taxes communales directes
	7.13	Produit des taxes communales indirectes
	7.2	Produits de l'exploitation du domaine et services communaux

	7.3	Ristournes et redevances consenties par l'Etat
	7.4	Produits financiers
	7.5	Subventions de fonctionnement reçues
	7.6	Transferts reçus
	7.7	Autres produits et profits divers
	7.8	Reprise sur amortissement
II		Recette d'investissement
	1.00	Fonds de dotation
	1.10	Réserves
	8.4	Cession d'immobilisation
	1.40	Subventions d'équipements reçues
	1.50	Emprunts à long et moyen terme (LMT)
	1.60	Autres à Long et moyen terme
	2.50	Remboursements des prêts et autres créances à LMT
	2.80	Amortissement des immobilisations corporelles
	7.90	Production d'immobilisations par la commune pour elle-même (auto équipement)

6.3-Suivi et maîtrise des recettes dans l'exécution du budget

Le suivi et la maîtrise des recettes s'effectuent par les documents comptables que sont le journal, le grand livre, le quittancier, le livre journal caisse. Les deux premiers documents comptables sont tenus par le secrétaire général alors que les deux autres le sont par le percepteur qui joue le rôle de receveur municipal. Le maire assure avec le secrétaire général le suivi du journal et grand livre quotidiennement, alors que le percepteur suit ou révise lui-même ses documents tous les dix jours. La commune de Ma'an fonctionne non pas sur plan comptable, mais sur ligne budgétaire et l'enregistrement se fait sur numérotation et bordereau.

Les pièces comptables utilisées pour l'enregistrement des recettes sont notamment des quittances, reçus, mandats et bordereaux. Ces documents sont obligatoires pour toute procédure d'encaissement avant et après les opérations car le receveur doit établir des certificats de recettes

PARTIE 3 : RECHERCHE DE SOLUTIONS

**CHAPITRE 7 : RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX
PROBLEMES DE LA COMMUNE EN TANT
QU'ESPACE**

7.1 Le secteur agricole

L'agriculture est la principale activité de tous les ménages de la commune, mais les problèmes relatifs à ce secteur ne ressortent aucunement parmi les priorités communales ou des populations. En effet, bien que la production baise tout habitant de Ma'an peut produire ses vivres sans ressentir une grande peine. L'entretien toute l'année de la cacaoyère prend beaucoup de temps aux paysans et le revenu obtenu est très faible. Les problèmes agricoles vont de l'encadrement des populations aux techniques agricoles, mise en place des infrastructures d'encadrement et d'écoulement des produits (marchés et magasins), l'approvisionnement en intrants et produits phytosanitaires, l'outillage inapproprié et le manque de financement entre autres. Il découle de cette analyse que la résolution des problèmes de ce secteur devrait prendre en compte toute la filière.

Il s'agit davantage pour prendre en compte les enjeux de l'avènement du projet hydro électrique de Memve'ele, d'une véritable politique agricole communale qui prendrait l'allure d'un programme allant des sensibilisations des populations à la vente des produits agricoles, en passant donc par la production. Il est question pour la commune d'anticiper sur les actions à entreprendre au niveau communal afin d'éviter la famine dans la zone avec l'installation d'une dizaine de milliers de personnes pour les activités de construction et le fonctionnement du barrage hydro électrique à Nyabessan.

7.2 L'eau et la pollution environnementale

Bien que le problème de l'eau ressorte avec acuité tant pour les populations que pour la commune en tant que structure, l'on pense encore peu à la pollution de celle-ci. L'installation du barrage est un point de départ pour l'installation d'autres entreprises dont le fonctionnement ne sera pas sans conséquences pour l'eau. Les études d'impact environnemental sont prescrites par le ministère de l'environnement aux différentes sociétés qui s'installent ou pour des activités à réaliser dans plusieurs secteurs. La commune de Ma'an doit mettre en place une politique au-delà de la simple hygiène, mais qui veille à préserver les nappes phréatiques et les eaux qui jouent un rôle particulier dans l'atténuation du réchauffement de la planète.

7.3 La flore et la faune

La commune de Ma'an avec ses cinq UFAs, voyant dévaster sa forêt chaque jour, doit œuvrer pour le renforcement des capacités des comités de suivi des UFAs, les comités paysans forêts reconnus par l'administration ainsi que les ONGs locales afin que les principes de gestion durables soient effectivement respectés par les gestionnaires de la forêt.

Les pays du bassin du Congo se concertent depuis peu pour la gestion concertée des écosystèmes de ce bassin. C'est dans ce sens que la commune de Ma'an comme unité de décentralisation devrait engager des actions qui pourraient éventuellement inspirer les décideurs sur le plan bilatéral ou multilatéral. Le braconnage et l'exploitation artisanale du bois étant des activités qui confrontent le plus les Equato-guinéen et le Camerounais dans la commune de Ma'an, les autorités municipales pourraient accentuer le financement des activités génératrices de revenus pour réduire le braconnage.

7.4-Recherche des solutions aux problèmes prioritaires

Une fois les causes et les effets des problèmes prioritaires connus, les conseillers municipaux ont procédé aux choix des causes les plus pertinentes sur lesquelles la commune peut et veut agir efficacement pendant les trois prochaines années. Pour chaque cause pertinente, les différentes solutions possibles ont été examinées, les plus pertinentes et réalistes ont été retenues par le conseil. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 32 ci-dessous

Tableau 24 : Tableaux de solutions aux problèmes recensés

Problème N°1 : Difficulté d'accès à toutes les localités de la commune

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Pas de route desservant la boucle du Ntem2 et Evouma	Construire la route vers la boucle du Ntem2 et Evouma	Construire les routes desservant la boucle du Ntem2 et Evouma
Mauvais entretien de la route principale	Entretien la route et les pistes existantes Créer de nouvelles barrières de pluie et former leurs gestionnaires	Entretien la route et les pistes existantes Créer de nouvelles barrières de pluie et former leurs gestionnaires
Absence de latérite sur la route	Mettre la latérite sur la chaussée	Mettre la latérite sur la chaussée
Absence d'activités génératrices de revenu	Mise en place d'une palmeraie communautaire Mise en place d'une forêt communautaire	Mise en place d'une palmeraie communautaire Mise en place d'une forêt communautaire
Manque d'organisation	Mettre en place le comité de suivi des travaux de construction de la route	Mettre en place le comité de suivi des travaux de construction de la route

Problème N°2 : Difficultés d'accès à l'électrification rurale

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Eloignement des réseaux électriques national et communal	Raccorder les localités voisines de la ville de Ma'an au réseau électrique communal	Raccorder les localités voisines de la ville de Ma'an au réseau électrique communal
	Installer un groupe électrogène pour alimenter toute la zone	
	Mettre en place un comité de gestion et de maintenance du réseau installé Former et recruter des maintenanciers locaux des groupes électrogènes	Mettre en place un comité de gestion et de maintenance du réseau installé Former et recruter des maintenanciers locaux des groupes électrogènes
Manque d'un opérateur économique pouvant gérer le réseau communal et l'étendre	Recherche d'un partenaire sous traitant	Recherche d'un partenaire sous traitant
	Recruter un opérateur économique pour la gestion du réseau communal	Recruter un opérateur économique pour la gestion du réseau communal
Faible revenus des ménages	Fixer le coût mensuel à un niveau économique pour les populations, Subventionner le fonctionnement des groupes	Subventionner le fonctionnement des groupes

Problème N°3 : Difficulté d'accès aux informations radio, Télévision, Téléphone et Internet

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Antenne de réception des ondes radio et TV défectueuse	Installation d'une antenne relais dans la commune	Installation d'une antenne relais dans la commune
Absence d'une antenne relais dans la commune	Réfection de l'antenne relais en place à Ma'an Création d'une radio communautaire	Réfection de l'antenne relais en place à Ma'an Création d'une radio communautaire
Absence d'un centre multimédia fonctionnel	Construction et équipement d'un centre multi média	Construction et équipement d'un centre multi média
	Formation des agents moniteurs aux nouvelles TIC	Formation des agents moniteurs aux nouvelles TIC
Absence d'une antenne relais de téléphonie	Négociation avec un opérateur de téléphonie mobile (MTN, Orange)	Négociation avec un opérateur de téléphonie mobile (MTN, Orange)
Manque d'électricité en permanence dans la ville	Faire fonctionner les deux groupes électrogènes de la commune en relais pour rendre l'électricité permanente Raccorder toute la commune au réseau nationale à Zouameyong	Faire fonctionner les deux groupes électrogènes de la commune en relais pour rendre l'électricité permanente Recruter des maintenanciers des infrastructures

Problème N°4 : Manque d'espaces culturels et de loisirs (Manque d'un schéma d'aménagement de la ville)

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
✓ Absence de schéma directeur de la ville,	• Préparer un schéma directeur pour la ville de Ma'an	• Préparer un schéma directeur pour la ville de Ma'an
✓ Absence de jardins et bancs publics	• Créer des jardins publics dans la ville de Ma'an	• Créer des jardins publics dans la ville de Ma'an
✓ Absence de voirie municipale	• Créer une voirie municipale	• Créer une voirie municipale
✓ Absence de fourrière municipale	• Créer une fourrière municipale	• Créer une fourrière municipale
✓ Absence d'un lac municipal,	• Aménager un lac municipal dans la ville	• Aménager un lac municipal dans la ville
✓ Etroitesse des locaux actuels de la mairie	• Construire un nouveau bâtiment devant abriter les services communaux	• Construire un nouveau bâtiment devant abriter les services communaux
✓ Faible valorisation des carrières de sable et gravier	• Créer et valoriser des carrières de sable et gravier	• Créer et valoriser des carrières de sable et gravier
✓ Manque d'activités	• Mettre en place une palmeraie	• Mettre en place une palmeraie

génératrices de revenus	communale • Mise en place d'une forêt communale	communale • Mise en place d'une forêt communale
✓ Absence d'une bibliothèque municipale,	• Créer une bibliothèque municipale dans la ville	• Créer une bibliothèque municipale dans la ville

Problème N°5 : Mauvaise valorisation des sites éco-touristiques de la zone

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Mauvais état des voies d'accès aux différents sites éco-touristiques	Aménager les voies d'accès aux sites touristiques Aménager les sites éco-touristiques	Aménager les sites éco-touristiques
Non diffusion d'informations sur les sites éco-touristiques	Obtenir des informations pertinentes sur les sites touristiques Diffuser les informations sur les sites touristiques	Diffuser les informations sur les sites éco-touristiques
Faible intérêt des populations au tourisme	Sensibiliser et former les populations sur les aspects touristiques	Sensibiliser et former les acteurs de l'écotourisme Organiser les acteurs de l'écotourisme
Mauvaise organisation des acteurs éco-touristiques de la commune	Organiser les acteurs de l'écotourisme Former les acteurs de l'écotourisme	

Problème N°6 : Personnel communal non formé

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Absence de services techniques	Créer des services techniques à la mairie Former le personnel technique Recruter un personnel qualifié	Créer des services techniques à la mairie Former le personnel technique Recruter un personnel qualifié
Absence d'un organigramme opérationnel	Réaliser un organigramme opérationnel	Réaliser un organigramme opérationnel
Manque d'encadrement du personnel administratif	Encadrer et sensibiliser le personnel administratif sur des aspects techniques de gestion et de contrôle (management)	Encadrer et sensibiliser le personnel administratif sur des aspects techniques de gestion et de contrôle (management)

Problème N°7 : Insuffisance d'eau potable dans la commune

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Insuffisance de puits aménagés et forages	Construire les puits d'eau potable Construire des forages / châteaux d'eau	Construire les puits d'eau potable Construire des forages
Mauvais fonctionnement des comités de gestion	Mettre en place des comités de gestion en maintenance des puits et forages	Mettre en place des comités de gestion en maintenance des puits et forages
Manque de techniciens pour le dépannage des puits et forage	Former les membres des comités de gestion en maintenance des puits et forages	Former les membres des comités de gestion en maintenance des puits et forages

Problème N°8 : Difficultés aux soins de santé adéquats

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Absence d'un hôpital	Construction d'un hôpital communal	Construction d'un hôpital communal
Manque d'équipement du centre existant	Équipement d'un hôpital communal Mise sur pied d'une pro pharmacie	Équipement d'un hôpital communal Mise sur pied d'une pro pharmacie
Manque d'organisation et de formation.	Mise en place d'un comité de gestion et formation du personnel sanitaire	Mise en place d'un comité de gestion et formation du personnel sanitaire

Problème n° 9 : Propagation du VIH / SIDA et du paludisme

Causes pertinentes	Solutions possibles	Solutions réalistes
Sous information au sujet du VIH / SIDA	Mettre sur pied un comité local de lutte contre le VIH / SIDA	Mettre sur pied un comité de lutte contre le VIH / SIDA
	Organiser des campagnes de sensibilisation / information/ formation	Organiser des campagnes de sensibilisation / information / formation
Derniers tests effectués dans le village tous négatifs	Organiser de meilleures campagnes de dépistage gratuit	Organiser de meilleures campagnes de dépistage gratuit
	Renforcer les capacités du comité local de lutte contre le VIH / SIDA	Renforcer les capacités du comité local de lutte contre le VIH / SIDA

Insalubrité autour des maisons	Organiser des campagnes de salubrité dans les villages	Organiser des campagnes de salubrité dans les villages
Insuffisance de moyens de prise en charge (médicaments et moustiquaires)	Organiser des prises en charge des malades de SIDA, Rendre les médicaments et moustiquaires accessibles aux populations de la commune.	Organiser des prises en charge des malades de SIDA, Rendre les médicaments et moustiquaires accessibles aux populations de la commune.

**CHAPITRE 8 : RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX
PROBLEMES DE LA COMMUNE EN TANT
QU'INSTITUTION**

8.1-Analyse de la compétitivité de la commune

La commune de Ma'an sur le plan financier présente sur les trois dernières années des comptes administratifs de quatre cent quarante cinq millions FCFA. Ces résultats des comptes administratifs montrent que les recettes recouvrées peuvent efficacement contribuer au développement de la zone.

Sur le plan économique et social, c'est le bois d'œuvre qui finance le plus le budget communal, sous forme de redevance forestière ou recette fiscale. Directement les concessionnaires privés suscitent des investissements dans la localité où ils travaillent avec les effectifs de leurs ouvriers et cadres ; il s'agit de les nourrir, loger etc...les obligations des cahiers de charge des exploitants forestiers industriels imposent certaines réalisations à caractère social, c'est le cas de la construction des salles de classe, ponceaux, Eglises, puits d'eau potable, ouverture des pistes forestières etc...

Après le bois, l'agriculture est la seconde activité qui soutient l'économie locale à travers des revenus qu'elle rapporte aux ménages locaux. Les populations produisent des vivres telles que l'arachide, le manioc, le macabo, etc... ; d'autres vivres se confondent à des produits de rente compte tenu de leur valeur élevée sur le marché c'est le cas du pistache, de la banane plantain et de l'huile de palme. Le cacao demeure le plus ancien des produits de rente des populations, bien qu'il souffre du vieillissement des plantations du mauvais entretien et des faibles cours sur le marché.

Les marchés frontaliers d'Abang Minko et de Kye ossi sont des débouchés efficaces pour les produits agricoles de la zone de Ma'an. Bien que faiblement organisé, les populations écoulent également leurs produits localement ou au niveau de Nsengou, village frontalier avec la Guinée Equatoriale où le marché n'est ni organisé ni reconnu par l'Etat. Les produits écoulés ne sont malheureusement bénéfiques qu'au fisc de Mico'omesseng, la ville Equato guinéenne attenante.

8.2-Propositions d'améliorations

Compte tenu des enjeux économiques et sociaux ainsi que les problèmes identifiés, l'amélioration institutionnelle est la plus urgente pour l'efficacité du fonctionnement de la commune. Il est de ce fait question de mettre en œuvre le plan de développement communal dans le but d'éviter la navigation à vue. L'avantage qui en découle n'est autre que l'anticipation sur des événements communaux, ceci invite l'exécutif communal à monter des projets viables pour toute action à entreprendre au lieu de répondre aux sollicitations des populations par de simples réalisations.

En effet, dans le cadre de la gestion de la redevance forestière annuelle, la commune (populations locales et mairie) bénéficie de cinquante pour cent (50%) du montant versé dans les caisses de l'Etat, dont dix pour cent (10%) spécifiquement réservée pour les microprojets communautaires présentés par les populations locales. Il ressort du diagnostic que les populations ne présentaient pas toujours des projets bien ficelés pour bénéficier de ces financements, elles présentaient des activités (d'un possible projet) à exécuter : achat des tôles, achat des groupes électrogènes, constructions des corps de garde, achat des plants de palmier à huile etc...achat de fils électriques.

Le projet devrait être considéré comme ensemble d'activités à exécuter pour atteindre un résultat précis en une période précise. Le résultat étant pris ici dans le sens de réponse à un ou des besoins précis des populations à la base.

La politique de projets offre une opportunité de planification des actions dans toute la commune. En dehors des revenus forestiers, la commune doit améliorer le partenariat avec les structures de développement local (ONG locales, nationales et internationales, des institutions de recherche, forêt modèle), dans le sens de disposer d'une expertise pour le ficelage de projets viables et bancables. Ces projets ouvriront la porte aux financements directs de multiples bailleurs de fonds locaux et

étrangers permettant alors à la commune de disposer d'autres sources de financements de projets sociaux.

8.3 Eléments de renforcement des capacités de la commune

Le partenariat avec des structures externes doit viser le renforcement des capacités de la commune. La création des services techniques à la commune permettra de spécifier les renforcements de capacités nécessaires à la commune de Ma'an. Ce renforcement des capacités concerne également les conseillers municipaux, en leur donnant la possibilité de ne pas figurer au conseil. Ceux-ci ont exprimé le désir d'être formés à assumer leurs fonctions au cours du mandat. Il s'agit dès lors d'identifier les formations à donner à des publics bien ciblés tant dans l'institution communale qu'au sein de la population à travers des groupes paysans et leaders paysans.

Aujourd'hui la commune bénéficie du renforcement des capacités des structures comme le PNDP, le CEPFILD, la GTZ dans le cadre de la réalisation et mise en œuvre des plans de développement villageois et plan de développement communal ou la gestion de l'eau.

L'inscription dans le budget communal des activités génératrices de revenus est un moyen à travers lequel les employés communaux pourront renforcer leurs connaissances et leurs capacités organisationnelles. Le budget 2006 prévoit par exemple la création d'une palmeraie, ce projet est de ceux qu'il faut multiplier pour diversifier les sources de recettes, permettre de résorber le chômage et approvisionner le marché local en biens de consommation recherchés.

8.4-Identification et catégorisation des ressources non exploitées par la commune

Tableau 25 : Ressources non exploitées dans la commune

Ressources non exploitées	Parties utilisées	Usage ou rôle
Njansan	Fruits/amandes	Epice
Okok	Feuilles	Légume
Yohimbé	Fruits	Epice / aphrodisiaque
Champignons	Toute la plante	Légume
Chenilles	Larve	

La commune devrait initier la collaboration avec des organisations de développement pour renforcer les capacités des populations locales dans l'exploitation de ces produits dits produits forestiers non ligneux. Leur valeur marchande est assez considérable pour efficacement contribuer à l'augmentation du niveau du revenu du ménage. Des études montrent que pour des ressources comme le Njansan et l'okok, des revenus sont de loin supérieurs à ceux obtenus par le cacao, un sac de njansan coûterait par exemple deux cent mille contre quatre vingt mille FCFA pour un sac de cacao.

PARTIE 4 : PLANIFICATION

CHAPITRE 9 : PLANIFICATION COMMUNALE

9.1-La vision de la commune de Ma'an

- Ma'an, un espace agréable à vivre, où la population rurale dispose d'infrastructures collectives de divertissement et de réduction de la pauvreté.

9.2-Objectif global

- Contribuer à la réduction de la pauvreté dans l'arrondissement de Ma'an à travers la modernisation de l'institution municipale.

9.3-Objectifs spécifiques

- Moderniser le fonctionnement de la mairie.
- Mettre à la disposition des populations rurales des infrastructures collectives de base.
- Encourager les dynamiques de développement communautaire dans l'arrondissement.
- Renforcer les capacités des populations à gérer collectivement les infrastructures mises à leur disposition.
- Créer des emplois pour les jeunes.

9.4-Planification du développement communal

Le Plan de Développement communal (PDC) est un programme d'action qui permet à une communauté de matérialiser sa vision du développement en tenant compte de ses potentialités et contraintes. A l'issue du processus de planification communal, les populations de l'arrondissement de Ma'an ont défini cette vision sur une période de cinq années. Le tableau ci-dessous dénommé «Tableaux de planification quinquennale» présente le plan de développement de la commune pour les cinq prochaines années.

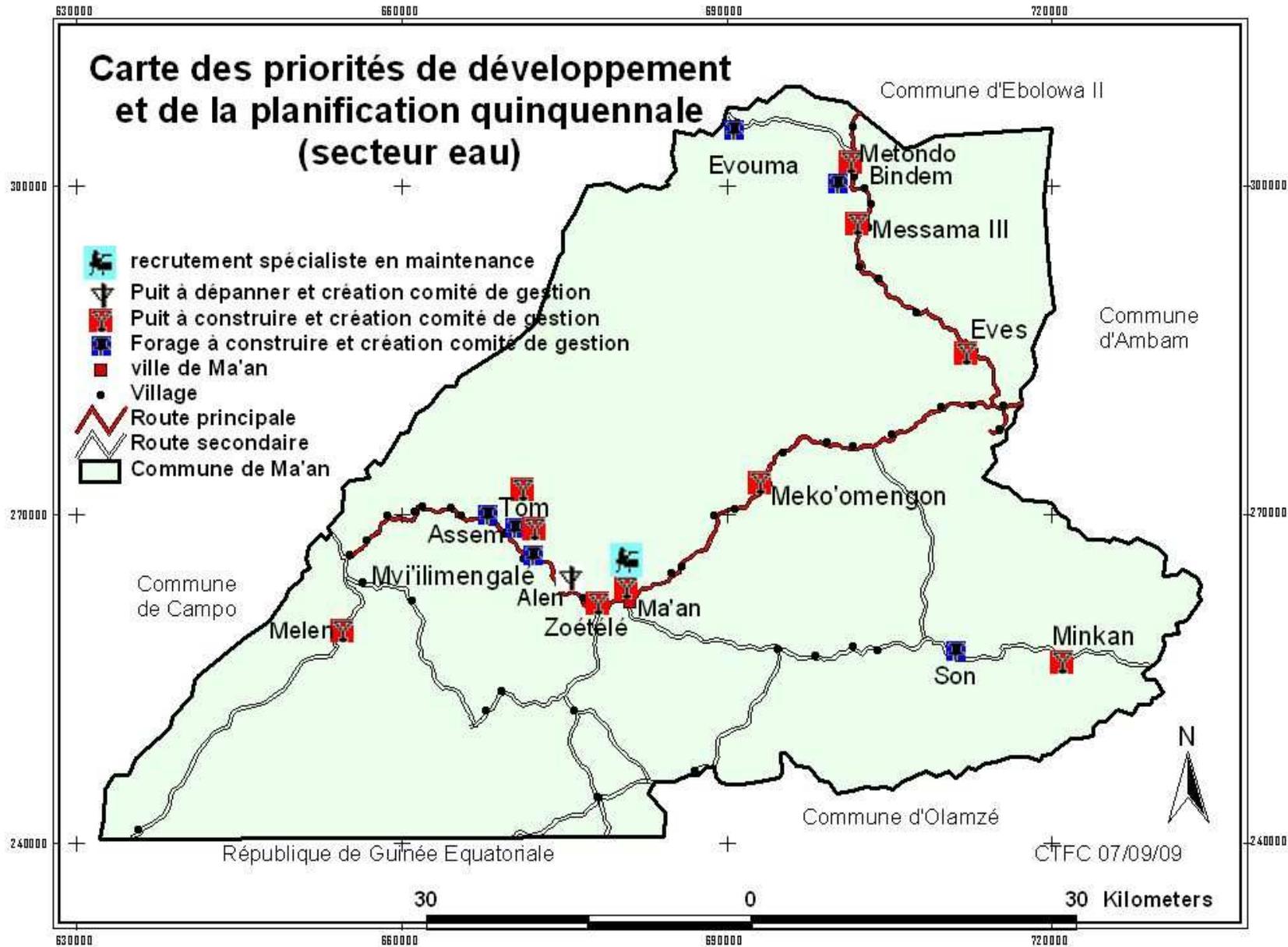


Fig. XXIII-CARTE DE PRIORITÉ SECTEUR EAU

Problème 2° Insuffisance en personnel éducatif et en infrastructure

Actions	Activités	Produits / Indicateurs Résultats	Localisation	Responsables (non diluées)	Périodes					Ressources		
					A1	A2	A3	A4	A5	Humaines	Matérielles	Financières
1. Recruter environ 24 Enseignants vacataires de l'enseignement primaire et 08 enseignants au secondaire	Création du comité de suivi (CC)	PV réunion constitutive		Mairie, MINEDUB, Partenaires								
	Payement salaires annuels	Liste des membres ayant contribué Rapports financiers		Mairie								Action 1 11 000 000
2. Formation de 04 jeunes à l'ENIEG (Maîtres communaux)	Payement logement	contrats de bail	Toutes les écoles du primaire de la commune	Mairie, Partenaire(s)								Action 2 2 040 000
	Payement scolarisation	Reçus des frais d'inscription		Et					X	X		
3. Achever les constructions de la salle de classe d' Evouzok	Réalisation des infrastructures	Requête de financement	Le Lycée d'enseignement général de Ma'an									Action 3 7 500 000
	Payement logement	✓ contrats de bail		Mairie, Partenaire(s)								
	Payement scolarisation	✓ Reçus des frais d'inscription										
	Réalisation des infrastructures	✓ Requête de financement										Action 3 7 500 000
					Action 1, action 2	Action 1, Action 2	Action 1, Action 2	Action 1, Action 3				

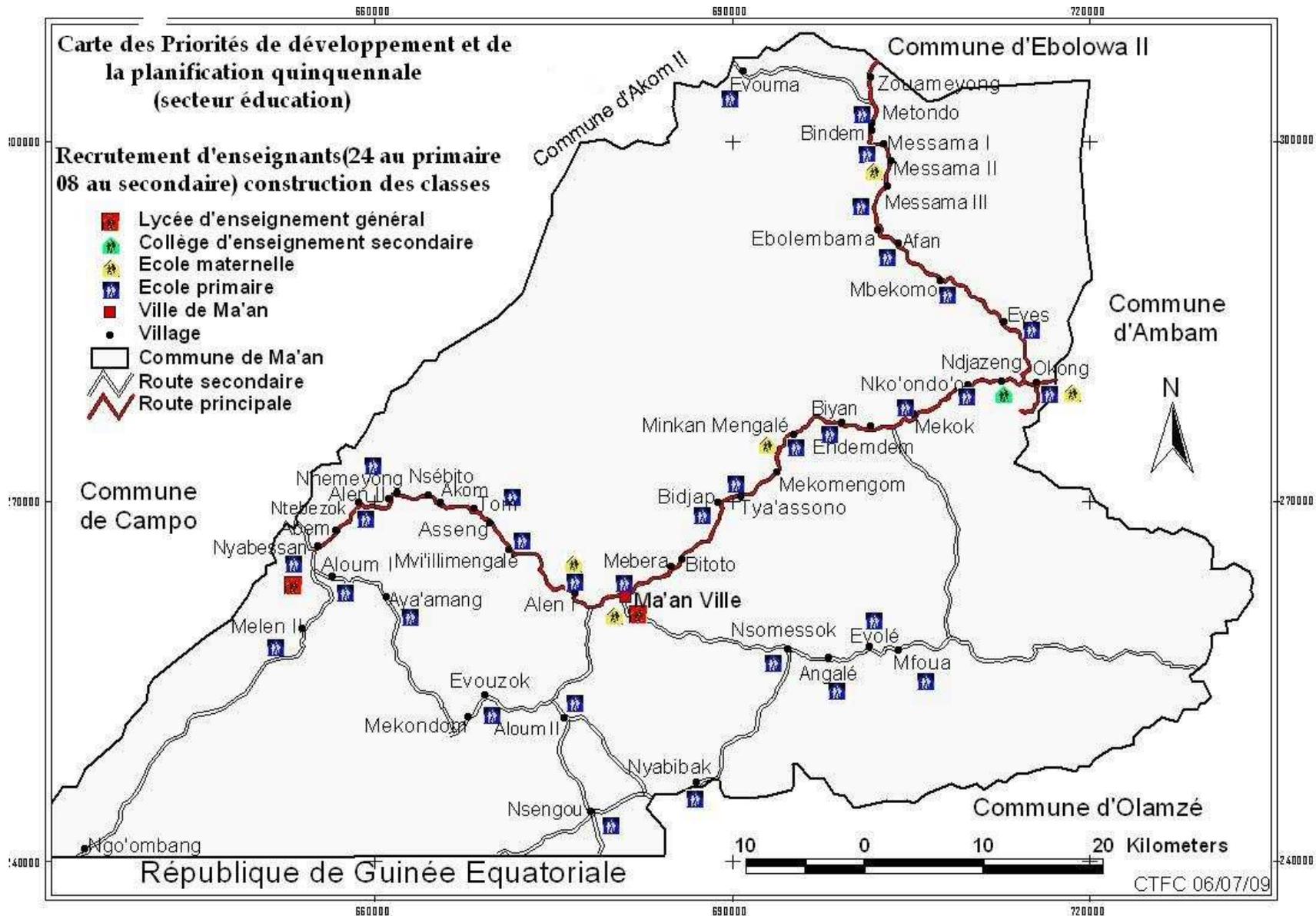


Fig. XXIV –CARTE DE PRIORITÉ SECTEUR ÉDUCATION

PROBLEME 3 : INSUFFISANCE DE SOINS DE SANTE ADEQUATS

Actions	Activités	Indicateurs	Localisation	Responsables	Périodes					Ressources		
					A1	A2	A3	A4	A5	Humaine	Matérielle	Financière
1. Equiper le CMA et le centre de santé intégré de Nyabessang en personnel et en matériels	Mise en place d'un comité de suivi.	Liste des membres du comité de suivi.	Ma'an et Nyabessan (Action 1)	Mairie.	Action 1, Action 5	Action2, Action3, Action 5	Action 4, Action 5	X	X	Action 1 10 000 000		
	Achat du matériel pour le CMA et l'hôpital de Nyabessang.	Rapport et devis.		Mairie, élites, MINSANTE, CEPFILD								
	Mobilisation de la contrepartie.	Reçu de banque.	Mairie, élites									
2. Equiper les 05 centres de santé construits dans les localités ainsi que celui en voie de construction à Evouzok	Choix d'un prestataire	PV de passation du marché.	Endendem, Aya'amang, Mfoua, Afan, Evindissi et Evouzok (Action2)	Mairie, Partenaires, CPAC	Action 2, Action3, Action 5	Action 4, Action 5	X	X	Action 2 12 000 000			
	Ouverture d'un compte bancaire	Attestation de domiciliation bancaire		Maire, partenaire(s),								
	Appel d'offre	PV de passation des marchés		Prestataire, Mairie, CPAC								
	Achat des équipements	Equipements et Médicaments disponibles.		Mairie, Partenaire(s), MINSANTE								
3. Recruter et recycler le personnel de santé pour les 06 centres de santé	Recrutement et recyclage d'un personnel de santé	Personnel recruté est formé	Endendem, Aya'amang, Mfoua, Afan, Evindissi et Evouzok (Action3)	Mairie, partenaires(s).	Action 1, Action 5	Action2, Action3, Action 5	X	X	Action 3 3 600 000			
	Réception des travaux.	PV de réception des travaux. Fonctionnement des centres de santé		Chefs, Mairie, CEPFILD								
4. Promouvoir les plantes médicinales	Création d'un comité de gestion des réalisations	Liste des membres du comité de gestion	Toute la commune (Action4)	Mairie, Prestataire(s), comité de gestion	Action 1, Action 5	Action2, Action3, Action 5	X	X	Action 4 1 000 000			
	Elaboration d'un fichier des spécialistes en plantes médicinales	Fichier de spécialistes en plantes médicinales disponible à la commune		Mairie, MINSANTE, Partenaires de développement								
5. Négocier l'érection du CMA de Ma'an en District de santé	Entamer des pourparlers avec le MINSANTE	Erection du CMA en District de santé		Mairie, Elites extérieures, MINSANTE, Partenaires de développement	Action 1, Action 5	Action2, Action3, Action 5	X	X	Action 5 5 000 000			

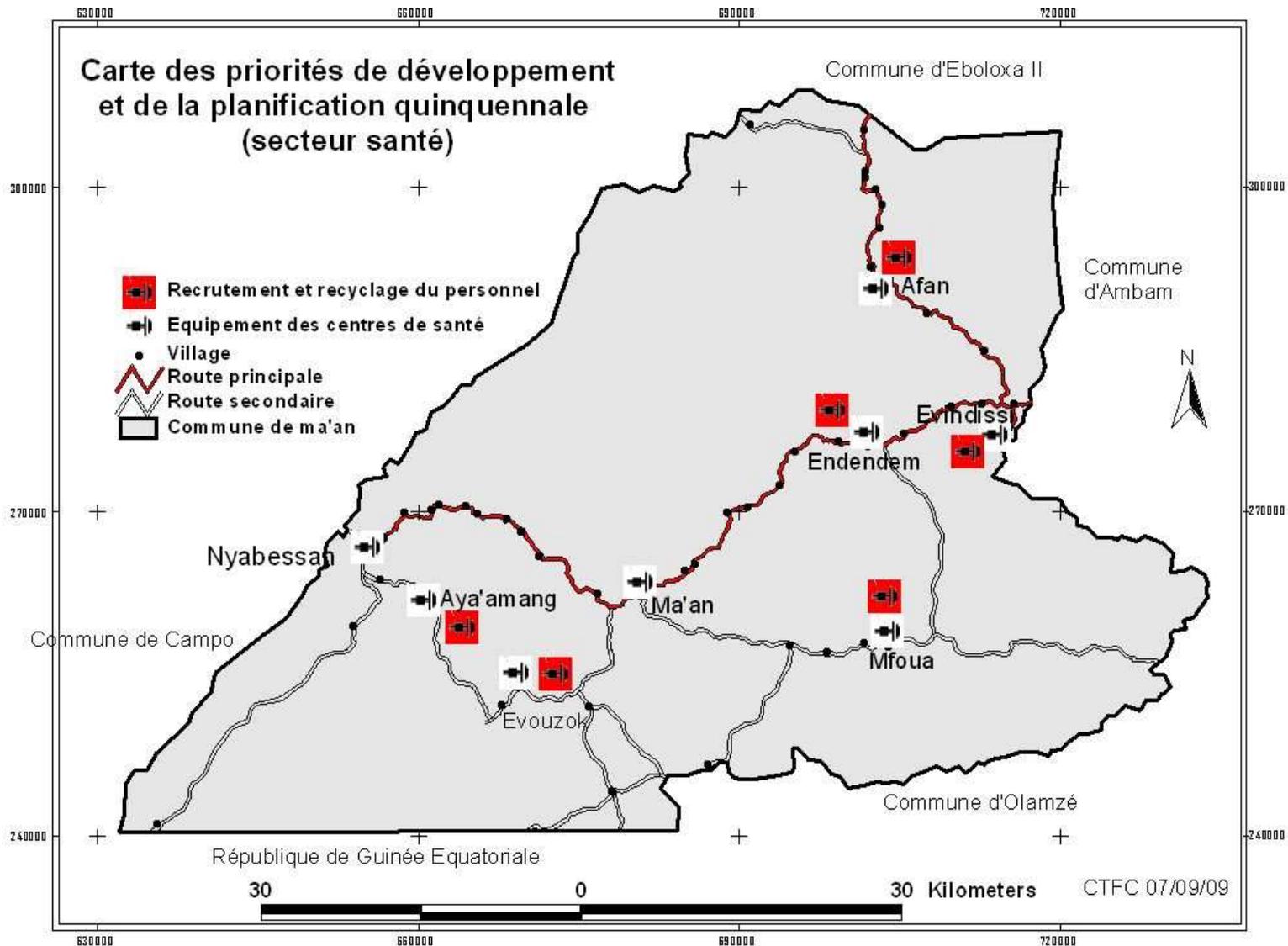


Fig.XXV –CARTE DE PRIORITÉ SECTEUR SANTÉ

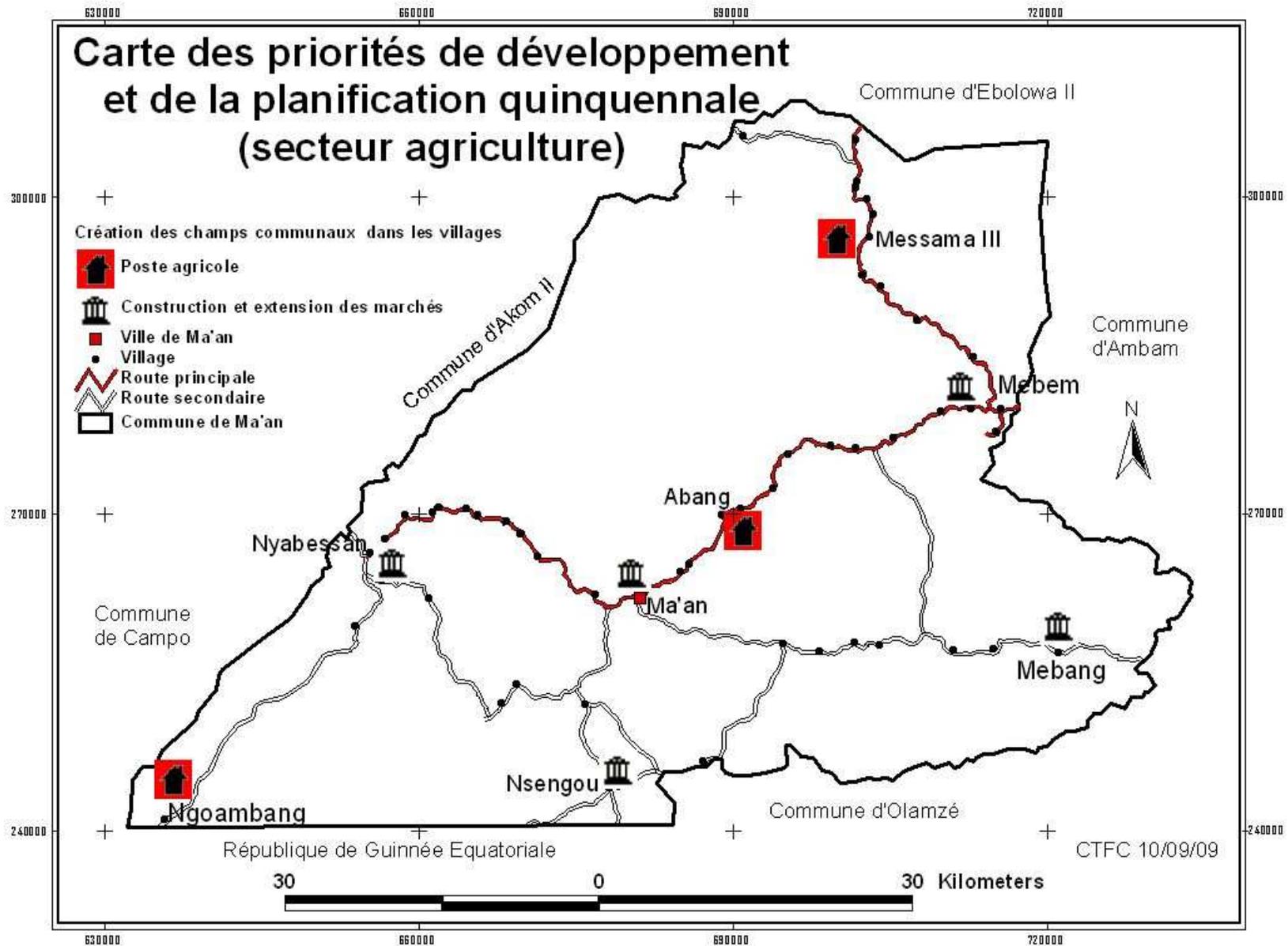
Problème 4 : Faible valorisation des ressources naturelles

Actions	Activités	Indicateurs	Localisation	Responsables	Périodes					Ressources		
					A1	A2	A3	A4	A5	Humaine	Matérielle	Financière
1. Organiser 06 ateliers sur l'artisanat	Mise en place d'un comité de suivi.	Liste des membres du comité de suivi.	Ma'an	Mairie.	Action 1, Action2, Action3, Action 4	Action 1, Action2, Action3, Action 4	Action1, Action2, Action3, Action 4	Action1, Action2, Action3, Action 4	Action1, Action2, Action3, Action 4	X	X	Action 1 12 500 000
	Achat des équipements	Rapport et devis.		Mairie, CEPFILD, WWF								
Formations des jeunes	Thèmes de formation disponibles											
2. Organiser la filière PFNL	Identification des points focaux	Liste des points focaux disponibles		Mairie, WWF, CPAC								
	Restitution des études de marché réalisées	Rapport		Maire, WWF								
3. Valoriser les sites éco touristiques et créer un centre de ressources	Communication	Système d'information sur les marchés (SIM) mis en place		WWF, Mairie, CPAC								
	Sensibilisation des acteurs locaux sur les aspects éco touristiques			Mairie, WWF,								
	Recrutement et formation/recyclage des guides touristiques	Guides touristiques connus		WWF, CEPFILD								
4. Construire un hôtel municipal à Ma'an	Création d'un office du tourisme ou centre de ressources et recrutement d'un responsable à Ma'an	Bureau de l'office de tourisme ou centre de ressources localisé dans les locaux de la Mairie		Mairie, WWF,								
			Chefs, Mairie, CEPFILD, WWF									
												Action 3 15 000 000

Problème 5 : Faible encadrement agricole des communautés

Actions	Activités	Produits / Indicateurs Résultats	Localisation	Responsables (non diluées)	Périodes					Ressources			
					A1	A2	A3	A4	A5	Humaines	Matérielles	Financières	
1. Construire des marchés dans 04 localités et étendre le marché de Ma'an (avec création des box à faire louer aux vendeurs de beignets, de nourriture...) 2. Construire des postes agricoles et recruter le personnel technique 3. Créer des champs communaux	Création du comité de suivi (CC)	PV réunion constitutive		Populations, chefs, Mairie, CC									
	Etude de faisabilité et étude d'impact environnemental	Rapports des études		Mairie, cabinet d'études, CEPFILD									
	Choix des/du prestataire(s)	PV de passation de marché		Mairie, CPAP, partenaires									
	Construction des marchés	Marchés construits et équipés	Nyabessang, Mebem et Mebang Nsengou	Mairie, prestataire									
	Construction des postes agricoles	Postes agricoles construits et équipés											
	Equipement du personnel technique	Personnel technique recruté	Messama III, et Ngoabang Abang										
	Appui de la commune aux associations et organisations paysannes	Associations et organisations paysannes appuyées											
	Création d'une palmeraie communale de 05 ha	Palmeraie créée	Mairie, Prestataire, MINADER										
Organisation d'un séminaire pour regrouper les propriétaires des champs d'hévéa	Comité de gestion organisé Séminaire organisé	Maire, chef											
Réalisation d'une étude sur les débouchés	Marchés potentiels connus	Mairie, MINADER, partenaires	Action 1, Action 2										
Réhabilitation des champs d'hévéa	Champs d'hévéa réhabilités	Maire, Populations, Partenaire(s),	Action 1, Action 2, Action 3										
											x	x	Action 1 15 000 000
													Action 2 15 000 000
													Action 3 15 000 000

NB : A soumettre au BIP dès son entrée au financement des projets communautaires et communaux



FigXXVI carte de priorité secteur agriculture

Problème 6 : Manque d'espaces culturels, loisirs et absence de projets générateurs de revenus

Actions	Activités	Indicateurs Résultats	Localisation	Responsables	Périodes					Ressources									
					A1	A2	A3	A4	A5	Humaines	Matérielles	Financières							
<p>1. Elaborer un schéma directeur de la ville de Ma'an et (plan d'aménagement du canton Mvae Ouest et de la boucle du Ntem I)</p> <p>2. Créer des jardins publics dans la ville de Ma'an</p> <p>3. Aménager un lac municipal dans la ville</p> <p>4. Construire une bibliothèque municipale</p> <p>5. Créer une voirie municipale</p> <p>6. Créer une fourrière municipale</p> <p>7. Construire un nouveau bâtiment devant abriter les services communaux</p> <p>8. Créer et valoriser des carrières de sable et gravier</p>	Création du comité de concertation (CC)	PV réunion constitutive	Ville Ma'an	Populations, chefs cantons, Mairie, CC	Action 1, action 7, , action 8	Action 2, action 3, action 4, action 5, , action 7, , action 8	Action 6, , action 8	Action 8,	X	X	BIP, Mairie, PLACUTO, FEICOM	Action 1 10 000 000							
	Etudes de faisabilité et impact environnemental	Rapports des études		Mairie, CEPFILD, MINCULT, MINSEP, BIP									Action 2 20 000 000						
	Mobilisation de la contrepartie financière	Liste des membres ayant contribué, Rapports financiers		Maire, PLACUTO, chef										Action 3 20 000 000					
	Ouverture de compte bancaire	Attestation de domiciliation de compte		CC											Action 4 20 000 000				
	Mobilisation de la contrepartie en nature	Matériel fourni		Populations, Maire												Action 5 25 000 000			
	Appel d'offre d'un entrepreneur	PV de passation de marché		Village Melen dans la boucle du Ntem. Prestataire(s), Mairie, CPAC													Action 6 40 000 000		
	Exécution et suivi des travaux	Existence d'un schéma directeur de la ville de Ma'an Existence d'au moins un jardin public dans la ville Existence d'un lac municipal Rapports techniques		Prestataire(s), Mairie, MINSEP, MINCULT,														Action 7 150 000 000	
	Réception des infrastructures	Présence ouvrage		Mairie, CPAC															Action 8 50 000 000
	Organisation de la maintenance des infrastructures	Plan de maintenance		Mairie, CEPFILD, chefs, CC															

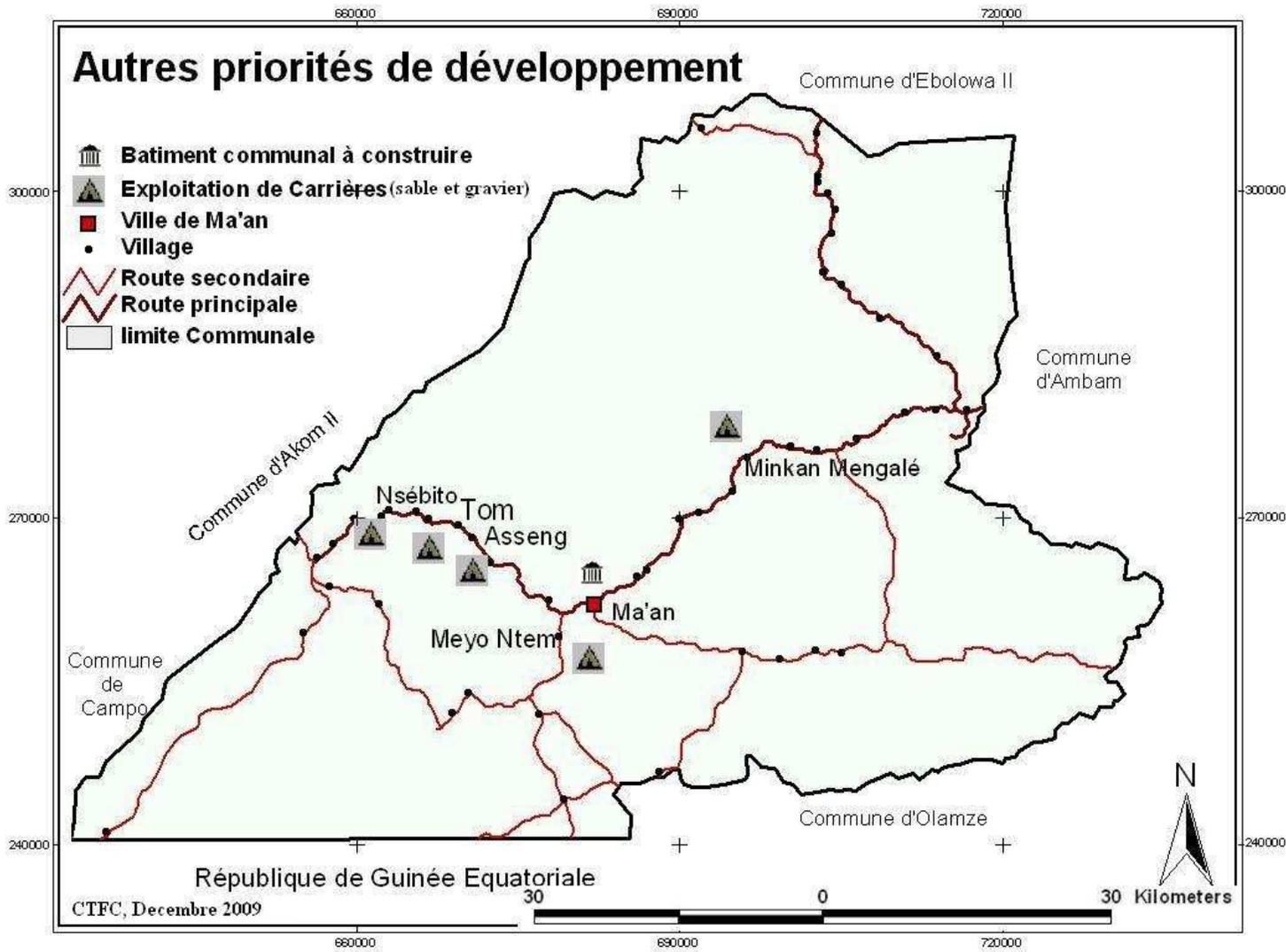


Fig. XXVII carte des priorités de développement additionnelles

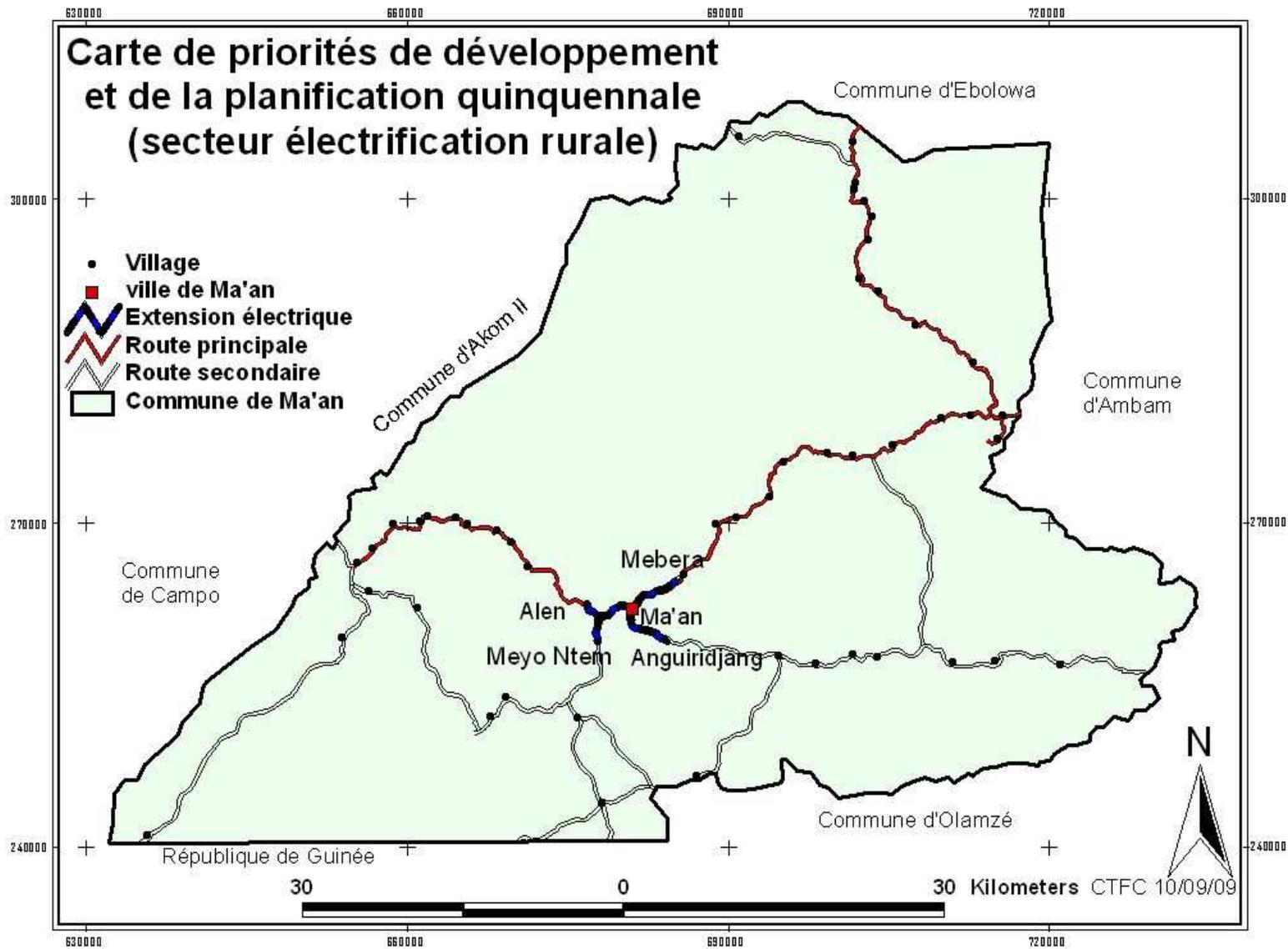


Fig. XXVIII carte de priorité secteur électrification rurale

Problème 11 : Propagation du VIH / SIDA et du paludisme

Actions	Activités	Indicateurs Résultats	Localisation	Responsables	Périodes					Ressources								
					A 1	A 2	A 3	A 4	A 5	Humaines	Matérielles	Financières						
<p>1. Mettre en place des comités fonctionnels de lutte contre le VIH / SIDA et du paludisme</p> <p>2. Organiser de meilleures campagnes de dépistage gratuit</p> <p>3. Organiser des campagnes de salubrité et de prise en charge des malades</p> <p>4. Rendre les médicaments et moustiquaires imprégnés accessibles aux populations de la commune</p>	Création du comité de concertation (CC)	PV réunion constitutive		Populations, chefs cantons, Maire, CC														
	Etude de faisabilité	Rapports des études		Maire, CEPFILD, MINSANTE														Mairie, District de santé
	Mobilisation de la contrepartie financière	Liste des membres ayant contribué, Rapports financiers		Maire, chef														Action 1
	Ouverture de compte bancaire	Attestation de domiciliation de compte		Partenaire(s), Maire														25 000 000
	Mobilisation de la contrepartie en nature	Matériel fourni		Populations, Maire														Action 2
	Appel d'offre (recherche d'un entrepreneur)	PV de passation de marché		Prestataires, Maire, CPAC														25 000 000
	Exécution et suivi des travaux	Existence d'au moins six puits d'eau potable Existence d'au moins un comité de gestion par village disposant d'un puits. Modules de formation Tenue des ateliers de formation Au moins un membre par comité de gestion formé en maintenance des puits Rapports techniques		Prestataires, Maire, MINSANTE	Action1, action2, action3, action4									Action 3				
	Réception des infrastructures	Présence ouvrage		Maire, CPAC														Action 4
Organisation de la maintenance des infrastructures	Plan de maintenance		Maire, CEPFILD, chefs cantons, CC														20 000 000	

9.5. Budget du plan de développement communal**Tableau 29 : Estimation des coûts des actions à entreprendre****Problème 1 : Insuffisance d'eau potable dans la commune**

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Construire 05 forages, 10 puits d'eau potable et arranger un puits	70000000
2. Mettre en place des comités de gestion des forages et puits	3000000
3. Recruter un spécialiste en réparation et maintenance des puits et forages (celui-ci formera des locaux)	1200000
Sous total1	74200000

Problème2 : Insuffisance en personnel éducatif et en infrastructure

Actions	Coût des actions
1. Recruter environ 24 Enseignants vacataires de l'enseignement primaire et 08 enseignants au secondaire	11000000
2. Formation de 04 jeunes à l'ENIEG (Maîtres communaux)	2040000
3. Achever les constructions de la salle de classe d' Evouzok	7500000
Sous total2	20 540 000

Problème 3 : Insuffisance de soins de santé adéquats

Actions	Coût des actions
1. Equiper le CMA et le centre de santé intégré de Nyabessang en personnel et en matériels	10000000
2. Equiper les 05 centres de santé construits dans les localités ainsi que celui en voie de construction à Evouzok	12000000
3. Recruter et recycler le personnel de santé pour les 06 centres de santé	3600000
4. Promouvoir les plantes médicinales	1000000
5. Négocier l'érection du CMA de Ma'an en District de santé	5000000
Sous total3	31600000

Problème 4 : Faible valorisation des ressources naturelles

Actions	Coût des actions
1. Organiser 06 ateliers artisanats	12500000
2. Organiser la filière PFNL	5000000
3. Valoriser les sites éco touristiques et créer un centre de ressources	15000000
4. Construire un hôtel municipal à Ma'an	30000000
5. Créer une palmeraie communale associée à l'élevage	28000000
6. Obtenir et exploiter une forêt communale	40000000
Sous total4	400500000

Problème 5 : Faible encadrement agricole et de marchés d'écoulement de produits à partir du milieu rural

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Construire des marchés dans 04 localités et étendre le marché de Ma'an	15 000 000
2. Construire des postes agricoles et recruter le personnel technique	15000000
3. Créer des champs communaux	15000000
Sous total5	45 000 000
Total 1 Problèmes partagés (Mairie - Population)	571 840 000

Autres problèmes (Conseil communal)**Problème 6 : Manque d'espaces culturels, loisirs et absence de projets générateurs de revenus**

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Elaborer un schéma directeur de la ville de Ma'an et (pland'aménagement du canton Mvae ouest et de la boucle du Ntem I)	10 000 000
2. Créer des jardins publics dans la ville de Ma'an	20 000 000
3. Aménager un lac municipal dans la ville	20 000 000
4. Construire une bibliothèque municipale	20 000 000
5. Créer une voirie municipale	25 000 000
6. Créer une fourrière municipale	40 000 000
7. Construire un nouveau bâtiment devant abriter les services communaux	150 000 000
8. Créer et valoriser des carrières de sable et gravier	50 000 000
Sous total6	335 000 000

Problème 7 : Difficultés d'accès à l'électrification rurale

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Recruter un opérateur économique pour la gestion du réseau communal	5000000
2. Raccorder (sur 25 Kms) les localités voisines au réseau électrique communal [Alen (12 km), Meyo Ntem (03 km), Anguiridjang (03 km) et Mebera (07 km)]	6000000
3. Rendre fonctionnel en permanence les deux groupes électrogènes communaux	70000000
4. Former et recruter des maintenanciers locaux des groupes électrogènes	2500000
Sous total7	83500000

Problème 8 : Difficulté d'accès à toutes les localités de la commune

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Construire la route desservant le village Evouma (15 Kms)	80000000
2. Entretien la route principale et les pistes existantes (212 kms)	135000000
3. Ouverture de la route transfrontalière allant d'Aya'amang (Boucle du Ntem I, passant par la Boucle du Ntem II jusqu'à Meka'aminkoumou dans l'Arrondissement d'Olamze	800000000
Sous total8	1015000000

Problème 9 : Difficultés d'accès aux informations Radio, Télévision, Téléphone et Internet

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Réhabiliter l'antenne Radio Télévision de Ma'an	50000000
2. Créer et équiper une radio communautaire à Ma'an	50000000
3. Construire et équiper un centre multi médias	30000000
4. Former des agents aux nouvelles technologies de l'information et de la communication	5000000
5. Rendre fonctionnel en permanence les deux groupes électrogènes communaux	6000000
6. Former et recruter des maintenanciers communaux des installations Radio, TV et Internet	6000000
7. Construire une antenne de téléphonie mobile à Ma'an, Nyabessan avec relais à Biyan et Mbekomo	50000000
Sous total9	197000000

Problème 10 : Personnel communal non formé

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Créer et équiper les services techniques de la mairie	5000000
2. Former et recruter le personnel technique	10000000
3. Restructurer organigramme opérationnel	500 000
4. Encadrer et sensibiliser le personnel administratif sur des aspects techniques de gestion et de contrôle	6000000
Sous total10	21 500 000

Problème 11 : Propagation du VIH / SIDA et du paludisme

Actions	Coût des actions (FCFA)
1. Mettre sur pied des comités fonctionnels de lutte contre le VIH / SIDA et du paludisme	25000000
2. Organiser de meilleures campagnes de dépistage gratuit	25000000
3. Organiser des campagnes de salubrité et de prise en charge des malades	50000000
4. Rendre les médicaments et moustiquaires accessibles aux populations de la commune	20000000
Sous total12	120000000

Total2 Autres Problèmes (Conseil communal)	1 772 000 000
Total GENERAL	2 343 840 000

Tableau 30 : Synoptique des problèmes et estimation des coûts par année et actions

Problèmes	Actions	Périodes					Total
		Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	
Insuffisance d'eau potable dans	1. Construire 05 forages, 10 puits d'eau potable et arranger un puits	20 000 000	20 000 000	20 000 000	10 000 000		70 000 000
	2. Mettre en place des comités de gestion des forages et puits	1 500 000	1 500 000				3 000 000
	3. Recruter un spécialiste en réparation et maintenance des puits et forages (celui-ci formera des locaux)	1 200 000					1 200 000
Sous total 1		22 700 000	21 500 000	20 000 000	10 000 000		74 200 000
Insuffisance en personnel éducatif et en infrastructure	1. Recruter environ 24 Enseignants vacataires de l'enseignement primaire et 08 enseignants au secondaire	4 000 000	3 000 000	4 000 000			11 000 000
	2. Formation de 04 jeunes à l'ENIEG (Maîtres communaux)	1 020 000	1 020 000				2 040 000
	3. Achever les constructions de la salle de classe d' Evouzok				7 500 000		7 500 000
Sous total 2		5 020 000	4 020 000	4 000 000	7 500 000		20 540 000
Insuffisance de soins de santé adéquats	1. Equiper le CMA et le centre de santé intégré de Nyabessang en personnel et en matériels	10 000 000					10 000 000
	2. Equiper les 05 centres de santé construits dans les localités ainsi que celui en voie de construction à Evouzok		12 000 000				12 000 000
	3. Recruter et recycler le personnel de santé pour les 06 centres de santé		3 600 000				3 600 000

PDC Commune de Ma'an

Mars 2009

	4. Promouvoir les plantes médicinales			1 000 000			1 000 000
	5. Négocier l'érection du CMA de Ma'an en District de santé	2 000 000	1 000 000	2 000 000			5 000 000
Sous total 3		12 000 000	16 600 000	3 000 000			31 600 000
Faible valorisation des ressources naturelles	1. Organiser 06 ateliers artisanats	4 000 000	2 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	12 500 000
	2. Organiser la filière PFNL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	3. Valoriser les sites éco touristiques et créer un centre de ressources	3 000 000	7 500 000	2 500 000	1 000 000	1 000 000	15 000 000
	4. Construire un hôtel municipal à Ma'an	100 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	300 000 000
	5. Créer une palmeraie communale associée à l'élevage	8 000 000	10 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000	28 000 000
	6. Obtenir et exploiter une forêt communale	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	40 000 000
Sous total 4		136 000 000	76 000 000	65 500 000	62 000 000	61 000 000	400 500 000
Faible encadrement agricole et de marchés d'écoulement de produits à partir du milieu rural	1. Construire des marchés dans 04 localités et étendre le marché de Ma'an				7 500 000	7 500 000	15 000 000
	2. Construire des postes agricoles et recruter le personnel technique				7 500 000	7 500 000	15 000 000
	3. Créer des champs communaux					15 000 000	15 000 000
Sous total 5					15 000 000	30 000 000	45 000 000
Total 1 (Mairie - Population) Problèmes partagés							571 840 000

Autres problèmes (Conseil communal)							
--	--	--	--	--	--	--	--

PDC Commune de Ma'an

Mars 2009

Manque d'espaces culturels, loisirs et absence de projets générateurs de revenus	1. Elaborer un schéma directeur de la ville de Ma'an et (plan d'aménagement du canton Mvae ouest et de la boucle du Ntem I	10 000 000					10 000 000
	2. Construire un nouveau bâtiment devant abriter les services communaux	75 000 000	75 000 000				150 000 000
	3. Créer des jardins publics dans la ville de Ma'an		20 000 000				20 000 000
	4. Aménager un lac municipal dans la ville		20 000 000				20 000 000
	5. Construire une bibliothèque municipale		20 000 000				20 000 000
	6. Créer une voirie municipale	25 000 000					25 000 000
	7. Créer et valoriser des carrières de sable et gravier	5 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000		50 000 000
	8. Créer une fourrière municipale			40 000 000			40 000 000
Sous total 6	115 000 000	145 000 000	50 000 000	25 000 000		335 000 000	

9.6-Dispositif de mise en œuvre et de suivi/évaluation du plan

9.6.1-Mise en œuvre du plan

9.6.1.1 -Acteurs et leurs rôles

La mise en œuvre de ce plan sera effective après validation définitive et approbation de la tutelle communale. Il reviendra dès lors au maire de rencontrer les différents acteurs de développement et leur présenter ce plan de développement qui sera exécuté en partenariat. Les groupes d'acteurs pressentis sont notamment : les ONGs locales et internationales, les bailleurs de fonds, les institutions de recherche et développement, les projets de développement comme le PASEM, les associations de développement actives dans la commune et les services de coopération internationale pour le développement comme la SNV, l'ACDI,WWF etc...Avec ces acteurs ou groupes d'acteurs des protocoles de collaboration et contrats de financements de certains projets du plan seront signés.

Au sein de la mairie, une cellule de coordination est mise sur pied constituée de conseillers, secrétaire général et maire de la commune, pour la mise en œuvre du plan. Ladite cellule est constituée ainsi qu'il suit :

Nom	Poste occupe
Maire (ou représentant)	Président
Le conseiller de la localité	Rapporteur
Membre permanent	Chargés du suivi du Plan de Développement communal n°2
Secrétaire Général	Chargés du suivi du Plan de Développement communal n°1

Cette cellule travaillera également en collaboration avec les comités de concertation des unités de planification de l'arrondissement ; ces comités sont composés de personnes élues aux postes ci-après : président, vice-président, secrétaire général, secrétaire général adjoint, trésorier général, 1^{er} commissaire aux comptes, 2^{ème} commissaire aux comptes, chargés du suivi du plan de développement local, conseiller n°1, conseiller n°2.

9.6.1.2-Etapes de mise en œuvre

Après la mise à disposition du plan de développement aux partenaires disponibles, il sera question de mettre sur pied le schéma directeur de la ville de Ma'an et celui du canton Mvae ouest. En effet, l'aménagement de la commune doit se faire suivant un schéma précis, c'est également dans ce sens qu'il est judicieux pour la commune de Ma'an de prévoir l'aménagement de Nyabessan et ses environs avant la construction du barrage hydro électrique de Memve'élé. Cette précaution permettra dans certains cas d'anticiper sur des catastrophes éventuelles et surtout d'éviter un développement précaire.

9.6.2 Dispositif de suivi/évaluation du plan de développement communal

Le suivi/évaluation du plan s'effectuera à deux niveaux : par rapport au plan proprement dit et par rapport aux projets à exécuter.

Par rapport au plan, il s'agira de considérer les étapes de la planification et de respecter les schémas directeurs de Ma'an et de Nyabessan, ainsi que les protocoles d'accords éventuellement signés.

Par rapport aux projets sur le terrain, il sera question de suivre des cahiers de charges qui auront été signés avec des partenaires par rapport à l'exécution d'un projet sur le terrain.

PARTIE-5 :
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 10 : CONCLUSION
ET RECOMMANDATIONS

10.1-Centres d'intérêts prioritaires de la commune de Ma'an

La préoccupation de la modernisation de la commune de Ma'an réside en la dotation de la ville du schéma directeur d'aménagement et des objectifs clairement définis pour le schéma directeur de Nyabessan. C'est dans ce cadre que seront déroulés les autres projets contenus dans les plans de développement locaux et communal de l'arrondissement de Ma'an.

10.2-Stratégie de mobilisation des populations pour l'accueil du projet Memve'ele

L'avènement du projet Memve'ele est une opportunité pour les populations de se mobiliser pour amortir son implantation et favoriser le succès de sa mise en œuvre. La commune avant-gardiste du développement local doit entreprendre des actions qui permettent aux populations locales de comprendre les enjeux d'un projet de cette envergure et les conséquences de son déploiement dans l'impréparation des communautés locales. En partenariat avec les ONGs locales et toutes les forces vives de la zone, il s'agit de sensibiliser et former les acteurs de Ma'an et environs par rapport à la problématique du projet hydro électrique de Memve'ele. Cette démarche aboutira à des actions concrètes et urgentes sur les aspects qui suivent.

10.2.1 Services sociaux de qualité

Comme le montre les objectifs de la mairie et les plans aussi bien de développement que communal, il est nécessaire de d'augmenter l'accès des populations aux services sociaux. C'est le cas de l'habitat et des latrines, les soins de santé, l'eau potable, l'éducation (en quantité et en qualité, actualisation de la carte sanitaire), la citoyenneté (établissement des actes de naissance, de mariage, de décès). En effet, le déploiement d'une dizaine de millier de personnel du projet Memve'ele, concentré entre Ma'an et Nyabessan suscite une fine analyse des aspects ci-dessus évoqués.

10.2.2 Revenus des producteurs et des populations

Le surpeuplement de l'arrondissement de Ma'an sera un succès localement dès lors que les revenus des populations augmenteront. Ces revenus sont susceptibles d'augmenter par la facilitation de l'accès au crédit, la mobilisation pour les champs communautaires de grandes superficies, la modernisation et diversification de l'agriculture et de l'élevage.

10.2.3 Organisation de la vente des produits agricoles

La vente des produits agricoles doit être organisée de sorte que l'on assiste à des ventes groupées et des marchés périodiques, où les prix sont acceptables pour tous les producteurs. Cette organisation devrait donner lieu à des coopératives qui s'occupent du stockage et de la gestion des stocks.

10.2.4 Protection et gestion des ressources naturelles

L'accès au parc étant considérablement menacé, il sera judicieux de mettre en place une stratégie de lutte anti braconnage dite concertée et d'intégration. Celle-ci consiste à abandonner la lutte strictement répressive en amenant les populations elles-mêmes à créer des comités de vigilance, de conservation et financer les activités alternatives au braconnage pour les chasseurs avérés. Les populations de la zone de Ma'an devront davantage se concentrer sur la valorisation des produits forestiers non ligneux qui y abondent. La création d'un centre communal de gestion des ressources, couplé à un centre artisanal traditionnel qui servirait également de centre de valorisation de la tradition.

10.2.5 Formation des jeunes à des métiers techniques

La commune de Ma'an, dispose d'une jeunesse assez dynamique, mais surtout orientée vers l'enseignement général, ce qui les disqualifie assez régulièrement des postes techniques des projets installés dans la zone.

ANNEXES

Annexe 1: PRIORITISATION/HIERARCHISATION DES PROBLEMES PAR UNITE DE PLANIFICATION

1. Comité de concertation de la boucle du Ntem I en abrégé « CCBNI ».

Difficulté d'approvisionnement en eau potable.

Difficulté d'accès à l'encadrement scolaire.

Encadrement sanitaire insuffisant.

Difficulté d'accès dans toute la zone.

Difficulté d'encadrement agricole.

Manque de terrain de football.

Problème VIH/SIDA.

2. Comité de concertation des villages Meyo-Ntem, Zoétélé, Ebae, Alen, Nkongmeyos « ALEM »

Difficultés d'accès à l'électricité.

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès à l'enseignement primaire.

Mauvais état et insuffisance des terrains de football.

Faible production agricole.

Insuffisance d'encadrement en soins de santé primaires.

Propagation du VIH / SIDA.

3. Comité de Concertation (CC) des villages Nsebito, Asseng, Tom, Akom « CCNATA ».

Difficultés d'accès à l'eau potable.

Insuffisance en soins de santé.

Baisse de la productivité agricole.

Difficulté d'accès à l'électricité.

Difficulté d'encadrement des pêches.

Propagation du VIH/SIDA.

4. Comité de Concertation (CC) pour le développement du village BIDJAP «COCODEBI ».

Insuffisance en soins de santé primaire.

Difficulté d'accès à l'enseignement maternel.

Difficulté d'accès à l'enseignement primaire.

Faible production agricole.

Difficulté de pratique de l'élevage moderne.

Difficulté d'écoulement des produits agricoles.

Propagation du SIDA.

5. Comité de concertation des villages Eves, MessamaII, MessamaIII, Ebolembama en abrégé « CENAME »

Difficulté d'accès à l'électricité.

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès à l'enseignement.

Baisse de la productivité agricole.

Difficulté d'accès aux soins de santé ;

Existence des IST/VIH/SIDA dans la communauté.

6. Comité de concertation des villages Mekondom, Evouzok, Aloum II, Meyos, Nsengou et Abang, dénommée "AKAM NNAM".

Difficulté d'accès à la localité.

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès aux soins de santé.

Difficulté d'accès à l'éducation.

Faible productivité agricole.

Propagation du VIH/SIDA.

7. Comité de développement des villages Mfoua, Evolé, Angalé, Nsomessok, Nyabibak en abrégé « CODEMEANN ».

1 - Difficulté d'accès à l'encadrement scolaire adéquat.

2 - Difficulté d'accès à l'eau potable.

3 - Difficulté d'accès aux soins de santé primaires.

4 - Manque d'encadrement agricole.

5 - Manque d'infrastructures religieuses adéquates.

6 - Difficulté d'accès à l'encadrement en organisation rurale.

7 - Propagation du SIDA.

8. Le comité de concertation est dénommé « CODEM » ou comité de développement de Mvi'ilimengalé

1 - Difficulté d'accès aux soins de santé.

2 - Difficulté d'accès à l'électrification villageoise.

3 - Difficulté d'accès à l'enseignement scolaire.

4 - Manque d'encadrement agricole.

5 - Difficulté d'accès à l'eau potable.

6 - Propagation du SIDA.

9. Le comité regroupe les villages Nnemeyong, Melen, Alen II, Ntebezok, Abem, Oding (Chefferie de Nsebito) et Nyabessang est dénommé "Action pour le développement durable intégré de Nyabessang-Nnemeyong" en abrégé « ADDINN ».

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès à l'enseignement primaire.

Insuffisance de soins de santé primaire.

Difficulté à la pratique de l'élevage.

Difficulté de conservation des produits frais et d'utilisation des appareils électroniques et transistors.

Difficulté d'accès à l'encadrement agricole.

Existence des IST/VIH/SIDA dans la communauté.

10. Le Comité de Concertation (CC) de Mekok-Aloum-Mfang en abrégé "COCOMAM"

Difficulté d'accès aux soins de santé.

Difficulté d'accès à l'enseignement.

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès à l'encadrement agricole.

Difficulté d'accès aux informations radio diffusées.

Propagation des IST/VIH/SIDA dans la communauté.

11. Le Comité de Concertation (CC) des villages Biyan et Endendem

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès à l'enseignement maternel.

Faible productivité agricole.

Difficulté d'accès aux soins de santé.

Difficulté d'accès à l'électricité.

Difficulté d'accès à une forêt communautaire.

Difficulté d'accès aux activités sportives et culturelles.

Propagation des MST/VIH/SIDA.

12. Le Comité de Concertation (CC) des villages Nko'ondo'o, Ndjazeng, Okong, Meyos II

Manque d'électrification rurale.

Faible productivité agricole.

Difficulté d'accès aux soins de santé primaires.

Difficulté d'accès à l'eau potable dans certains quartiers.

Difficulté d'accès aux activités sportives et culturelles.

Difficulté d'accès à l'enseignement primaire et maternel.

13. (Comité de Concertation (CC) des villages Minkan mengalé, Meko'omengon, Tya'assono en abrégé « CODEMITYMEK ».

1. Insuffisance en soins de santé primaire.

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès aux informations radio et Télé.

Difficulté à l'encadrement agricole.

Difficulté d'accès à l'électrification rurale.

Propagation des IST/VIH/SIDA dans la communauté.

14. Le Comité de Concertation (CC) des villages MessamaI, Bindem, Metondo, Zouameyong en abrégé « CENAME ».

Difficulté d'accès à l'enseignement primaire.

Difficulté d'accès à l'électricité dans la localité.

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Baisse de la productivité agricole.

Difficulté d'accès aux soins de santé.

Propagation des IST/VIH/SIDA dans la communauté.

15. Le Comité de Concertation (CC) des villages Akom, Minkan, Mebang, Assam, Nnezam, Ekeke, en abrégé « AMMANES ».

Difficulté d'accès à l'eau potable.

Difficulté d'accès aux soins de santé.

Difficulté d'accès à l'enseignement.

Manque d'infrastructures routières.

Difficulté d'accès à l'électricité.

Existence des IST/VIH/SIDA dans la communauté.

ANNEXE2 : COMPOSITION DES COMITES DE CONCERTATION ELUS

1. Comité de concertation de la boucle du Ntem I en abrégé « CCBNI »

Responsables	Poste occupe
NSOM MBOMEYO Raymond	Président
ELA ENGO Martin	Vice-président
ENGO MVE Albert	Secrétaire Général
ESSESSA Jean Pierre	Secrétaire Général Adjoint
OSSIA OLO Clémentine	Trésorière Générale
ZO'O MBA Jean	1 ^{er} Commissaire aux comptes
EDOU MEDJO Albert	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
AKUA OLAMA Gérôme	Chargés du suivi du Plan de Développement local
MENGUE NDONG Jean	Conseiller n°1
OLO ONDO Benjamin	Conseiller n°2

2. Comité de concertation des villages Meyo-Ntem, Zoétélé, Ebae, Alen, Nkongmeyos

Responsables	Poste occupe
ENGOANG METOU Moise Alain	Président
AKONO Basile	Vice-président
ELLA Alain	Secrétaire Général
ESSOMA NKO'O Samuel	Secrétaire Général Adjoint
MINSILI Marie	Trésorier Général
NDAMA MEZUI Gervais	1 ^{er} Commissaire aux comptes
MENYE MBA Raymond	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
MINKO MINKO Ruben	Chargés du suivi du Plan de Développement local
ABESSOLO Maurice	Conseiller n°1
ALO'O EYENE Nicolas	Conseiller n°2

3. Comité de Concertation (CC) des villages Nsebito, Asseng, Tom, Akom en abrégé « CCNATA ».

Responsables	Villages	Poste occupé
NOMO Simon	NSEBITO	Président
NKOMO ELA Samuel	AKOM	Vice-président
ONDO ZOMO Richard	ASSENG	Secrétaire Général
NNANGA Daniel	TOM	Secrétaire Général Adjoint
AKOUL ABANG Evelyne	TOM	Trésorier Général
MINKO Patrice	NSEBITO	1 ^{er} Commissaire aux comptes
BENGONO Jacques	ASSENG	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
ZOMO ONDO Sylvain	ASSENG	Chargés du suivi du Plan de Développement local
MEZA Paul	TOM	Conseiller n°1
ELANGA Moise Désiré	AKOM	Conseiller n°2

4. Comité de Concertation (CC) pour le développement du village BIDJAP en abrégé « COCODEBI ».

Responsables	Poste occupé
ANGO NKO'O Emmanuel	Président
OBIANG Pascal	Vice-président
ABOUTOU Dieudonné	Secrétaire Général
MINKO André	Secrétaire Général Adjoint
ABENYINI Secondine	Trésorière Générale
ATYAM Nicole	1 ^{er} Commissaire aux comptes
AYAMAN DIX Roger	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
MENYE Marlot	Chargés du suivi du Plan de Développement local
EYI ELLA Hilaire	
MENGUE Pierre	Conseiller

5. Comité de Concertation (CC) des villages Eves, Messama II, Messama III, Ebolembama en abrégé « CEMAME »

Responsables	Poste occupe
ALOO MVE Chappelin	Président
BIYOO Alain	Vice-président
OVONDO MOTO Jérémie	Secrétaire Général
EYAA Jean Pierre	Secrétaire Général Adjoint
AMOUGOU Amélie	Trésorier Général
SALLA Gaston	1 ^{er} Commissaire aux comptes
OBIANG Jean	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
MINKO Marcien	Chargés du suivi du Plan de Développement local
ELA MBOT Willy Geovany	Conseiller n°1
MINKO NDO Jean A	Conseiller n°2

Comité de Concertation (CC) regroupant les villages Mekondom, Evouzok, Aloum 2, Meyos, Nsengou et Abang est dénommée « AKAM NNAM »

Responsables	Poste occupe
NDONG Octave	Président
BANG ELLA Lambert	Vice-président
ZAMBO ONDO Jean	Secrétaire Général
EFONG AZEME Cavin	Secrétaire Général Adjoint
MENGUE OLO Marie	Trésorière Générale
OBAM Léon	1 ^{er} Commissaire aux comptes
MBOMEYO Eugène	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
OLO Mariveau	Chargé du suivi du Plan de Développement local
EKONG Richard	Conseiller n°1

BANG Alain	Conseiller n°2
------------	----------------

Comité de développement des villages Mfoua, Evolé, Angalé, Nsomessok, Nyabibak en abrégé «CODEMEANN».

Responsables	Poste occupé
AKIEME ZOLO Gérard	Présidente
NDONGO NDJENG Philémon	Vice-président
NKOLO MBA Jérémie	Secrétaire Général
ONDJI'I Vincent	Secrétaire Général Adjoint
EFIRI ONDO Elise	Trésorière générale
ELA ZAMBO Lotin	1 ^{er} Commissaire aux comptes
MINKO ZOLO Norbert	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
NGBWA EDOU Marcel	Chargés du suivi du Plan de Développement local
NDONG MBA Jacquinot	Conseiller n°1
NDJOMO EDOU Victor	Conseiller n°2
EDANE OVONO Jean-Louis	Conseiller municipal

8. Le bureau du CODEM est le suivant :

Responsables	Poste occupé
Mvé Mvé Jeannot	Président
EYI MENYE Pierre	Vice-président
BITE'E BI NGUI Vincent	Secrétaire Général
MONEMBANG Jeanne	Trésorier Général
ABESSOLO EKORO Moïse	1 ^{er} Commissaire aux comptes
MBENGONO Jeanne	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
ABESSOLO MINKO Paul	Chargés du suivi du Plan de Développement local
ADA ABESSOLO Christine	Conseiller n°1

EBENDENG MENYE Laurent	Conseiller n°2
------------------------	----------------

9. Le comité des villages Nnemeyong, Melen, Alen II, Ntebezok, Abem, Oding (Chefferie de Nsebito) et Nyabessang est dénommé "Action pour le développement durable intégré de Nyabessang-Nnemeyong" en abrégé « ADDINN ».

Responsables	Poste occupé
EVINA NSOLO Emmanuel.	Président
ABOULA Moise	Vice-président
EVINA Thierry	Secrétaire Général
NDO Paul	Secrétaire Général Adjoint
ABEE Grace	Trésorière Générale
NTOUTOUMOU Patrice	1 ^{er} Commissaire aux comptes
ASSAKO Justin	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
YEMFOO Marcellin	Chargé du suivi du Plan de Développement local
ABESOLO René	Conseiller n°1
ABESOLO EVINA Isaïe	Conseiller n°2

10. Le Comité de Concertation (CC) de Mekok-Aloum-Mfang en abrégé "COCOMAM".

Responsables	Poste occupé
ABESOLO EKORO Elie	Président
OLIANG NGUEMA Samuel	Vice-président
AVOMO ETO Sévigné	Secrétaire Général
BIFERE MFEGUE Valerie	Secrétaire Général Adjoint
NTYAMA EYAA Gisèle	Trésorière Générale
Mme MVONDO Madeleine	1 ^{er} Commissaire aux comptes
ZOO ELLA Daniel	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
ZOO BIFERE Vincent Daniel	Chargés du suivi du Plan de Développement local
NGUEMA ONDO Henry	Conseiller n°1

ETO OLIANG Morvan	Conseiller n°2
-------------------	----------------

11. Le Comité de Concertation (CC) des villages Biyan et Endendem

Responsables	Poste occupé
M. EDOU ESSONO Paul	Président
M. NGUEMA ASSOUM	Vice-président
M. EDOU AFITI Francis	Secrétaire Général
M. ZENG Roland	Secrétaire Général Adjoint
Mme EDOU Sylvie	Trésorière Générale
Mme OBONO Suzanne	1 ^{er} Commissaire aux comptes
M. EBENDENG ESSONO	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
M. BENGONO Louis Paul	Chargés du suivi du Plan de Développement local
M. ASSOUMOU Daniel	Conseiller n°1
M. NDJENG Samuel	Conseiller n°2

12. Le Comité de Concertation (CC) des villages Nko'ondo'o, Ndjazeng, Okong, Meyos II

Responsables	Poste occupé	Village
EKORO NDEMEZO'O Willy	Présidente	Ndjazeng
ETOH Jeannot	Vice-président	Meyos II
MENGUE Gervais	Secrétaire Général	Nko'ondo'o
TOUKAM Richard	Secrétaire Général Adjoint	Okong
MINKOE Rachel	Trésorier Général	Okong
OVONO Jérémie	1 ^{er} Commissaire aux comptes	Eves
MBANG Laurentine	2 ^{ème} Commissaire aux comptes	Nko'ondo'o
NDONG ALO'O Marcellin	Chargés du suivi du Plan de Développement local	Ndjazeng
NSA ELLA Jeannette	Conseiller n°1	Ndjazeng
NDOUMOU Clément	Conseiller n°2	Ndjazeng

13. (Comité de Concertation (CC) des villages Minkan mengalé, Meko'omengon, Tya'assono en abrégé « CODEMITYMEK».

Responsables	Poste occupé	Village
BANG ESSONO jean Daniel	Présidente	Minkan mengalé
MBUINGO'O Robert	Vice-président	Tya'assono
OBONO Hortense	Secrétaire Général	Tya'assono
MINKO Patrice	Secrétaire Général Adjoint	Minkan mengalé
AVANG Bilé Marlène	Trésorière	Meko'omengon
ZE EDANE Emmanuel	1 ^{er} Commissaire aux comptes	Tya'assono
NGOMO OLAMA Nathan	2 ^{ème} Commissaire aux comptes	Minkan mengalé
NGUEMA Alfred	Chargés du suivi du PDL	Minkan mengalé
OBONO Charlotte	Conseiller n°1	Tya'assono
EBANG EBANG	Conseiller n°2	Meko'omengon

14. Le Comité de Concertation (CC) des villages Messamal, Bindem, Metondo, Zouameyong en abrégé « CEMAME ».

Responsables	Poste occupé
NDIBI NSOM Paul	Président
ABOSSOLO Jérémie	Vice-président
MBASSI Clément	Secrétaire Général
MBA ANYOUZO'O Jules	Secrétaire Général Adjoint
BITE'E Jeanne Marie	Trésorier Général
MINTYA Jean Louis	1 ^{er} Commissaire aux comptes
ABE'E EDJO Claudine	2 ^{ème} Commissaire aux comptes
AZOMBA Martin	Chargés du suivi du Plan de Développement local
EDJO MBO Morand	Conseiller n°1

OKO Edjo	Conseiller n°2
NDONG Charles	Conseiller municipal

15. Le Comité de Concertation (CC) des villages Akom, Minkan, Mebang, Assam, Nnezam, Ekeke, Son en abrégé « AMMANES ».

Responsables	Poste occupé	Village
ELLA Emmanuel	Présidente	Mebang
MBA Théophile	Vice-président	Son
EKOMO MEZUI	Secrétaire Général	Assam
NGUEMA ESSONO	Secrétaire Général Adjoint	Nnezam
ABOMO Annie	Trésorière Générale	Mebang
OTTOU Théodore	1 ^{er} Commissaire aux comptes	Son
OKPWAE NGUEMA	2 ^{ème} Commissaire aux comptes	Minkan
ASSOUMOU ABESSOLO	Chargés du suivi du Plan de Développement local	Mebang
NGUEMA MANYANA Patrice	Conseiller n°1	Minkan
ELLA Beaudin	Conseiller n°2	Ekeke

BIBLIOGRAPHIE

CEPFILD, 2006 : *Plan de développement communal de la commune de Ma'an*. Juin 2006

Commune de Ma'an, 2007 : *Compte administratif 2006*

Commune de Ma'an, 2008 : *Compte administratif 2007*